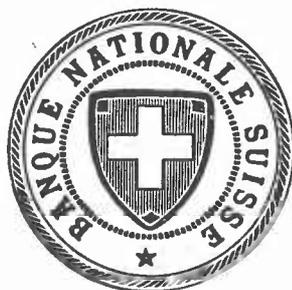


Banque Nationale Suisse

1932



Vingt-cinquième rapport

de la

BANQUE NATIONALE SUISSE

1932

Berne, le 14 février 1933.

A l'Assemblée générale
des Actionnaires de la Banque nationale suisse.

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 8 février 1933, sur la proposition du Comité de banque, le rapport suivant présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'art. 53, 2^e al., de la loi sur la Banque, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 11 février 1933. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'art. 26, 1^{er} al., a eu lieu le 13 février 1933.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, suivant les résolutions formulées à la page 50.

Avec considération distinguée.

Au nom du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque,
Alfred Sarasin.

Un membre de la Direction générale,
Schnyder.

Rapport de la Direction générale

de la

Banque Nationale Suisse sur le vingt-cinquième exercice

1932.

I. Considérations générales.

1. Loi sur la Banque, organisation, organes de la Banque, personnel.

Au cours de l'exercice, aucune modification ne s'est produite ni dans la loi ni dans l'organisation extérieure de la Banque. En revanche, des changements assez nombreux sont survenus dans la composition de ses autorités.

Le Conseil de banque déplore la perte de trois de ses plus anciens membres. En février, Monsieur W. Stauffacher, membre de la direction de la Fabrique de produits chimiques ci-devant Sandoz, à Bâle, a succombé à la suite d'un accident. Monsieur le Dr O. de Waldkirch, ancien président du conseil d'administration de la Banque fédérale S. A., à Zurich, et Monsieur M. Schmidt, ancien conseiller d'Etat, à Aarau, ont donné leur démission pour raisons de santé. Monsieur Stauffacher et Monsieur le Dr de Waldkirch comptaient parmi les vétérans du Conseil de banque, auquel ils appartenaient depuis la fondation de la Banque; depuis 1925, Monsieur le Dr de Waldkirch a aussi mis ses connaissances étendues et sa riche expérience au service de la Banque en qualité de suppléant du Comité de banque. Monsieur Schmidt a fait partie du Conseil de banque pendant une vingtaine d'années; il en avait été élu membre par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1913.

Plusieurs vacances se sont aussi produites dans les Comités locaux. En janvier, Monsieur F.-F. Kursner s'est retiré du Comité local de Genève, où il était entré lors de l'ouverture de la succursale. En avril mourait Monsieur A. Manuel, membre depuis 1912 et, à partir de 1924, vice-président du Comité local de Lausanne. Au commencement de juillet, Monsieur H. Kindler, membre du Comité local de Berne depuis 1924, le suivait dans la tombe. Le même mois, le Comité local de Zurich déplorait le décès de son président, Monsieur E. Scheller-Erni, à Zurich. Monsieur Scheller fut plus de vingt ans membre de ce comité, dont il était devenu vice-président en 1926 et président en 1927. Enfin, en août, le Comité local de St-Gall perdait son

doyen, Monsieur Th. Brunnschweiler, à St-Gall. Le défunt faisait partie de ce comité depuis 1918; il en avait été nommé vice-président en 1920.

La Banque gardera des disparus un souvenir ému et reconnaissant. Elle exprime aussi aux démissionnaires les remerciements que méritent les services qu'ils lui ont rendus.

Les sièges devenus vacants au Conseil de banque ont été confiés à de nouveaux titulaires. En remplacement de Messieurs A. Moriaud, W. Stauffacher et de Monsieur le D^r O. de Waldkirch, le Conseil fédéral a élu Messieurs Albert Picot, conseiller d'Etat du canton de Genève, à Genève, Charles Kœchlin-Vischer, président de la Chambre de commerce de Bâle, à Bâle, et Robert Stehli-Zweifel, de la maison Stehli & C^{ie}, à Zurich. L'Assemblée générale des actionnaires du 12 mars a désigné comme successeurs de Messieurs L. Badan et M. Schmidt, au Conseil de banque, Messieurs Charles Tzaut, ingénieur, administrateur de la Société anonyme Perrot, Duval & C^{ie}, à Genève, et Ernest Homberger, président et délégué du conseil d'administration de la Société anonyme des Aciéries ci-devant Georges Fischer, à Schaffhouse.

Le Conseil de banque a choisi pour succéder à Monsieur le D^r O. de Waldkirch, en qualité de suppléant du Comité de banque, Monsieur le D^r Johannes Baumann, conseiller aux Etats et président de la Banque cantonale d'Appenzell Rhodes-Extérieures, à Hérिसau.

Il a complété l'effectif des Comités locaux en nommant:

membre du Comité local de Berne, Monsieur Paul-E. Brandt, délégué du conseil d'administration de la Société anonyme Louis Brandt et frère, Omega Watch Co., à Bienne;

membre du Comité local de Genève, Monsieur Louis Desbaillets, directeur de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, à Genève;

membre du Comité local de Lausanne, Monsieur le professeur Auguste Dommer, ingénieur, délégué du conseil d'administration des Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey S. A., à Lausanne;

membre du Comité local de St-Gall, Monsieur Hans Mettler-Weber, de la maison Mettler & C^{ie} à St-Gall;

membre du Comité local de Zurich, Monsieur Georges Reinhart, chef de la maison Volkart frères, à Winterthour.

Le Comité de banque a procédé aux nominations suivantes: il a désigné comme vice-président du Comité local de Genève, Monsieur Jean Lombard, de la maison Lombard, Odier & C^{ie}, à Genève; Monsieur Henri Bersier, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, comme vice-président du Comité local de Lausanne, et Monsieur Otto Diethelm-Ruth, de la maison Schuster & C^o, à St-Gall, comme vice-président de celui de St-Gall. Monsieur Alfred Streuli-Keller, de la maison A. Streuli & C^{ie}, à Zurich, a été nommé président et Monsieur Albert Ammann, directeur de la Société par actions Danzas & C^{ie}, à Zurich, vice-président du Comité local de Zurich.

L'Assemblée générale des actionnaires du 12 mars a confirmé dans leurs fonctions, pour un nouvel exercice, les membres actuels de la Commission de contrôle et leurs suppléants.

A la fin de septembre, Monsieur G. Gafner, le doyen d'âge des membres de la direction de la Banque, a résigné ses fonctions pour prendre une retraite bien méritée. Entré au service de la Banque dès sa fondation, Monsieur Gafner fut successivement sous-directeur, puis directeur de la succursale de Berne et, à partir de 1919, suppléant du chef du II^e Département. La Banque gardera le meilleur souvenir de la longue et fidèle collaboration de Monsieur le directeur Gafner.

Au cours de l'exercice, l'effectif du personnel de la Banque a augmenté de 36 fonctionnaires et employés, par suite du rattachement à la Banque d'un office de clearing; il en comptait 396 à la fin de l'année. Cet office occupe 19 fonctionnaires réguliers et 32 employés engagés à titre temporaire, exclusivement pour ce service. Comme la Confédération prend à sa charge les salaires de ces agents, les dépenses pour le personnel, auxquelles la Banque a dû subvenir en 1932, sont loin d'avoir augmenté; elles ont au contraire diminué, malgré le paiement des augmentations pour années de service et des gratifications pour ancienneté.

Par suite du recul des bénéficiaires, la Direction générale s'efforce de prendre des mesures propres à réduire les frais d'administration. En revisant les règlements, elle est déjà parvenue à s'assurer une liberté d'action qui lui permet de réorganiser les comptoirs en adaptant le service d'exploitation au mouvement des affaires et d'obtenir ainsi une répartition du travail plus rationnelle. Avec l'assentiment du Comité de banque et du Conseil de banque, l'examen de la réduction des salaires a été remis à plus tard. Toutefois, le paiement des augmentations pour années de service a été suspendu à quelques rares exceptions près. En outre, lors du renouvellement, pour une année civile, du contrat de travail avec les fonctionnaires et employés engagés à titre définitif, la Banque s'est réservé expressément le droit de procéder à un abaissement général des traitements, en 1933, moyennant un préavis de trois mois aux intéressés.

En 1932, la Banque a célébré le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, tout d'abord dans une séance officielle qui s'est déroulée, le 25 juin, à Berne, et à laquelle ont assisté, outre les membres des autorités de la Banque, des délégations de l'Assemblée fédérale, du Conseil fédéral, de l'Administration fédérale, des autorités des villes de Berne et de Zurich, des banques et d'autres groupements économiques suisses et des Universités. A cette occasion, la Banque a publié sous le titre « La Banque nationale suisse 1907—1932 » un volume commémoratif, dont la Direction générale avait confié la composition à Monsieur Hermann Schneebeli, secrétaire général. Les 2 et 3 juillet, le personnel fêta ce jubilé en prenant part à une excursion en commun avec la direction de la Banque. En outre, le Comité de banque, sur la proposition de la Direction générale, a marqué cet anniversaire en ajoutant une disposition nouvelle à l'« Echelle de traitements des fonctionnaires et employés de la Banque ». Elle permet à l'autorité compétente d'allouer, aux employés comptant 25 ans de service à la Banque, un mois de traitement à titre de gratification pour ancienneté.

2. Considérations économiques et financières.

La baisse de prix des matières premières, la diminution des échanges commerciaux, la chute rapide des cours en bourse après une hausse éphémère, l'élévation des murailles douanières, l'interdiction ou le contingentement des importations et les nombreuses difficultés d'ordre monétaire sont les traits caractéristiques les plus saillants de la situation économique mondiale dans le premier semestre de 1932. La crise s'aggrava n'épargnant guère aucune économie. Cependant, dans les mois d'été, on se crut arrivé à un tournant; les prix des marchandises et les cours en bourse haussèrent temporairement, un léger sentiment de confiance apparut et la situation économique inspira moins d'inquiétude. Il est vrai que les symptômes de reprise étaient rares et que des rechutes ne manquèrent pas de se produire aux bourses de commerce et à celles des valeurs. Les hostilités en Extrême-Orient, les dissensions politiques et les élections répétées en Allemagne, les nouvelles difficultés qui empêchent de résoudre le problème du désarmement et l'insolvabilité d'une série d'Etats rendaient difficile la restauration de l'économie mondiale. Mais, entre tous les obstacles à l'œuvre de reconstruction, celui que constituent les dettes internationales restera le plus malaisé à surmonter. Tant que le fardeau des obligations financières continuera à peser sur beaucoup d'Etats, la stabilité des systèmes monétaires sera constamment menacée; aussi, la circulation des capitaux et les échanges commerciaux, actuellement paralysés, ne peuvent-ils reprendre leur mouvement normal. A la fin de 1932, on ne saurait malheureusement parler d'une reprise de l'activité économique; mais il semble que le déclin de la conjoncture se soit arrêté.

L'année 1932 a été riche en conférences internationales qui se proposaient de remédier aux difficultés économiques. Au mois de juillet, à Lausanne, le problème des réparations fut de nouveau révisé et l'Allemagne a obtenu de larges concessions; en revanche, les charges des Etats orientaux au titre des réparations n'ont pas été modifiées. Les Etats créanciers ne ratifieront l'accord de Lausanne que s'ils arrivent à régler, d'une façon satisfaisante, la question de leurs propres dettes de guerre envers les Etats-Unis. Comme aucune entente n'est intervenue sur ce point en temps utile et qu'il fut impossible de prolonger le moratoire Hoover, les obligations envers les Etats-Unis restèrent entières, mais elles n'ont pas été remplies par tous les Etats le jour de l'échéance (15 décembre 1932). En septembre a siégé, à Stresa, la Commission instituée en vertu des accords de Lausanne pour chercher les moyens de remédier à la détresse financière et économique des Etats de l'Europe centrale et orientale. Les recommandations qu'elle a arrêtées joueront un rôle capital lorsqu'il s'agira de donner une solution pratique au problème des dettes internationales. Elles ont été transmises à la Commission préparatoire de la Conférence économique mondiale qui doit se réunir en 1933. Cette Commission a tenu sa première séance à Genève, en novembre;

élargissant et approfondissant les principales résolutions adoptées à Stresa, elle propose d'en faire la base des discussions de la Conférence économique mondiale.

En raison du lien étroit qui unit le système monétaire, la circulation des capitaux et l'économie, on a discuté dans toutes les conférences la question de savoir s'il fallait remédier aux difficultés en prenant tout d'abord des mesures d'ordre économique ou s'il était préférable de commencer par résoudre les questions monétaires. On a fini par se convaincre qu'il n'était possible d'améliorer la situation qu'en supprimant progressivement les entraves mises aux transactions commerciales et financières. Dès le début de la crise de confiance qui a éclaté en Autriche et en Allemagne, en été 1931, mais surtout depuis l'abandon de l'étalon d'or par l'Angleterre, en septembre de la même année, puis par les Etats dont la devise est liée à la livre sterling, les opérations de paiement internationales ont été en proie aux perturbations et aux difficultés les plus diverses. Non moins de 20 pays ont suspendu le régime de l'or ou défendu la sortie de ce métal, compromettant ainsi la stabilité de leur monnaie. L'exportation de devises est interdite ou contrôlée dans 27 Etats. 17 pays ont restreint ou réglementé l'importation des marchandises; 9 autres ont instauré le moratoire pour leurs dettes publiques extérieures et 5 l'ont déclaré en faveur de leurs dettes privées, en relevant le débiteur de l'obligation de payer ou d'effectuer le transfert.

Malgré ces défaillances, on se rend toujours plus nettement compte que le **monométallisme-or** est le meilleur des systèmes monétaires. Ce fait ressort des discussions qui se sont engagées dans des milieux fort divers. Dans son rapport final, la Délégation de l'or du Comité financier de la Société des Nations se déclare convaincue des difficultés et des dangers d'ordre pratique qu'entraînerait la manipulation de monnaies qui ne reposeraient pas sur une base internationale commune. Elle juge nécessaire d'établir, pour faciliter les libres échanges internationaux, un étalon admis par tous les pays. La majorité de la Délégation demande expressément le retour à l'étalon d'or pur. Elle estime désirable qu'on prévienne les fluctuations du pouvoir d'achat par des mesures d'ordre monétaire; mais elle juge impossible d'obvier à toute variation du niveau général des prix. A son tour, dans sa séance de juillet, le Conseil d'administration de la Banque des Règlements Internationaux a reconnu que le régime de l'étalon d'or est le plus apte à assurer le libre mouvement du commerce mondial et qu'il devrait être maintenu ou rétabli. La Commission préparatoire de la Conférence économique mondiale s'est prononcée également en faveur de l'étalon d'or; pour en hâter et en faciliter le retour, elle recommande un certain abaissement du minimum de la couverture légale. En octobre, à Genève, des experts ont étudié la création d'un fonds de normalisation monétaire semblable à celui qu'a envisagé la Conférence de Stresa. Ils ont insisté expressément sur le fait que ce fonds ne saurait servir à restaurer les monnaies détachées de l'or, mais exclusivement à soutenir celles qui sont déjà assainies.

En analysant les causes qui ont engagé nombre d'Etats à suspendre le régime de l'étalon d'or, on découvre les conditions qui permettent de le réintroduire et de le maintenir. Il importe

avant tout que les différents pays rétablissent l'équilibre de leurs finances et que les relations commerciales et financières internationales redeviennent normales; ensuite, l'or pourra remplir la tâche qui lui est propre, celle de parer au déficit de la balance normale des paiements. L'or ne doit servir qu'en dernier lieu de moyen de compensation, lorsque les moyens essentiels, soit la livraison de marchandises, le mouvement de capitaux et les échanges de services laissent un découvert. Mais, à l'heure actuelle, le désordre est encore tel que l'or ne joue pas seulement son rôle fondamental; il sert aussi de véhicule à des transferts anormaux de capitaux. C'est là que réside la cause principale de l'inégale répartition de l'or, et cette anomalie ne disparaîtra qu'au moment où l'ordre économique et financier sera rétabli. Le 11 juillet 1932, la Banque des Règlements Internationaux a déclaré expressément qu'elle se donnait pour tâche d'exercer une influence régulatrice sur la répartition de l'or, en veillant à une meilleure distribution des crédits entre les pays et en créant un clearing de l'or. Elle a rempli cette mission jusqu'au moment où la crise de confiance a éclaté en Autriche et en Allemagne, au milieu de l'année passée, et elle s'efforce de faciliter à ces pays le retour à ce régime. Toutefois la Banque des Règlements Internationaux est convaincue qu'il ne suffit pas de contrôler les réserves d'or des banques d'émission pour réaliser un assainissement. A son avis, la coopération internationale doit embrasser tout le domaine financier. Mais, avant qu'une collaboration ainsi comprise soit possible, il faut qu'une large entente intervienne dans le domaine politique et que l'on surmonte les principaux obstacles que constituent le problème des armements et celui des dettes de guerre.

Dans le premier semestre de 1932, l'économie suisse s'est aussi ressentie de l'aggravation de la crise. Comme, dans les mois d'été, quelques ombres se dissipèrent, on espéra que la situation s'améliorerait. Jusqu'en juin, les exportations baissèrent sans cesse par suite de la diminution de la capacité et aussi de la volonté d'absorption des marchés étrangers; dans le second semestre, elles augmentèrent lentement. Leur valeur totale pour l'année 1932 est de 801 millions de francs; elle ne représente donc pas plus des trois cinquièmes du montant qu'elle atteignit l'année précédente et les deux cinquièmes à peine de celui qu'elle accusa en 1928, année qui a enregistré le chiffre des exportations le plus élevé après la crise de 1920/1922. Les restrictions mises aux importations en Suisse, la demande plus faible de matières premières et les prix très bas réduisirent la valeur des importations d'un quart environ par rapport à 1931 et la ramenèrent à 1 763 millions de francs. Cependant l'excédent des importations est de 962 millions; il dépasse légèrement celui des deux années précédentes. A l'égard des pays industriels, le solde passif de notre balance commerciale a augmenté; par rapport aux pays agricoles avec lesquels notre balance commerciale était active, l'excédent a diminué, s'il n'est pas devenu négatif. La Suisse est un pays pauvre en matières premières; l'agriculture n'est pas en mesure de nourrir la population. Dans de telles conditions, notre balance commerciale doit rester déficitaire, d'où le souci pour équilibrer la balance des paiements.

Le nombre des chômeurs complets, qui était en recul dans les mois d'été, en partie grâce à l'activité saisonnière, s'est plus fortement accru dans le dernier trimestre que dans la période correspondante des années précédentes. A la fin de décembre, on comptait 82 000 personnes environ en quête d'emploi et plus de 55 000 chômeurs partiels. C'est une maigre consolation de constater que le chômage n'a pas pris les mêmes proportions que dans la crise d'après-guerre et qu'à cet égard notre situation est plus favorable que celle des pays étrangers. En réduisant l'immigration d'ouvriers qualifiés, en occupant dans l'agriculture la main-d'œuvre industrielle, en préparant des ouvriers à exercer d'autres métiers et enfin en organisant des travaux de secours, on a tenté de combattre le chômage dans la mesure du possible et d'une façon plus méthodique que lors de la dernière crise. Le nombre des autorisations d'entrée individuelles, accordées à des ouvriers en quête d'un emploi, est de 54 000 en chiffre rond pour les trois premiers trimestres de 1932; il est de beaucoup inférieur à celui de l'année dernière dans la même période.

L'index des prix du commerce de gros, qui avait commencé à fléchir en 1929, a poursuivi ce mouvement, parallèlement à l'évolution des prix sur les marchés internationaux; en février 1932, il franchit pour la première fois son niveau d'avant-guerre et atteignit en décembre son niveau le plus bas, soit 91,8 (index de base = 100 en juillet 1914). L'index officiel du coût de la vie a évolué dans le même sens que l'index des prix de gros, sans fléchir pourtant dans la même proportion. Tandis que ce dernier a rétrogradé de 34 % depuis 1929 jusqu'à la fin de 1932, le coût de l'existence n'a diminué que de 17 %. En s'établissant à 134 %, le coût de la vie n'est pas seulement plus élevé qu'avant la guerre, mais il est supérieur à celui de la plupart des autres pays. Dans le second semestre, le nombre-indice des prix de gros et celui du coût de la vie ont vu leur recul se ralentir. Signalons en outre que l'écart entre ces deux nombres-indices, qui s'accroissait toujours davantage au cours des dernières années, s'est heureusement stabilisé. Le Conseil fédéral a voué une attention toute particulière à la question du coût de la vie, afin d'empêcher que les mesures prises en vue de protéger la production indigène n'entraînent un renchérissement des articles protégés et, partant, n'augmentent le coût de l'existence et n'affaiblissent la capacité de concurrence sur les marchés étrangers; on a fait un devoir aux producteurs de s'abstenir de majorer les prix, malgré l'augmentation des droits d'entrée. De plus, le Conseil fédéral a institué un contrôle des prix. Quatre commissions désignées par le Département fédéral de l'économie publique se sont occupées de la formation des prix de la viande et d'autres produits alimentaires, ainsi que du problème des frais de construction et des loyers. Les rapports qu'elles ont déposés ont été examinés dans une conférence économique réunie en novembre. Il incombe à une autre commission, également nommée par le Département fédéral de l'économie publique, d'étudier la conjoncture.

Dans l'intérêt général de l'économie du pays, l'arrêté du 23 décembre 1931 a conféré au Conseil fédéral le pouvoir de limiter, temporairement et à titre provisoire, l'importation de

marchandises qu'il lui appartenait de désigner. Afin de protéger la production indigène, le Conseil fédéral a fait usage, à plusieurs reprises, de ce droit, dont la durée a été prolongée jusqu'au 31 décembre 1933. En mars 1932, il a exposé les principes fondamentaux de son programme économique. En raison de l'interdépendance des différents groupes économiques, la politique douanière doit s'efforcer de défendre d'une façon rationnelle la production du pays tout en favorisant et en développant le commerce d'exportation. Pour contrôler et diriger le commerce d'importation de manière à en faire un instrument de politique commerciale au service des industries d'exportation, le Conseil fédéral a créé son propre office de compensation et organisé des centrales pour le commerce des marchandises de grande consommation. Il faut que les montants que la Suisse doit payer à l'étranger pour l'achat de denrées, de matières premières et d'autres marchandises servent, dans la mesure du possible, à couvrir les créances commerciales de la Suisse sur l'étranger. Le déficit croissant de notre balance des paiements, les difficultés que l'on éprouve à maintenir créditrice la balance des revenus, le ralentissement qu'accusent la formation des capitaux et le produit des placements à l'étranger mettent la Suisse dans la nécessité d'user de sa politique commerciale pour protéger également le capital et chercher ainsi à sauvegarder nos intérêts à l'extérieur, de la manière qui est aujourd'hui la seule possible. Autrefois l'économie et la finance suisses jouissaient de plus d'indépendance. Lorsque, à la suite des restrictions de change édictées par différents Etats, les paiements des marchandises livrées par la Suisse furent suspendus, on tenta de faire rentrer les créances par voie de compensation. La Suisse s'est efforcée d'obtenir que quelques accords de clearing tinsent compte dans une proportion déterminée des créances en intérêts ou en capitaux. S'il est de toute justice de mettre les intérêts de la finance sur le même pied que ceux de l'industrie d'exportation, il est du devoir des banques de collaborer avec la Confédération dans leurs opérations avec l'étranger. La politique commerciale et la politique de crédit doivent agir d'un commun accord à l'égard de l'étranger, tant que les opérations de paiement seront entravées. Persuadée de la nécessité de cette coopération, la Direction générale, d'entente avec le Comité de banque, a adressé une requête au Conseil fédéral. Soulignant l'importance que revêtent, dans la balance des paiements, les revenus des placements suisses à l'étranger, elle propose que la politique commerciale et la politique de crédit des banques en matière internationale coordonnent leurs efforts pour rapatrier méthodiquement le produit des capitaux déposés à l'extérieur et combler ainsi le déficit, chaque année plus grand, de notre balance commerciale. Cette requête est encore à l'examen.

Aux accords de clearing conclus en 1931 avec l'Autriche et la Hongrie sont venus s'ajouter ceux qui ont été passés en 1932 avec la Bulgarie (le 8 avril) et la Yougoslavie (le 10 mai). Des pourparlers pour la conclusion d'arrangements semblables sont engagés avec la Grèce et la Roumanie. L'accord avec la Yougoslavie dispose que le produit de l'ensemble des importations de marchandises yougoslaves dans notre pays sera affecté au paiement des exportations suisses en Yougoslavie. Son application n'a pas donné des résultats satisfaisants parce

qu'on avait stipulé (comme ce fut le cas avec l'Autriche et la Hongrie) que les règlements se feraient sur la base de la parité légale, tandis que dans les transactions internationales les prix des marchandises yougoslaves étaient calculés sur le cours déprécié du dinar. Cette anomalie a été supprimée par une convention additionnelle selon laquelle les paiements s'effectuent également sur la base d'un cours voisin du cours à vue et non plus sur la base de la parité légale. Maintenant l'importateur yougoslave s'acquitte auprès de la Banque Nationale du Royaume de Yougoslavie en ajoutant au montant de sa facture la différence entre la parité légale et le cours sur le marché. Grâce à cette prestation supplémentaire, il est possible de verser à l'exportateur yougoslave une bonification pour compenser la perte qu'il subit sur sa créance en francs suisses, du fait de l'écart entre la parité légale de notre franc et celle du dinar. Les accords conclus depuis lors prévoient que les règlements s'opéreront non sur la base de la parité légale mais sur celle avoisinant le cours à vue.

En vertu de l'accord avec la Bulgarie, seul le produit des œufs bulgares entrés en Suisse sert à désintéresser les créanciers suisses. La convention suisse-autrichienne a donné des résultats défavorables; c'est pourquoi elle a été remplacée, le 8 avril 1932, par un nouvel accord qu'on peut qualifier d'accord de liquidation, puisqu'il vise avant tout le recouvrement des soldes laissés en faveur des exportateurs suisses par les comptes ouverts en vertu du premier arrangement. Le montant de ces soldes qui s'élevait à 9,2 millions de francs est tombé à 2 millions à la fin de l'année. L'accord avec la Hongrie laissa aussi à désirer. A la suite de maintes négociations, on parvint à obtenir qu'à partir du 28 juin 1932, les deux tiers du montant versé par les importateurs hongrois seraient destinés aux exportateurs suisses.

La Banque nationale suisse a été chargée par le Département fédéral de l'économie publique de continuer à collaborer à l'application de ces accords. En outre, elle a dirigé tout le service du clearing. En raison de l'extension croissante que prend cette institution, on se demande s'il ne conviendrait pas de la détacher de la Banque nationale pour en faire un organisme distinct. Le Département fédéral de l'économie publique examine actuellement une proposition qui lui a été faite à ce sujet.

Comme les versements effectués auprès de la Banque nationale n'atteignaient pas le montant attendu, le Conseil fédéral dut prendre, par arrêté du 14 janvier 1932, des dispositions spéciales pour assurer l'application des accords. Elles prescrivent que le paiement des dettes résultant de l'importation en Suisse de marchandises provenant des pays avec lesquels un accord de clearing est intervenu s'effectuera à la Banque nationale. Cette contrainte n'a pas été favorablement accueillie par tous les intéressés. Dans l'intérêt général, il a donc fallu recourir à des mesures particulières pour que les paiements opérés par les importateurs puissent servir à régler les créances des exportateurs. Des difficultés se rencontrèrent chez les banques, car elles estimaient, pour des motifs d'ordre juridique et commercial, ne pouvoir assumer les obligations qui leur étaient imposées. On parvint pourtant à s'entendre après un échange de vues. Plus tard, lorsque la Banque nationale constata que les débiteurs, pour éviter de passer par son

intermédiaire, utilisaient toujours davantage les comptes de chèques postaux ouverts au nom de titulaires étrangers, la direction générale des Postes se vit obligée de faire usage du droit que lui confère l'arrêté susmentionné; elle décréta que les titulaires de comptes de chèques postaux, domiciliés en Autriche, en Hongrie et en Yougoslavie, ne pourraient disposer de leurs avoirs qu'avec l'assentiment de la Banque nationale suisse.

Depuis la mise en vigueur des accords de clearing jusqu'à fin 1932, le montant total des versements effectués par les importateurs et utilisés par la Banque nationale pour compenser les créances des exportateurs suisses atteint 23,6 millions de francs en chiffre rond.

Selon une entente conclue avec la Reichsbank, les importateurs qui ont épuisé le contingent de devises, auquel ils ont droit pour leurs achats de marchandises en Suisse, peuvent verser le solde de leurs dettes commerciales sur un compte spécial, ouvert par la Reichsbank, à Berlin, au nom de la Banque nationale suisse. En échange de cette concession, la Suisse a accordé certains avantages à l'Allemagne.

Parmi les autres conventions commerciales et économiques signées par notre pays, mentionnons le traité germano-suisse, du 5 novembre 1932, aux termes duquel les deux parties s'accordent le traitement de la nation la plus favorisée pour l'importation et le transit des marchandises. En outre, ce traité confirme la faculté accordée par les autorités allemandes, en juillet déjà, aux touristes allemands de se munir d'un montant mensuel de 700 Reichsmarks, au lieu de 200, pour venir séjourner en Suisse.

En général, les industries suisses ont souffert des difficultés à écouler leurs produits, des entraves mises aux opérations de paiement internationales et des ventes faites à des prix qui couvraient parfois à peine les frais de production. Grâce aux restrictions d'importations, les industries qui alimentent le marché intérieur ont été moins affectées que celles qui travaillent surtout pour l'exportation. Parmi nos industries textiles, la broderie, dont l'activité dépend non seulement de facteurs économiques mais aussi des caprices de la mode, offre un aspect particulièrement attristant. C'est pourquoi la Confédération s'est vue obligée de prendre des mesures de secours, notamment d'introduire une procédure concordataire spéciale, pour alléger la situation de la broderie. Il est clair que les industries auxiliaires ont aussi été touchées. Le degré d'occupation dans les autres industries textiles a été différent suivant les branches; la bonneterie, la fabrication de la soie artificielle, les filatures et les tissages d'étoffes ordinaires et de couleur ont travaillé dans des conditions relativement bonnes. L'horlogerie a exporté des montres dont la valeur totale s'élève à 86,3 millions de francs, soit aux trois cinquièmes environ de celle qu'elles ont atteinte l'année dernière; les fabriques de montres de qualité ont particulièrement souffert, tandis que celles qui livrent des montres bon marché ont fait preuve d'une certaine activité, du moins au cours des derniers mois. La Confédération a voté une subvention d'un montant de 1,2 million au maximum, en faveur des petits patrons de l'industrie horlogère. La crise s'est aussi fait sentir dans l'industrie métallurgique et dans celle des machines. Leurs exportations ont

diminué ensuite de la baisse du pouvoir d'achat dans les pays agricoles, du protectionnisme des Etats industriels, des frais de production élevés et aussi, pour une bonne part, des nombreuses restrictions auxquelles sont soumises les opérations de paiement. Réorganiser l'industrie des machines et l'industrie électro-technique de façon à les orienter vers le marché intérieur n'est possible que dans une certaine mesure. L'industrie des machines aurait eu l'occasion d'exécuter des commandes de la Russie, mais, comme elle ne pouvait pas en obtenir le paiement comptant et que le risque financier à courir par les exportateurs était trop grand, la question s'est posée de savoir si la Confédération ne pourrait donner une garantie de bonne fin pour un certain montant. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris de décision sur ce point. L'industrie chimique a pu se maintenir dans une situation relativement prospère en préparant de nouvelles spécialités et en s'assurant de nouveaux débouchés. Parmi les industries qui ont travaillé d'une manière satisfaisante, voire bonne, il faut citer celles de l'alimentation, de la chaussure, du papier, des allumettes et du ciment. Dans l'industrie du bâtiment, il s'est produit, durant les derniers mois de l'année, un ralentissement plus grand que d'ordinaire à pareille époque. Ce n'est pas seulement la construction de maisons d'habitation qui a reculé, mais aussi les ordres provenant de milieux industriels, commerciaux et agricoles. On constate de même que la construction d'immeubles pour compte de particuliers est en régression, tandis que celle des bâtiments destinés aux services publics a été développée autant que possible en vue de remédier au chômage.

En 1932, l'agriculture a souffert surtout de la baisse des prix du lait, de celle du bétail d'élevage et du bétail de boucherie. Le prix du kilogramme de lait a été réduit à trois reprises d'un centime. Il est actuellement de 18 centimes, soit à un niveau légèrement plus élevé qu'avant la guerre. L'index des prix des porcs gras, qui se tenait, en moyenne, à 179 en 1930 et à 139 en 1931 (index de base = 100 en 1914), est tombé à 85, en été 1932. La détresse était particulièrement grande parmi les paysans qui ont acquis leurs domaines au cours de ces dernières années à des prix trop élevés par rapport au rendement. La Confédération a tenté d'alléger la situation de l'agriculture en prenant des mesures spéciales; elle a fondé, par exemple, la Centrale suisse pour l'approvisionnement du pays en beurre (Butyra) et soutenu le prix du lait à l'aide de subventions. En outre, elle a relevé les droits d'entrée frappant différentes denrées qui jouent un rôle important dans l'alimentation des vaches laitières et l'engraissement des porcs. Le produit de ces droits supplémentaires sert également à soutenir le prix du lait et à prendre d'autres mesures en faveur de l'agriculture. En vue de secourir les paysans tombés dans la gêne, les Chambres fédérales ont voté un crédit annuel de 3 millions de francs pour la période allant de 1933 à 1936. A part la Confédération, les cantons ont organisé des œuvres de secours en fondant des caisses agricoles pour assister en particulier les petits paysans. N'oublions pas de signaler les efforts déployés par les agriculteurs eux-mêmes pour améliorer leur situation. Les autorités fédérales se sont aussi demandé s'il fallait faire bénéficier d'autres débiteurs — on songeait avant tout aux agriculteurs — d'une procédure concordataire

semblable à celle qui a été réintroduite en faveur de l'hôtellerie et de la broderie. Une intervention de ce genre dans l'organisation du crédit hypothécaire a soulevé des objections, certainement fondées, qui visaient spécialement l'institution d'une procédure concordataire générale, c'est-à-dire valable pour tous les débiteurs; ces objections ont empêché jusqu'ici l'adoption du vœu émis par les débiteurs intéressés. Ce qui peut être fait pour certains groupes d'entreprises industrielles particulièrement sensibles aux crises ne saurait être étendu simultanément à l'ensemble des débiteurs. Il importe de s'en souvenir lorsqu'on élaborera de nouvelles propositions.

Si la baisse des prix du lait et du bétail n'était pas survenue, les paysans suisses pourraient se déclarer satisfaits des résultats de l'année 1932. Les journées chaudes d'août et d'automne ont achevé une bonne partie de l'œuvre que les premiers mois d'été n'avaient pu accomplir à cause du mauvais temps; aussi les regains ont-ils bien réussi. Le déficit en quantité subi par le rendement de la vendange et de la récolte des fruits a été compensé en partie par la qualité supérieure et des prix de vente plus rémunérateurs.

Le tourisme, qui, l'année dernière, avait déjà pâti des conditions météorologiques défavorables et de la situation économique à l'étranger, offre cette année un tableau encore plus triste. En raison du mauvais temps au début de l'été et de l'aggravation de la crise, le nombre des touristes a encore diminué. Comme cette branche ne dispose en général d'aucune réserve, elle est fort vulnérable. Les difficultés auxquelles elle est en butte ont eu pour effet de faire revivre la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie qui était déjà entrée en liquidation. Par arrêté fédéral, le Conseil fédéral a été autorisé, comme ce fut déjà le cas, à lui accorder une subvention pouvant aller jusqu'à 3¹/₂ millions de francs. En outre, aux termes d'un autre arrêté, les propriétaires d'hôtels qui, par suite de la crise économique et sans qu'il y ait faute de leur part, ne sont pas en mesure d'assurer le service de leurs dettes hypothécaires peuvent obtenir un moratoire, autrement dit, demander un sursis concordataire. Il importe encore de mentionner la fondation de l'Association nationale pour le développement du tourisme qui s'occupe de défendre les intérêts économiques de la Suisse, en tant qu'ils dépendent de l'hôtellerie. En outre, un groupe parlementaire s'est constitué aux Chambres fédérales, en vue de favoriser le développement du tourisme.

Il n'est pas étonnant que la crise ait aussi frappé les entreprises de transport privées dont le sort est surtout lié à celui de l'hôtellerie. Par arrêté fédéral du 30 septembre, le Conseil fédéral a été autorisé à modifier, par voie d'ordonnance, pour une durée déterminée, les dispositions sur la communauté des créanciers dans les emprunts par obligations, pour faciliter leur application aux propriétaires d'immeubles affectés à l'industrie hôtelière, ainsi qu'aux entreprises privées de chemin de fer et de navigation. Par arrêté du 29 novembre 1932, le Conseil fédéral a fait usage de cette autorisation. En prenant cette décision, il a élargi le champ d'application de l'ordonnance du 20 février 1918 concernant la communauté des créanciers dans les emprunts par obligations, ordonnance complétée par les arrêtés fédéraux des 25 avril 1919, 20 septembre et 28 décembre 1920.

Les banques ont aussi ressenti les atteintes de la dépression. Les besoins financiers de l'économie indigène restèrent constamment minimes. Seul le marché hypothécaire présentait une certaine activité. En ce qui concerne les opérations financières internationales, le recul qui a commencé au milieu de l'année 1931 s'est poursuivi. En rapatriant leurs avoirs, les banques voulaient augmenter leur liquidité. En général, nos banques ont surmonté aisément les difficultés de cette année de crise et donné ainsi une nouvelle preuve de leur capacité de résistance. Dans quelques cas cependant un certain défaut de liquidité est apparu et il a éveillé le désir de mobiliser dans une plus large mesure les valeurs difficilement négociables. On a parfois tenté de solliciter le concours de la Banque nationale pour dégager les actifs placés à long terme. Mais la banque d'émission ne pouvait assumer directement cette tâche, puisqu'elle est tenue de respecter les prescriptions légales qui régissent l'escompte des effets et les prêts sur nantissement. Dans les circonstances actuelles, il est difficile de se procurer des effets permettant d'assurer la liquidité nécessaire. Une banque dépourvue d'effets qui lui permettent de recourir à la banque d'émission pour obtenir des disponibilités suffisantes est donc forcée, si elle veut assurer sa trésorerie, d'entretenir un portefeuille de titres aptes à être remis en garantie d'avances auprès de la Banque nationale. D'ailleurs, les banques ont en général disposé constamment de réserves liquides considérables; leurs encaisses et leurs avoirs en comptes de virements auprès de la Banque nationale ont dépassé de beaucoup les montants habituels.

Pour venir en aide aux maisons qui se trouvent dans une situation difficile par suite des circonstances, on a créé la Caisse de prêts de la Confédération suisse. Cette nouvelle institution n'a de commun que le nom avec celle qui fonctionna pendant la guerre. Elle a pour objet essentiel d'octroyer des prêts garantis par des valeurs sur lesquelles la Banque nationale et d'autres banques ne pourraient accorder aucune avance ou, tout au plus, une avance d'un montant fort peu élevé. Aujourd'hui, à l'inverse de ce qui se passait au début de la guerre, la Banque nationale et les autres banques possèdent des moyens de paiement en suffisance; aussi ne pouvait-il être question de conférer à la nouvelle Caisse de prêts le droit d'émettre des signes monétaires, privilège dont jouissait sa devancière. Si, à cette époque-là, des raisons d'ordre monétaire ont engagé la Banque nationale à administrer la Caisse de prêts, les autorités de banque ont insisté pour que la direction de la Caisse de prêts actuelle et celle de la Banque nationale soient absolument indépendantes. Monsieur Charles Schnyder, vice-président de la Direction générale, fait partie du conseil d'administration et du comité de direction de la Caisse de prêts, mais non en qualité de représentant de la Banque nationale. Les relations d'affaires entre la Banque nationale et la Caisse de prêts sont réglées par une convention spéciale. Afin de donner au public une idée exacte des engagements de la Caisse de prêts envers la banque d'émission, cette dernière en publie le chiffre dans sa situation hebdomadaire. L'arrêté fédéral du 8 juillet 1932, créant une Caisse de prêts de la Confédération suisse, prévoit l'octroi de prêts sur des effets de change et

sur d'autres créances, non cotées ni garanties par un gage hypothécaire, jusqu'au 50 % de leur valeur nominale, lorsqu'elles portent sur des débiteurs domiciliés en Suisse et jusqu'au 40 %, lorsqu'elles portent sur des débiteurs domiciliés à l'étranger. Or ces limites sont trop étroites pour que la Caisse de prêts ait pu développer ses actions de secours d'une manière efficace. Si l'on veut que cette institution soit en mesure de remplir sa mission, il faudrait lui permettre d'accorder des prêts plus élevés sur cette catégorie d'actifs. La possibilité d'obtenir des avances sur des actifs d'autre nature est suffisamment assurée.

En 1931, un accord de prorogation des crédits à court terme avait été conclu avec des banques, des entreprises industrielles et commerciales allemandes; d'abord applicable jusqu'à fin février 1932, il a été renouvelé pour un an en vertu de la Convention passée avec les débiteurs allemands en 1932. Au cours de l'exercice, un autre accord de prorogation est intervenu avec les corporations de droit public allemandes. L'application de ces arrangements, auxquels les banques suisses sont parties, s'effectue d'une manière satisfaisante. Il ressort de pourparlers engagés à ce sujet qu'il faudra proroger les crédits d'une année encore. Mais il est désirable qu'en renouvelant les conventions, on fasse en sorte d'obtenir que les liens qui immobilisent les avoirs soient desserrés et que les créanciers puissent retirer leur dû ou le placer d'autre façon dans le pays débiteur. Des conventions semblables ont été conclues avec l'Autriche et la Hongrie.

Dans les premiers mois de l'exercice, il semblait que les bourses suisses allaient se ressaisir peu à peu. La revision du problème des réparations et des dettes de guerre a sans doute contribué à provoquer ce renouveau de confiance. Mais, au milieu de mars déjà — après le krach du consortium Kreuger — la hausse des actions fut arrêtée net par l'ébranlement des valeurs suédoises. La chute des cours des valeurs à dividende semblait irrémédiable. Par bonheur, le dénouement de la Conférence de Lausanne ramena quelque espoir à la bourse. Parti de New-York, un mouvement de reprise gagna tous les marchés financiers; les réactions ne manquèrent pas, mais, à la fin de l'année, les dispositions étaient meilleures et plusieurs cours sensiblement plus élevés que dans les derniers jours de 1931. A Bâle et à Zurich, le chiffre des transactions a atteint un peu moins de la moitié de ce qu'il était en 1931.

Il est compréhensible que l'état des finances de la Confédération, qui s'était notablement amélioré d'année en année depuis 1925, ait souffert des circonstances extraordinaires que nous traversons. Les recettes douanières, le rendement du droit de timbre, les résultats d'exploitation de la régie des Postes et d'autres revenus encore ont considérablement baissé. D'autre part, la Confédération a dû engager de nouvelles dépenses pour combattre la crise. Entre 1930 et 1932, la Confédération a pu profiter des conditions du marché de l'argent pour convertir à un taux avantageux ses emprunts échus et dénonçables. La valeur totale des emprunts convertis dans cette période est de 900 millions de francs et l'économie réalisée dans le service des intérêts atteint annuellement 7,5 millions environ. Abstraction faite de la

différence entre la valeur nominale et le prix d'émission, le taux moyen des emprunts actuels de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux ne s'élève qu'à 4,21 %. En étudiant la situation financière de la Confédération, il ne faut pas oublier que la dette consolidée est de 400 millions inférieure à ce qu'elle était en 1925.

Sous la pression de la crise économique et de la concurrence croissante de l'automobile, la situation financière des Chemins de fer fédéraux a continué d'empirer. Les recettes provenant du trafic des marchandises accusent une diminution plus forte que celles du transport des voyageurs. Malheureusement, les dépenses d'exploitation n'ont pu être réduites dans une proportion égale au recul des recettes.

Les finances cantonales et communales ont ressenti une certaine tension résultant de la diminution des capitaux imposables et de l'accroissement des dépenses affectées à des œuvres sociales. Les dépenses nécessitées par les secours aux chômeurs grèvent lourdement le budget de différentes communes.

Comme dans les années précédentes, le marché des capitaux a bénéficié de l'abondance croissante des fonds à court terme. Le rapatriement des capitaux suisses, l'afflux intermittent de fonds étrangers et la libération de capitaux sans emploi dans l'industrie ont encore augmenté l'aisance monétaire. Il était difficile de trouver à placer les fonds à court terme, de nombreux capitaux restaient inutilisés, d'autres ne retiraient qu'un intérêt modique ou n'étaient même pas du tout rémunérés. Dans le second semestre de 1932, les fonds d'épargne, qui l'année précédente se réservaient dans l'espoir d'une hausse du taux, reparurent en un peu plus grande quantité sur le marché des capitaux.

La valeur d'émission des emprunts suisses par obligations placés en 1932 s'établit à 754 millions de francs contre 1 368 millions en 1931; toutefois le montant d'argent frais demandé au marché atteint 321 millions, soit 200 millions de moins que l'an dernier. Les conversions sont loin d'égaliser l'ampleur de celles qui ont eu lieu au cours des deux exercices précédents. 69 emprunts par obligations ont été contractés en 1932 contre 120 en 1931. De 1930 à 1932, la valeur totale des emprunts convertis n'atteignait pas moins de 2,2 milliards. L'économie réalisée dans le service des intérêts annuels se monte à 21 millions environ.

La Confédération a recouru deux fois au marché des capitaux: à fin février et au commencement de mars, elle a émis un emprunt de 150 millions de francs à 3½ %, destiné à la conversion de l'emprunt à 4 % de 1922 d'un montant de 200 millions; puis au mois de mai, elle a offert en souscription un emprunt de 150 millions également, dans le dessein de convertir le VI^e emprunt fédéral de mobilisation de 1917, d'un montant de 100 millions à 4½ %, et de consolider la dette flottante contractée en vue de rembourser la tranche non convertie de l'emprunt à 4 % de 1922. En fait, la Confédération n'a donc pas demandé de nouveaux fonds au marché. A leur tour, les Chemins de fer fédéraux ont placé, en septembre, un emprunt de 125 millions à 3½ %. Le cours d'émission des emprunts fédéraux était de 93,40 % pour celui de mars et de 95,40 % pour celui de mai. L'emprunt des Chemins de fer fédéraux a été offert au cours

de 97 %, plus 0,60 % pour timbre fédéral. Le rendement net des deux emprunts fédéraux était de 3,97 %, respectivement 3,78 %, et celui de l'emprunt des Chemins de fer fédéraux de 3,68 %.

Les cantons et les communes ont fait moins largement appel au marché des capitaux que l'année précédente. La valeur d'émission de leurs emprunts atteint 174 millions de francs (365 en 1931), dont 57 millions d'argent frais contre 95 millions en 1931.

Deux emprunts de conversion seulement ont été placés pour compte de banques : ceux des deux Centrales de lettres de gage. Ils atteignent un montant global de 78 millions, dont 40 millions ont été émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, et le solde, soit 38 millions, par la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. La valeur totale des lettres de gage émises, en 1932, par les deux Centrales s'élève à 205 millions de francs. Cette somme peut être considérée comme satisfaisante, si l'on se souvient que l'arrêté fédéral du 14 décembre 1925, concernant le projet de loi fédérale sur l'émission de lettres de gage, admettait qu'au bout d'un certain nombre d'années la quantité de lettres de gage cotées représenterait au maximum 1 milliard de francs.

Les émissions d'actions sont demeurées insignifiantes. Il n'y en a eu que 10 en 1932 (20 en 1931); elles ont été effectuées par des sociétés et leur valeur d'émission est de 11,8 millions de francs contre 24,4 millions l'année précédente.

Le rendement moyen, calculé sur la base des cours en bourse, des fonds d'Etat suisses a oscillé entre 3,98 % (au commencement de janvier) et 3,70 % (au début de mai). Bien que le marché des obligations n'ait pu échapper complètement aux influences des marchés internationaux, les fluctuations des cours se sont maintenues dans des limites relativement étroites. Le taux moyen des nouvelles obligations de caisse, émises par les 12 banques cantonales les plus importantes, a fléchi, en moyenne, de 3,71 %, à fin décembre 1931, à 3,50 %, à fin 1932; celui que pratiquèrent les grandes banques a reculé, en moyenne, de 4,03 à 3,72 %. Le taux de l'intérêt bonifié aux dépôts d'épargne, qui d'ordinaire se caractérise par une certaine stabilité, a, lui aussi, enregistré un fléchissement prononcé. Au cours de l'année, il a rétrogradé de 3,41 %, en moyenne, à 3,05 % dans les principales banques cantonales. La baisse du loyer de l'argent, déclenchée en 1929 par le revirement des conjonctures économiques, a atteint, en 1932, 1½ % pour les nouvelles obligations de caisse et 1 % pour les livrets d'épargne. A ce propos, il importe de faire observer que la réduction du taux appliqué à ces derniers a une portée plus grande que celle qui frappe les obligations de caisse, parce qu'elle s'étend à l'ensemble des dépôts.

Considérant qu'un taux hypothécaire plus modique permettrait aux propriétaires d'immeubles d'abaisser les loyers et vaudrait probablement aux agriculteurs un allègement de leurs charges, le Conseil fédéral a adressé, le 12 mars 1932, aux gouvernements cantonaux, une circulaire les invitant à faire, auprès des caisses hypothécaires et des caisses d'épargne publiques et privées, les démarches nécessaires pour les engager à accélérer la baisse du taux hypothécaire. C'est pour encourager une baisse générale des taux et contribuer à réduire, du

même coup, les frais de production et le coût de la vie que la Confédération et les Chemins de fer fédéraux ont décidé d'émettre leurs nouveaux emprunts au taux de $3\frac{1}{2}\%$.

La statistique des banques suisses permet de constater qu'en 1931 les banques ont abaissé de $0,32\%$ en moyenne le taux de leurs prêts fonciers, tout en réduisant de $0,31\%$ celui des intérêts sur les obligations de caisse, les carnets d'épargne et les comptes de dépôts. La baisse du taux hypothécaire égale ainsi celle qu'a subie le taux pratiqué pour les avoirs placés en bons de caisse et en comptes d'épargne. Sur le désir du Département fédéral des finances, la Banque nationale a effectué, au commencement d'octobre 1932, une enquête auprès d'un grand nombre d'établissements hypothécaires et de compagnies d'assurance; elle a constaté que le taux hypothécaire a subi une nouvelle réduction de $\frac{1}{4}\%$ dans les trois premiers trimestres de 1932. A la fin de l'année, le taux en vigueur pour la presque totalité des anciens prêts était de $4\frac{1}{2}\%$ — $4\frac{1}{4}\%$; il était le plus souvent de $4\frac{1}{4}\%$ pour les nouvelles hypothèques.

Ainsi, les taux ont continué à baisser au cours de l'exercice. Leur mouvement régulier sur notre marché monétaire et sur notre marché des capitaux atteste la stabilité des conditions de l'intérêt en Suisse, puisque, à l'étranger, les taux accusent une réduction assez marquée sur le marché monétaire, tandis qu'ils sont restés élevés sur celui des capitaux. En ce qui concerne notre pays, on pourrait se demander si une réduction un peu plus forte du taux appliqué aux dépôts d'épargne eût été de nature à influencer les taux des obligations de caisse et à permettre ainsi d'abaisser encore le taux hypothécaire.

Brusquement interrompue en 1931 par la crise de confiance internationale, l'émission d'emprunts étrangers sur le marché suisse n'a repris qu'en février 1932. La valeur d'émission des emprunts de cette catégorie, contractés au cours de l'exercice, atteint 348 millions de francs (198 millions l'année précédente), dont 203 (95) millions affectés à la conversion d'emprunts dont une partie n'était pas ou du moins pas entièrement placée en Suisse. Le montant d'argent frais prélevé en Suisse par les emprunts étrangers est évalué à plus de 145 millions de francs, dont la plus grande partie a passé en France.

Le Gentlemen's Agreement relatif à l'exportation des capitaux, qui était en vigueur depuis 1925, a été remplacé au commencement de l'exercice par une convention écrite. Les banques et les sociétés financières intéressées ont pris l'engagement de renseigner la Direction générale de la Banque nationale sur les emprunts qu'elles se proposent de conclure pour compte étranger, afin de permettre à la Banque et à la Confédération de faire leurs réserves ou d'émettre leurs vœux. Cette convention a pour objet de prévenir l'émission d'emprunts étrangers que la Banque juge préjudiciables à notre franc et au marché des capitaux ou que le Conseil fédéral ne saurait approuver pour d'autres motifs. L'ancien Gentlemen's Agreement a été complété en ce sens que les banques se sont formellement engagées à tenir compte des objections ou des désirs éventuels des Départements fédéraux ou de la Direction générale de la Banque nationale. Mais, en donnant leur assentiment à l'émission d'un emprunt

étranger, la Confédération ni la Banque nationale n'entendent assumer aucune responsabilité. Il appartient aux banques d'apprécier les garanties de sécurité qu'offre l'emprunt envisagé.

Une abondance extraordinaire de disponibilités n'a cessé de régner sur les marchés **monétaires internationaux** et le loyer de l'argent a baissé. Parmi les nombreux taux modifiés, un seul a été relevé. Durant le premier semestre, la Banque d'Angleterre a abaissé le sien à six reprises, le ramenant de 6 à 2%. En Allemagne, en Autriche, en Italie et en Suède, les banques d'émission accordèrent d'importantes facilités d'escompte. La Hollande et les États-Unis qui pratiquaient le taux de 3 %, respectivement de 3 1/2 %, l'ont réduit à 2 1/2 %, tandis que la Banque de France a maintenu le sien invariablement à 2 1/2 %. La baisse du loyer de l'argent se reflète aussi nettement dans l'évolution des taux hors banque.

Le **marché monétaire suisse** a présenté pendant toute l'année un degré de liquidité exceptionnel. Les engagements à vue de la Banque nationale, qui atteignaient 962 millions de francs à fin 1931, sont montés à 1258 millions pendant l'exercice 1932. Le plus souvent, les avoirs en comptes de virements des banques ont oscillé, à eux seuls, autour d'un milliard. Les occasions de placement dans les affaires courantes étant insuffisantes, il était difficile de trouver à ces fonds un emploi rémunérateur. Les effets de commerce se faisaient rares. A la différence des places étrangères, le marché suisse ne connaît pas les bons du Trésor à court terme. Le désir d'effectuer des placements et la quasi-impossibilité de le satisfaire ont exercé une pression continue sur les conditions des taux de l'intérêt. Le taux pour les acceptations de banque suisses et le papier commercial de premier ordre notait 1 3/4 % à fin décembre 1931; il a déjà baissé quelque peu en janvier 1932, pour reculer en février à 1 1/2 %, niveau où il s'est maintenu jusqu'à la fin de l'année, grâce à un accord entre les banques. A l'étranger, les taux privés ont cédé aux tendances dominantes sur le marché monétaire et subi une réduction. Les cours extrêmes atteints par les taux sur les différentes places sont les suivants: Amsterdam, 2 5/8 % et 1/4 %; New-York, 2 7/8 % et 3/8 %; Paris 1 7/8 % et 3/4 %; Londres, 5 5/8 % et 9/16 %. Si le taux hors banque suisse fixé à 1 1/2 % n'a eu qu'une valeur théorique, il n'en aurait pas moins été dans l'intérêt de notre économie de l'abaisser. Le taux appliqué aux effets émis en vertu des accords de prorogation a enregistré un fléchissement marqué; il est descendu de 5 à 3% dans le courant de l'année.

Le recours à la Banque nationale pour l'escompte a diminué sans cesse. D'une valeur moyenne de 15 millions de francs, le portefeuille commercial représente environ le 1 % de la circulation fiduciaire, alors qu'il en constituait, en moyenne, le 26 % dans les trois dernières années d'avant-guerre, le 46 % en 1919 (chiffre relatif le plus haut qu'on ait constaté) et le 16 % de 1926 à 1929. En matière d'escompte, la Banque a continué d'observer les principes suivis jusqu'ici. La Direction générale a maintenu le taux de 2 % qu'elle avait mis en vigueur le 22 janvier 1931. Si la Banque ne l'a pas réduit, c'est parce que, jusqu'à la fin de l'exercice 1931, les taux de l'intérêt n'ont en général pas suivi dans une mesure suffisante la baisse des taux officiels. De plus, la banque d'émission doit tenir compte du cours du change dans la fixation.

de ses taux; or, à part la Banque d'Angleterre, aucune autre banque d'émission n'applique le taux de 2%, bien qu'à Londres, de même qu'à New-York, à Amsterdam et à Paris, les taux hors banque aient oscillé bien au-dessous de celui qui est en vigueur en Suisse.

La Banque nationale a aussi maintenu le taux des avances sur nantissement invariablement à 3%. La demande d'avances sur titres a considérablement diminué au cours de l'année. Son mouvement de recul ne s'est guère interrompu qu'aux échéances de fin de mois.

La politique de l'or et des devises de la Banque nationale s'est inspirée des mêmes principes que dans les années précédentes. Elle a visé à conserver au franc suisse sa qualité de monnaie-or et à le maintenir à la parité avec les monnaies-or étrangères. C'est dans ce dessein que la Banque nationale a accepté les devises qu'on lui offrait lors de l'afflux de fonds étrangers et du rapatriement des capitaux suisses. Elle a aussi mis à la disposition du marché les devises nécessaires, quand celles-ci dépassaient la parité. Les devises achetées furent converties en or. Les motifs de cette transformation ne sont pas seulement l'abandon de l'étalon d'or par l'Angleterre ni la défaveur dont la politique du change-or fut l'objet dans divers pays à étalon-or, mais aussi l'issue incertaine des discussions engagées aux États-Unis sur le problème monétaire et sur le plan d'expansion du crédit, situation qui a ébranlé à nouveau tout le marché des devises. En mai et en juin, on se détourna du dollar. Même si les États-Unis n'ont jamais sérieusement songé à abolir l'étalon d'or, la politique suivie par la Banque nationale, et du reste par d'autres banques d'émission, n'en a pas moins sa raison d'être puisque certains milieux américains avaient préconisé l'abandon de l'étalon d'or et l'adoption de plans de réformes monétaires et de plan d'extension du crédit qui furent non seulement commentés par le public, mais discutés et approuvés en partie par les pouvoirs législatifs.

Une monnaie ne peut être considérée comme « monnaie-or » qu'aussi longtemps que le pays où elle a cours veut et peut tenir la promesse de son remboursement en or. Dès qu'un Etat annule, par un acte législatif, l'assurance donnée par sa banque d'émission de s'acquitter de ses engagements en remettant de l'or, une discussion sur la valeur de sa monnaie est inévitable, et une banque centrale étrangère ne pourrait guère assumer le risque que comporte le maintien constant d'avoirs en devises sur ce pays. L'étalon de change-or, recommandé par la Conférence de Gênes, offrait entre autres avantages celui de réduire les besoins d'or. Ses inconvénients apparurent bientôt. Les pays importants au point de vue monétaire devaient entretenir non seulement une encaisse métallique pour couvrir leur circulation fiduciaire, mais aussi en avoir une autre prête au cas où un pays aurait voulu convertir ses avoirs en or, en devises-or ou en devises d'autres Etats. Les inconvénients de l'étalon de change-or sont devenus aussi graves, parce que certaines banques d'émission employèrent à titre de placement les devises-or qui dépassaient les besoins des opérations de paiement. En outre, seules les monnaies de quelques pays avaient la qualité de devises-or. Comme il arriva qu'elles servirent plusieurs fois simultanément de potentiel d'émission, des édifices de crédit de proportions inquiétantes s'élevèrent sur la même encaisse-or.

Par suite de la conversion de devises en or, le stock métallique que la Banque nationale détenait à l'étranger était monté à 957 millions de francs à la fin d'octobre 1931. La Direction générale a jugé à propos de rapatrier une grande partie de ces dépôts d'or, qui atteignaient 247 millions le 31 décembre 1932. Le droit de placer des avoirs en or à l'étranger découle de l'article 19 de la loi sur la Banque, modifié par la loi fédérale du 20 décembre 1929, aux termes duquel la couverture minimum de 40 % doit être conservée dans le pays.

Jusqu'en octobre, le franc suisse a fait presque constamment prime sur l'or. Son cours a légèrement baissé en mars et surtout dans le dernier trimestre de 1932. En moyenne annuelle, le franc suisse cotait $4\frac{1}{2}/_{00}$ au-dessus du pair par rapport aux changes sur Paris, Bruxelles, Amsterdam et New-York, contre $5/_{00}$ en 1931. Ses fluctuations résultèrent une fois de l'évolution des cours des monnaies étrangères; son léger affaiblissement, en mars, ne signifie pas qu'on se défiât de lui, il s'explique par l'attrait qu'exerçaient d'autres devises. A l'étranger et en Suisse, des capitaux considérables furent convertis en livres sterling. Inversement, le franc suisse haussa en mai et en juin parce qu'on se détournait du dollar. Mais d'autres variations tiennent à la balance des paiements; en 1931, et encore au cours du présent exercice, le rapatriement de capitaux suisses et l'entrée de capitaux étrangers avaient porté le franc suisse au-dessus de la parité. En automne 1932, l'émission d'emprunts étrangers sur notre marché, des achats suisses dans des bourses extérieures et, pour une part, le retrait d'avoirs étrangers déposés dans notre pays provoquèrent une assez forte demande de devises; par ailleurs, le recul de nos exportations réduisit les besoins de francs suisses. L'incidence de ces deux phénomènes fit subir à notre devise un certain fléchissement qu'on tint çà et là, à l'étranger, pour un signe de faiblesse.

La Suisse verrait diminuer sans déplaisir les disponibilités à court terme qu'un souci de sécurité ou la méfiance à l'égard d'autres monnaies ont incitées à se réfugier dans notre pays sans être mises au service de l'économie. Ces capitaux ne font qu'augmenter les engagements à vue et obligent les banques à maintenir des réserves de liquidité correspondantes. Comme sa situation l'atteste, la Banque nationale est absolument prête à faire face aux événements lorsque l'étranger rappellera ses fonds pour les rapatrier ou les acheminer vers d'autres marchés. En ce qui concerne le rôle des réserves métalliques, la Banque est de l'avis de la France qui, dans sa note aux États-Unis du 23 novembre 1932, déclarait ne considérer la majeure partie de l'or que comme le gage des avoirs déposés dans un pays pour compte étranger. Les expériences faites au cours de ces derniers mois prouvent que la politique de concentration de l'or dans les caveaux de la banque d'émission et le retrait des monnaies d'or de la circulation ont seuls leur raison d'être.

En raison de l'aggravation de la crise, de nombreux projets tendant à remédier à la détresse économique ont vu le jour tant en Suisse qu'à l'étranger. Ceux d'entre eux qui intéressent tout particulièrement la banque d'émission proposent de prendre uniquement des mesures d'ordre monétaire pour guérir le mal. En Suisse, c'est avant tout la Ligue de la monnaie franche qui croit pouvoir mettre fin à la crise dans le plus bref délai et créer une

prospérité économique stable, en abolissant le régime de l'étalon d'or et en émettant une monnaie de papier garantie par le crédit de l'Etat, autrement dit une monnaie dirigée. L'émission de cette monnaie se baserait non sur les besoins des affaires, mais simplement sur l'index des prix du commerce de gros. Dans l'hypothèse que le marché intérieur est deux ou trois fois plus important que le marché étranger, on se désintéresse des opérations de paiement avec l'extérieur et, partant, du cours du change. La circulation monétaire n'a ainsi pour contre-partie que le trafic des marchandises. On ne tient aucun compte de tous les autres phénomènes économiques qui ne sauraient entrer dans le calcul de l'index des prix de gros, mais influent cependant sur la valeur de la monnaie (les échanges de services et le mouvement des capitaux, par exemple). On néglige aussi de considérer qu'une faible partie des paiements qui résultent de ces affaires se règle au moyen d'espèces, tandis que le reste, de beaucoup plus considérable, mais impossible à représenter par un chiffre, s'opère sans emploi de numéraire. Par ailleurs, il faut qu'un pays assure l'équilibre de sa balance des paiements à l'égard de l'étranger, puisque le montant des achats et des ventes effectués à l'extérieur ne dépend pas seulement de la situation des prix, mais surtout de l'évolution des cours du change. Cette tâche s'impose tout particulièrement à la Suisse qui est liée étroitement à l'économie mondiale. Notre pays doit se garder d'exposer sa devise aux hasards d'une expérience monétaire. L'exemple de l'Angleterre montre quelles difficultés un change instable crée aux transactions commerciales, même dans un vaste empire constitué à un haut degré en économie fermée. Du reste, l'application de la doctrine de l'économie dirigée est aussi chose impossible, parce que l'influence de la banque d'émission sur le volume du crédit est limitée. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que les tentatives faites à l'étranger en vue de développer le crédit ont échoué. Les autorités fédérales et la Banque nationale sont persuadées que l'économie dirigée ne saurait conduire au but visé, et que, dans les circonstances actuelles, le monométallisme-or est le seul système monétaire qui convient à notre pays. Le régime de l'étalon d'or et le remboursement des billets en or résultent des dispositions de la Constitution fédérale, de la loi monétaire et de la loi sur la Banque, dispositions que la Banque nationale est chargée d'appliquer. Les critiques émises par la Ligue de la monnaie franche, à supposer qu'elles fussent fondées, devraient s'adresser non à la banque d'émission, mais à la Constitution fédérale et à la loi sur la Banque.

En 1932, le chiffre des entrées d'or a atteint 1009 millions de francs, dont 50 millions destinés à l'industrie et 959 millions aux transactions bancaires. De ce montant, 714 millions ont été importés par la Banque nationale et 245 millions par des tiers. L'or importé par la Banque nationale représente une partie des réserves métalliques qu'elle avait constituées en transformant des devises-or en métal pendant les années 1931 et 1932. La valeur de l'or exporté par la Banque nationale atteint 130 millions.

La reffrappe des écus d'argent s'est poursuivie au cours de l'exercice. A fin 1932, il y avait pour 70,5 millions de francs de nouvelles pièces de cinq francs en circulation; le solde

des anciens écus à refrapper, dont la plus grande partie circule encore, est de 33,6 millions de francs. Comme la loi monétaire du 20 décembre 1929 a ramené l'écu au rang de monnaie divisionnaire, le Département fédéral des finances, d'entente avec la Banque nationale, a fixé le contingent de frappe de cette pièce provisoirement à 100 millions de francs.

La circulation des billets de la Banque nationale suisse est restée pendant toute l'année à un niveau exceptionnellement élevé. Elle s'est maintenue en moyenne annuelle à 1500 millions de francs environ. Les fluctuations ont été moindres que dans les deux années précédentes. Il est naturel que les besoins de l'économie soient restés minimes. En revanche, la thésaurisation s'est accrue surtout dans le premier semestre. Ce fait ressort de la proportion des coupures de 500 et 1000 francs qui a passé de 37,22 à 39 % de fin décembre 1931 à fin juin 1932, autrement dit, à 600 millions de francs pour une circulation totale de 1¹/₂ milliard. Au cours du second semestre, une partie des billets thésaurisés a reparu dans la circulation et l'on a eu la satisfaction d'en voir revenir de l'étranger en assez grandes quantités; de ce fait, la proportion des grandes coupures recula à 38 %.

La réduction subie par la circulation des moyens de paiement se manifeste aussi dans la diminution des règlements sans emploi de numéraire. Le mouvement des comptes de virements a atteint le 50 % en chiffre rond de celui qu'il accusa entre 1928 et 1930. Le mouvement des chambres de compensation suisses ne s'élève qu'à la moitié de celui de 1931 qui était déjà faible. Seul le mouvement des comptes de chèques postaux s'est maintenu au même niveau que dans les années précédentes.

En 1932, la couverture de la circulation fiduciaire offre un aspect extraordinaire. En moyenne annuelle, les billets, à eux seuls, étaient couverts à raison de 168,8 % par l'or. Si, d'une part, l'on ajoute aux billets en circulation les engagements à vue et, d'autre part, les devises-or à l'or, la proportion de la couverture atteint 97,4 %.

II. Comptes annuels.

1. Bilan arrêté au 31 décembre 1932.
2. Compte de profits et pertes pour 1932.

Actif.

I. Bilan arrêté

		frs.	cts.
Caisse:			
Or	frs. 2 224 061 031. 40		
Autres valeurs en caisse	» 7 774 000. 27	2 231 835 031	67
Dépôts d'or à l'étranger		247 128 791	80
Disponibilités «or» à l'étranger		86 621 724	45
Portefeuille suisse:			
Effets sur la Suisse	frs. 12 785 991. 17		
Obligations escomptées	> 6 721 134. 60		
Rescriptions	> 180 000. —	19 687 125	77
Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse		4 568 977	70
Avances sur nantissement:			
dénonçables à 10 jours	frs. 48 697 133. 81		
autres	> —	48 697 133	81
Autres devises		1 950 459	12
Effets à l'encaissement		1 196 879	76
Correspondants en Suisse		15 724 519	61
Chèques postaux		1 204 373	06
Débiteurs divers		4 980 287	53
Fonds publics		50 764 501	—
Intérêts courus sur titres		626 735	50
Coupons		486 798	90
Bâtiments de la Banque		3 000 000	—
Mobilier		1	—
Capital social non versé		25 000 000	—
		2 743 473 340	68

au 31 décembre 1932.

Passif.

	frs.	cts.
Billets en circulation	1 612 623 350	—
Comptes des virements	922 302 782	05
Administrations fédérales	50 953 368	83
Déposants	67 857 062	99
Créanciers divers	20 821 296	18
Mandats généraux et chèques en circulation	1 047 122	46
Réescompte	49 891	10
Dividendes impayés	10 039	50
Capital social	50 000 000	—
Fonds de réserve	10 500 000	—
Provision pour confection des billets de banque	1 000 000	—
Provision pour risques non assurés	1 000 000	—
Bénéfice net	5 308 427	57
	2 743 473 340	68

Doit.

	frs.	cts.
Frais généraux et d'administration.....	3 909 321	03
Frais de confection des billets de banque.....	169 409	10
Intérêts débiteurs aux administrations fédérales et comptes de dépôts	309 826	47
Amortissements :		
sur fonds publics	frs. 260 249. 65	
sur le mobilier	> 33 400. 75	
Bénéfice net au 31 décembre 1932.....	5 308 427	57
	9 990 634	57

profits et pertes.

31 décembre 1932.

Avoir.

		frs.	cts.
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement:			
Escompte sur effets suisses	frs.	300 196. 59	
> > rescriptions	»	91 333. 60	
> > obligations	»	89 035. 70	
Escompte total du portefeuille suisse	frs.	480 565. 89	
Escompte sur effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	»	16 158. 25	
Commissions sur effets à l'encaissement	»	20 067. 24	38
		516 791	
Produit des affaires en devises		4 038 973	36
Intérêts créanciers:			
Correspondants en Suisse	frs.	188 178. 11	
Avances sur nantissement	»	1 375 062. 95	
Fonds publics	»	2 239 965. 10	
Chèques postaux	»	8 689. 05	21
		3 811 895	
Commissions:			
sur achat et vente de titres pour compte de tiers	frs.	202 272. 67	
> émissions et souscriptions	»	148 004. 70	
> coupons	»	64 670. 18	55
		414 947	
Divers:			
Bénéfices sur lingots d'or et monnaies d'or étrangères	frs.	620 973. 41	
Droits de garde, location de coffres-forts	»	247 187. 94	
Produit des bâtiments de la Banque	»	201 956. 78	
Divers	»	137 908. 94	07
		1 208 027	
		9 990 634	57

III. Détail des comptes annuels.

Actif du bilan.

1. Encaisse.

Solde en caisse au 31 décembre 1931	frs. 2 304 999 273. 42
au cours de l'année 1932	
il a été versé	frs. 3 801 060 609. 89
il a été payé.....	» 2 765 376 791. 64
mouvement de caisse	frs. 6 566 437 401. 53
excédent des versements	» 1 035 683 818. 25
Solde en caisse au 31 décembre 1932	frs. 3 340 683 091. 67
Dans ce montant sont compris les propres billets se trouvant dans les caisses de la Banque.	
Détail de l'encaisse au 31 décembre 1932:	
monnaies d'or suisses	frs. 235 529 540. —
lingots d'or	» 1 728 242 323. 45
monnaies d'or étrangères	» 260 289 167. 95
monnaies divisionnaires	» 7 772 034. 82
divers	» 1 965. 45
Total suivant bilan	frs. 2 231 835 031. 67
plus nos propres billets en caisse	» 1 108 848 060. —
Total	frs. 3 340 683 091. 67

2. Or.

Encaisse-or.

L'encaisse-or s'élève au 31 décembre 1932	
en monnaies d'or suisses	à frs. 235 529 540. —
» lingots d'or	» » 1 728 242 323. 45
» monnaies d'or étrangères	» » 260 289 167. 95
au total dans les caisses de la Banque à	frs. 2 224 061 031. 40
Dépôts d'or à l'étranger	» 247 128 791. 80
Total	frs. 2 471 189 823. 20

La moyenne de l'encaisse-or se répartit comme suit:

monnaies d'or suisses	9,26 %
lingots d'or	58,05 %
monnaies d'or étrangères.....	10,37 %
dépôts d'or à l'étranger	22,32 %

Mouvement.

Monnaies d'or suisses.

Montant au 31 décembre 1931.....	frs.	235 460 790. —
Montant au 31 décembre 1932.....	>	235 529 540. —
	Augmentation	<u>frs. 68 750. —</u>

Lingots d'or.

Montant au 31 décembre 1931.....	frs.	1 057 970 131. —
Entrées durant l'année 1932	>	670 942 930. 79
		<u>frs. 1 728 913 061. 79</u>
Sorties durant l'année 1932	>	1 007 691. 80
	Solde	frs. 1 727 905 369. 99
Valeur au 31 décembre 1932, calculée à frs. 3 092. — le kg au titre de 900/1000	>	<u>1 728 242 323. 45</u>
	Bénéfice	<u>frs. 336 953. 46</u>

Monnaies d'or étrangères.

Montant au 31 décembre 1931.....	frs.	232 617 264. 65
Entrées au cours de l'année 1932	>	42 701 274. 60
		<u>frs. 275 318 539. 25</u>
Sorties au cours de l'année 1932	frs.	15 313 391. 25
	Solde	frs. 260 005 148. —
Valeur d'inventaire au 31 décembre 1932	>	<u>260 289 167. 95</u>
	Bénéfice	<u>frs. 284 019. 95</u>

Dépôts d'or à l'étranger.

Les dépôts d'or à l'étranger atteignaient le 31 décembre 1932.....	frs.	247 128 791. 80
dont: auprès de la Federal Reserve Bank, New York	>	54 585 281. 25
> > > Banque de France	>	192 543 510. 55

Les dépôts d'or à l'étranger ont atteint:

en moyenne	frs.	567 416 000
au maximum: du 18 au 22 février.....	>	947 806 200
au minimum: du 22 au 23 décembre	>	246 744 554

3. Affaires en devises.

(Effets sur l'étranger et correspondants à l'étranger.)

Montant au 31 décembre 1931	frs.	107 038 967. 89
Entrées en 1932	>	<u>1 864 663 163. 85</u>
	frs.	1 971 702 131. 74
Sorties en 1932	>	<u>1 883 129 948. 17</u>
Montant au 31 décembre 1932.....	frs.	<u>88 572 183. 57</u>
Ce montant se répartit comme suit:		
devises-or	frs.	86 621 724. 45
autres devises.....	>	<u>1 950 459. 12</u>
Les devises-or se composent d'avoirs en dollars américains et en francs français.		
Les devises-or seules ont atteint:		
en moyenne	frs.	78 703 000
au maximum: le 5 janvier	>	148 781 976
> minimum: le 15 décembre	>	18 963 414
Le rendement total des affaires en devises s'est élevé à	frs.	4 038 973. 36

4. Escompte.

Effets sur la Suisse.

(Voir annexe No. 2)

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
En portefeuille au 31 décembre 1931	4 749	frs.	27 728 892. 26
Escompté au cours de l'année 1932	<u>26 625</u>	>	<u>79 380 177. 79</u>
	31 374	frs.	107 109 070. 05
Encaissé au cours de l'année 1932	<u>28 624</u>	>	<u>94 323 078. 88</u>
En portefeuille au 31 décembre 1932	<u>2 750</u>	frs.	<u>12 785 991. 17</u>
Le portefeuille suisse s'est élevé:			
en moyenne		à frs.	13 851 000
au maximum: le 7 janvier		> >	27 002 377
> minimum: le 31 octobre		> >	10 626 724

Le montant moyen des effets escomptés sur la Suisse s'élève à frs. 2 981.

La moyenne des jours à courir des effets escomptés sur la Suisse est de 57 jours.

Dans le courant de l'année, la Banque a retourné aux cédants, faute de paiement:

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
effets sans frais	1 467	frs.	786 245. 92
effets protestés	524	>	463 302. 95

La proportion des effets retournés aux cédants, faute de paiement, est de 1,574 % du montant total des effets escomptés.

Rescriptions.

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Montant au 31 décembre 1931:				
rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	—	—		
rescriptions des cantons et des communes	<u>9</u>	<u>frs. 350 000</u>	9	frs. 350 000
Escompté au cours de l'année 1932:				
rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	66	frs. 61 000 000		
rescriptions des cantons et des communes	<u>36</u>	<u>> 1 935 000</u>	<u>102</u>	<u>> 62 935 000</u>
			111	frs. 63 285 000
Encaissé au cours de l'année 1932:				
rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	66	frs. 61 000 000		
rescriptions des cantons et des communes	<u>41</u>	<u>> 2 105 000</u>	<u>107</u>	<u>> 63 105 000</u>
Montant au 31 décembre 1932:				
rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	—	—		
rescriptions des cantons et des communes	<u>4</u>	<u>frs. 180 000</u>	<u>4</u>	<u>frs. 180 000</u>

La moyenne des jours à courir du total des rescriptions est de 35 jours, celle des rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux seules est de 34 jours.

Le montant des rescriptions s'est élevé:

en moyenne	à frs.	4 602 000
au maximum: le 30 avril	>	46 400 000
au minimum: du 23 au 29 décembre	>	150 000

Le portefeuille de la Banque n'a contenu des rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux que dans 7 situations hebdomadaires.

Obligations.

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
En portefeuille au 31 décembre 1931	7 692	frs. 6 492 706. 40
Escompté au cours de l'année 1932	<u>12 322</u>	<u>> 29 083 228. 20</u>
	20 014	frs. 35 575 934. 60
Encaissé au cours de l'année 1932	<u>18 232</u>	<u>> 28 854 800. —</u>
En portefeuille au 31 décembre 1932	<u>1 782</u>	<u>frs. 6 721 134. 60</u>

Le portefeuille des obligations escomptées s'est élevé:

en moyenne	à frs.	4 545 000
au maximum: le 27 décembre	> >	9 234 196
au minimum: le 23 août	> >	2 324 415

Détail du mouvement total de l'escompte.

Portefeuille au 31 décembre 1931	frs.	34 571 598. 66
Escompté au cours de l'année 1932	>	171 398 405. 99
	frs.	205 970 004. 65
Encaissé au cours de l'année 1932	>	186 282 878. 88
Portefeuille au 31 décembre 1932	frs.	<u>19 687 125. 77</u>
 Total du portefeuille suisse:		
en moyenne	frs.	22 998 000
au maximum: le 30 avril	>	64 061 402
au minimum: le 15 octobre	>	13 413 380
 Rendement du portefeuille suisse:		
Escompte sur effets suisses en 1932	frs.	269 203. 14
plus réescompte au 31 décembre 1931	>	58 380. 10
	frs.	327 583. 24
moins réescompte au 31 décembre 1932	>	27 386. 65
Les effets suisses ont rapporté	frs.	300 196. 59
Escompte sur rescriptions en 1932	frs.	90 389. 70
plus réescompte au 31 décembre 1931	>	1 438. 90
	frs.	91 828. 60
moins réescompte au 31 décembre 1932	>	495. —
Les rescriptions escomptées ont rapporté	>	91 333. 60
Escompte sur obligations en 1932	frs.	86 301. 15
plus réescompte au 31 décembre 1931	>	15 938. 70
	frs.	102 239. 85
moins réescompte au 31 décembre 1932	>	13 204. 15
Les obligations escomptées ont rapporté	>	89 035. 70
Le rendement total des effets sur la Suisse, des rescriptions et des obligations s'est donc élevé à	frs.	<u>480 565. 89</u>

5. Escompte des effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse.

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Escompté au cours de l'année 1932	23	frs. 7 533 277. 70
Encaissé au cours de l'année 1932	12	> 2 964 300. —
Montant au 31 décembre 1932	<u>11</u>	<u>frs. 4 568 977. 70</u>

La moyenne des jours à courir des effets escomptés est de 80 jours.

Le montant des effets de la Caisse de prêts présentés à l'escompte dès son ouverture s'élève:

en moyenne	à frs. 2 953 000
au maximum: du 29 au 31 décembre	> > 4 568 978
au minimum: le 28 octobre	> > 652 000

Le montant de l'escompte des effets de la Caisse de prêts s'élève en 1932	à frs.	24 841. 25
moins réescompte au 31 décembre 1932	>	8 683. —
Le rendement total est donc de	<u>frs.</u>	<u>16 158. 25</u>

6. Avances sur nantissement.

(Voir annexe N° 3)

Le nombre des comptes de nantissement ouverts s'élevait le 31 décembre 1932 à 1886.

Montant au 31 décembre 1931	frs.	64 651 379. 20
Avances consenties durant l'année 1932	>	282 751 780. 29
	frs.	347 403 159. 49
Avances remboursées durant l'année 1932	>	298 706 025. 68
Montant au 31 décembre 1932	<u>frs.</u>	<u>48 697 133. 81</u>

Le montant des obligations de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que des banques qui jouissent de la garantie cantonale, remises en nantissement représentait le 31 décembre 1932 le 87,90 % de la somme totale des gages.

Le montant des avances consenties s'est élevé:

en moyenne	à frs.	45 798 000
dont frs. 45 200 000 dénonçables à 10 jours		
au maximum: le 7 janvier	> >	63 149 860
au minimum: le 23 septembre	> >	39 089 340

Les crédits accordés sur nantissement ont été utilisés en moyenne durant 47,46 jours.

Le total des intérêts perçus par la Banque a atteint	frs.	1 375 062. 95
--	------	---------------

7. Encaissement.

La Banque a reçu à l'encaissement :

117 855 chèques et effets pour	frs.	513 857 435. 60	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
48 625	>	70 211 072. 28	sur d'autres tirés
166 480 chèques et effets pour	frs.	584 068 507. 88	au total, y compris
13 264 chèques et effets pour	frs.	127 580 430. 30	reçus en couverture de correspondants suisses.

Montant moyen des appoints à l'encaissement :

sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation	frs.	4 360
sur d'autres tirés	>	1 444
moyenne de tous les appoints présentés à l'encaissement	>	3 508

La Banque a perçu, au cours de cet exercice, frs. 20 067.24 pour frais d'encaissement et frais de retour sur appoints à l'encaissement.

8. Comptes de correspondants suisses.

Au 31 décembre 1932, le réseau des correspondants de la Banque s'étendait à 312 places bancables et 121 places auxiliaires. Le nombre des comptes des correspondants suisses s'élevait au 31 décembre 1932 à 388.

Avoir de la Banque au 31 décembre 1931	frs.	25 604 838. 66
En 1932, les comptes des correspondants ont été		
crédités de	frs.	1 233 096 403. 50
débités de	>	1 223 216 084. 45
mouvement total	frs.	2 456 312 487. 95
excédent des crédits	>	9 880 319. 05
Avoir de la Banque au 31 décembre 1932	frs.	15 724 519. 61

L'avoir de la Banque chez ses correspondants suisses a atteint :

en moyenne	frs.	9 676 000
au maximum: le 5 janvier	>	22 626 585
au minimum: le 28 novembre	>	5 226 047

Le mouvement total des comptes de correspondants suisses se répartit comme suit :

	Nombre des postes		Montant	En pour-cent
Ecritures au crédit.				
Paiements des correspondants				
pour compte des administrations fédérales .	13 627	frs.	110 800 909. 45	8,99
pour compte de tiers	138	>	1 283 724. 04	0,10
Couvertures des correspondants				
en espèces	—	>	289 338 325. 88	23,46
par remises ou bonifications	—	>	800 552 196. 15	64,92
Dispositions	1 682	>	17 738 919. 31	1,44
Divers	—	>	13 382 328. 67	1,09
	Total	frs.	<u>1 233 096 403. 50</u>	<u>100</u>

Ecritures au débit.

Versements aux correspondants

pour compte des administrations fédérales .	130 623	frs.	1 097 938 867. 41	89,76
pour compte de tiers	9 074	>	33 075 400. 72	2,70
Effets remis à l'encaissement	—	>	54 195 881. 93	4,43
Divers	—	>	38 005 934. 39	3,11
	Total	frs.	<u>1 223 216 084. 45</u>	<u>100</u>

Les comptes des correspondants suisses ont rapporté à la Banque un intérêt de frs. 188 178. 11

9. Comptes de chèques postaux.

Les comptes de chèques postaux de la Banque ont présenté, au cours de l'exercice, le mouvement suivant :

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1931	frs.	1 345 110. 53
En 1932, les comptes de chèques postaux ont été		
crédités de	frs.	3 388 563 696. 73
débités de	>	<u>3 388 704 434. 20</u>
mouvement total	frs.	6 777 268 130. 93
excédent des débits	>	<u>140 737. 47</u>
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1932	frs.	<u>1 204 373. 06</u>

Le mouvement total entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux a atteint durant l'année les montants suivants :

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Virements de la Banque nationale à l'Administration des postes .	18 719	frs.	213 468 289. 99
Virements de l'Administration des postes à la Banque nationale .	54 204	>	1 814 746 000. 29
Total	<u>72 923</u>	frs.	<u>2 028 214 290. 28</u>

A partir du 1^{er} mars 1930, les bureaux de chèques postaux ont été autorisés à délivrer aux porteurs de chèques postaux, au lieu d'espèces, des chèques tirés sur la Banque nationale et destinés à être crédités en compte de virements auprès de la Banque nationale.

Des tirages effectués par les 25 bureaux de chèques postaux résulte le mouvement suivant :

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
en circulation au 31 décembre 1931	11	frs.	59 059. 28
délivrés par les bureaux de chèques postaux en 1932	6 746	>	78 525 022. 83
payés en 1932	6 757	frs.	78 584 082. 11
par le crédit du compte ou par compensation			
6 692 chèques à frs. 77 731 868. 71			
en espèces .. 49 > > > 678 540. —	6 741	>	78 410 408. 71
restaient en circulation au 31 décembre 1932	<u>16</u>	frs.	<u>173 673. 40</u>

10. Fonds publics appartenant à la Banque.

Titres en portefeuille au 31 décembre 1931	frs.	37 862 501. —
Au cours de l'année 1932, le compte a été débité de	>	35 992 453. 05
	frs.	73 854 954. 05
crédité de	>	22 830 203. 40
Solde au 31 décembre 1932	frs.	51 024 750. 65
Valeur des fonds publics au 31 décembre 1932 suivant bilan	>	50 764 501. —
Amortissements	frs.	<u>260 249. 65</u>

Le montant des titres en portefeuille a été :

en moyenne	de frs.	40 557 000
au maximum: le 23 décembre	> >	50 846 495
au minimum: le 7 mai	> >	33 389 542
Les fonds publics ont rapporté, déduction faite des amortissements	>	1 979 715. 45

Inventaire des fonds publics appartenant à la Banque au 31 décembre 1932.

Catégorie	Remboursements	Montant nominal	Valeur d'inventaire
5 1/2 % Emprunt fédéral aux Etats-Unis 1923	1946/34	\$ 5 513 000. —	frs. 27 565 000. - ¹⁾
4 % Emprunt fédéral 1913	1933	frs. 242 000. —	
5 % Emprunt fédéral 1924	1935	> 1 657 500. —	
4 1/2 % Emprunt fédéral 1915 (III ^e mobil.)	1933	> 46 500. —	
4 1/2 % C. F. F. 1922 (II ^e Electrif.)	1933	> 2 726 000. —	
5 % C. F. F. 1924 (IV ^e Electrif.)	1935	> 3 795 000. —	
5 % C. F. F. 1925 (VI ^e Electrif.)	1935	> 1 007 000. —	
		frs. 9 474 000. —	> 9 474 000. —
4 1/2 % Canton d'Argovie 1923	1933	frs. 495 000. —	
4 1/4 % > de Bâle-Ville 1913		> 227 000. —	
5 % > > Bâle-Ville 1923		> 186 000. —	
5 1/2 % > > Genève 1925		> 467 000. —	
5 % > > Genève 1922		> 222 000. —	
4 1/4 % > > Lucerne 1913		> 428 000. —	
4 1/2 % > > Saint-Gall 1923		> 1 422 000. —	
5 % > > Schaffhouse 1918		> 100 000. —	
4 1/2 % > > Thurgovie 1923		> 26 000. —	
4 1/2 % > d'Uri 1923		> 228 000. —	
5 % > de Zurich 1925		> 26 000. —	
		frs. 3 827 000. —	> 3 827 000. —
3 1/2 % > > Bâle-Ville 1889	1934	frs. 66 000. —	
3 1/2 % > > Berne 1899		> 191 500. —	
5 1/2 % > du Valais 1924		> 177 000. —	
		frs. 434 500. —	> 434 500. —
5 % > de Saint-Gall 1925	1935	frs. 165 000. —	> 165 000. —
Diverses banques cantonales	1933	frs. 2 081 500. —	
> > >	1934	> 4 104 500. —	
> > >	1935	> 1 863 000. —	
		frs. 8 049 000. —	> 8 049 000. —
4000 actions de la Banque des Règlements Internationaux	—	frs. 10 000 000. —	
		actions libérées par	
		frs. 2 500 000. —	> 1 250 000. —
Divers			> 1. - ²⁾
		Total	frs. 50 764 501. —

1) Evaluation à 100 %, cours du dollar fixé à frs. 5.—.

2) Pro memoria.

11. Immeubles de la Banque et mobilier.

Immeubles de la Banque.

Au 31 décembre 1932, la valeur en compte des bâtiments atteignait, comme l'année précédente	frs.	<u>3 000 000. —</u>
Les loyers encaissés s'élevaient à	frs.	360 805. 95
moins dépenses pour entretien des immeubles, éclairage, chauffage, nettoyage et garde des locaux	>	<u>158 849. 17</u>
Produit net	frs.	<u>201 956. 78</u>

Mobilier.

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1931 pour une valeur de	frs.	1. —
Les achats faits en 1932 pour le montant de	>	33 400. 75
ont été entièrement amortis, de sorte que le solde au 31 décembre 1932 est ramené à	>	1. —

Passif du bilan.

12. Emission et couverture des billets.

Circulation des billets.

(Voir annexe N° 4)

La circulation des billets de la Banque nationale (y compris les billets non rentrés des anciennes banques d'émission) se montait:

au 31 décembre 1931	à	frs.	1 609 353 395
> 31 décembre 1932	à	>	<u>1 612 623 350</u>
		Augmentation	frs. <u>3 269 955</u>

La circulation des billets s'est élevée:

en moyenne	à	frs.	1 508 369 000
au maximum: le 31 décembre	>	>	1 612 623 350
au minimum: le 20 février	>	>	1 441 421 045

Durant l'exercice, la Banque a retiré définitivement de la circulation les billets détériorés suivants de sa propre émission:

Coupures de	Nombre	Valeur
frs. 1 000	4 500	frs. 4 500 000
> 500	7 100	> 3 550 000
> 100	246 760	> 24 676 000
> 50	267 480	> 13 374 000
> 20	2 230 000	> 44 600 000
> 5	—	> —
Total	<u>2 755 840</u>	frs. <u>90 700 000</u>

Des billets rappelés au remboursement par la publication du 1^{er} juillet 1925 ne sont pas rentrés jusqu'ici :

billets intérimaires de 50, 100, 500 et 1000 francs, datés du 1 ^{er} février 1907 et portant, dans l'angle droit supérieur, la rosace rouge et la croix fédérale; montant non rentré frs. 746 700 ¹⁾	
billets de 100 francs de la III ^e émission portant comme vignette au recto la tête de Guillaume Tell, séries 1A—1E et 2A—2K; montant non rentré	> 1 076 400 ¹⁾
	Total frs. 1 823 100¹⁾

La Banque est tenue de rembourser ces billets jusqu'au 30 juin 1945.

Le montant des billets non rentrés des anciennes banques d'émission

s'élevait encore le 31 décembre 1932 à frs. 1 281 750¹⁾

Conformément à l'art. 80 de la loi sur la Banque du 7 avril 1921, la Banque nationale est tenue de rembourser ces billets jusqu'au 20 juin 1940.

Couverture des billets.

(Voir annexe N° 5)

Le montant de l'encaisse-or constituant la couverture métallique, aux termes de la loi sur la Banque, s'est élevé :

en moyenne	à frs. 2 545 991 000
au maximum: le 3 septembre	> > 2 643 592 201
au minimum: le 2 janvier	> > 2 346 892 913

Couverture or exprimée en pour-cent de la circulation des billets :

en moyenne	168,79 %
au maximum: le 21 novembre	177,77 %
au minimum: le 20 février	146,60 %

La couverture de la circulation des billets par l'encaisse-or, en Suisse seulement, a atteint :

en moyenne	131,17 %
au maximum: le 23 novembre	150,55 %
au minimum: le 7 janvier	99,19 %

La couverture totale de la circulation des billets s'est donc élevée en moyenne annuelle :

Or	frs.	2 545 991 000	
autres actifs pouvant servir de couverture des billets :			
devises-or	frs.	78 703 000	
portefeuille suisse	>	22 998 000	
effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	>	2 953 000 ²⁾	
avances sur nantissement	>	45 200 000	> 149 854 000
Couverture totale des billets	frs.	2 695 845 000	
Circulation des billets	>	1 508 369 000	
La couverture supplémentaire a donc atteint	frs.	1 187 476 000	

¹⁾ Après déduction des billets rappelés se trouvant dans les caisses de la Banque.

²⁾ Moyenne à partir de la date d'escompte du premier bordereau.

13. Service des virements.

(Voir annexe N° 6)

Le nombre des comptes de virements atteignait le 31 décembre 1931 1277

Il s'élevait le 31 décembre 1932 à 1268

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1931 frs. 883 158 011. 99

En 1932, les écritures se sont élevées :

au crédit à frs. 20 897 201 133. 47

au débit > > 20 858 056 363. 41

Mouvement total frs. 41 755 257 496. 88

excédent des écritures au crédit > 39 144 770. 06

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1932 frs. 922 302 782. 05

De ce montant, frs. 8 231 250. — étaient soumis à une dénonciation de 10 jours (avoirs minima).

Le montant total de l'avoir en comptes de virements s'est élevé :

en moyenne à frs. 1 075 091 000

au maximum: le 23 mai > > 1 171 573 725

au minimum: le 29 décembre > > 917 543 303

Le mouvement total du service des virements se décompose comme suit

	Nombre des postes	Montant	En pour-cent
versements et paiements en espèces	56 242	frs. 2 583 923 819. 76	6,19
compensations	282 050	> 6 442 178 998. 76	15,43
virements sur place	338 526	> 27 495 561 741. 40	65,85
virements de place à place	<u>77 908</u>	> <u>5 233 592 936. 96</u>	<u>12,53</u>
Total	<u>754 726</u>	<u>frs. 41 755 257 496. 88</u>	<u>100</u>

Le 93,81 % du mouvement total des comptes de virements pour 1932 a donc pu être réglé par simples écritures, sans mouvement d'espèces.

Les montants versés ont été laissés en compte 18,52 jours en moyenne.

Un avoir d'un franc en compte de virements a donné lieu à un mouvement annuel moyen de 39 frs.

14. Comptes des administrations fédérales.

Service des versements et paiements.

(Voir annexe N° 7)

Le montant des avoirs des administrations fédérales

s'élevait le 31 décembre 1931..... à frs. 40 084 047. 77

En 1932, les écritures au crédit se montaient à.... frs. 5 151 211 042. 73

les écritures au débit se montaient à.... > 5 140 341 721. 67

Mouvement total de ces comptes frs. 10 291 552 764. 40

Excédent des écritures au crédit > 10 869 321. 06

Montant au 31 décembre 1932 frs. 50 953 368. 83

Détail des écritures au cours de l'année 1932:

	Nombre des postes	Montant	En pour-cent
versements et paiements en espèces	183 771	frs. 2 784 516 180. 94	27,06
compensations	23 253	» 2 876 851 305. 13	27,95
virements sur place	4 932	» 4 207 684 314. 82	40,88
virements de place à place	11 549	» 422 500 963. 51	4,11
Total	<u>223 505</u>	<u>frs. 10 291 552 764. 40</u>	<u>100</u>

Le mouvement total se répartit comme suit:

	Crédits	Débits
Caisse fédérale	frs. 1 666 003 977. 93	frs. 1 652 758 960. 26
Administration fédérale des postes	» 2 781 621 548. 31	» 2 781 598 751. 38
Chemins de fer fédéraux	» 597 396 184. 88	» 600 338 798. 47
Autres administrations	» 106 189 331. 61	» 105 645 211. 56
Total	<u>frs. 5 151 211 042. 73</u>	<u>frs. 5 140 341 721. 67</u>

En dehors des comptoirs de la Banque, divers établissements de banque et caisses d'épargne s'occupent, en qualité de correspondants de la Banque nationale, du service des versements et paiements avec l'Administration fédérale des postes, les Chemins de fer fédéraux et l'Administration des douanes.

Le service des versements et paiements est assuré:

avec l'Administration fédérale des postes sur 308 places par 350 correspondants

avec les Chemins de fer fédéraux » 179 » » 180 »

avec l'Administration des douanes suisses » 17 » » 17 »

L'avoir des administrations fédérales s'est élevé:

en moyenne à frs. 59 142 000

au maximum: le 11 juillet » » 152 701 415

au minimum: le 30 avril » » 886 513

Le montant des intérêts crédités aux administrations fédérales a atteint frs. 154 996. 85

Gestion de titres.

Au 31 décembre 1932, la Banque avait en dépôt pour la garde et la gestion:

des titres remis par la Confédération pour frs. 623 737 567. —

» » » » les Chemins de fer fédéraux pour » 180 526 100. —

Total frs. 804 263 667. —

Dans ces chiffres sont comprises les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux déposées contre certificats nominatifs auprès de la Caisse d'Etat fédérale et de la caisse principale des Chemins de fer fédéraux, conservées et gérées par la Banque. Il a été payé aux porteurs de certificats de ce genre, au cours de l'année 1932,

pour 1623 titres remboursables de la Confédération ..	frs. 1 965 600. —	
> 1490 > > > >	des Chemins de fer fédéraux	> 1 025 205. — frs. 2 990 805. —
pour 67 801 coupons d'obligations de la Confédération	frs. 2 841 784. 50	
> 255 443 > >	des Chemins de fer fédéraux	> 5 363 389. 10 frs. 8 205 173. 60
		Total <u>frs. 11 195 978. 60</u>

Paiement de titres et coupons.

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1932, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et coupons échus suivants:

	Nombre		Montant
titres remboursables	13 267	frs.	23 267 982. 25
coupons	892 091	>	20 156 219. 20
	Total		<u>frs. 43 424 201. 45</u>

15. Comptes de dépôts.

Solde des comptes de dépôts au 31 décembre 1931

	frs. 44 916 641. 42
--	---------------------

En 1932, les écritures se sont élevées:

 au crédit

	à frs. 274 869 410. 83
--	------------------------

 au débit

	> > 251 928 989. 26
--	---------------------

 Mouvement total

	frs. 526 798 400. 09
--	----------------------

Excédent des écritures au crédit

	> 22 940 421. 57
--	------------------

Montant au 31 décembre 1932

	frs. <u>67 857 062. 99</u>
--	----------------------------

Le montant de l'avoir en comptes de dépôts s'est élevé:

 en moyenne

	à frs. 61 801 000
--	-------------------

 au maximum: le 29 août

	> > 75 565 487
--	----------------

 au minimum: le 7 janvier

	> > 45 575 637
--	----------------

Il a été bonifié en intérêts aux comptes de dépôts

	frs. 154 829. 62
--	------------------

16. Mandats généraux et chèques.

	Nombre		Montant
En circulation au 31 décembre 1931	593	frs.	1 164 725. 67
Il a été émis en 1932	37 448	>	169 255 496. 70
	38 041	frs.	170 420 222. 37
et payé	37 489	>	169 373 099. 91
Restaient en circulation au 31 décembre 1932	552	frs.	<u>1 047 122. 46</u>

Les tirages concernant le service des versements et paiements, auxquels ont procédé les établissements de la Banque, se répartissent ainsi qu'il suit pour l'exercice 1932:

Il a été émis:	Nombre		Montant
Mandats généraux sur nos établissements	4 131	frs.	10 611 697. 75
Chèques sur nos établissements	3 850	>	55 529 846. 11
Chèques sur nos correspondants	1 682	>	17 738 919. 31
Total	<u>9 663</u>	frs.	<u>83 880 463. 17</u>

17. Fonds propres de la Banque.

Capital social.

Le capital social de frs. 50 000 000. —, divisé en 100 000 actions de frs. 500. — chacune dont 50 % versé, soit frs. 250. — par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, durant l'année, le transfert de 1 769 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1932 entre:

2 422 actionnaires possédant chacun	1 action
2 843 > > >	2 actions
1 734 > > > de	3 à 5 >
591 > > > >	6 à 10 >
430 > > > >	11 à 25 >
152 > > > >	26 à 50 >
58 > > > >	51 à 100 >
22 > > > >	101 à 200 >
14 > > > >	plus de 200 >
<u>8 266</u> actionnaires particuliers possédant ensemble	<u>46 285</u> actions
23 cantons et demi-cantons > >	38 236 >
23 banques cantonales possédant ensemble ...	15 479 >
<u>8 312</u> actionnaires possédant ensemble	<u>100 000</u> actions

Fonds de réserve.

Par suite de la décision de l'Assemblée générale du 12 mars 1932, le fonds de réserve s'élève à frs. 10 500 000

Conformément aux prescriptions de l'art. 28, 1^{er} al., de la loi sur la Banque, le 10 % du bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes, au maximum 2 % du capital effectivement versé, est attribué au fonds de réserve > 500 000

Après attribution de frs. 500 000 prélevés sur le bénéfice net de l'exercice 1932, le fonds de réserve s'élèvera à frs. 11 000 000

Compte de profits et pertes.

18. Résultat des opérations de la Banque.

Les recettes de la Banque durant l'année 1932 se décomposent comme suit:

Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	frs.	516 791. 38		
Produit des affaires en devises	>	4 038 973. 36	frs.	4 555 764. 74
Intérêts bonifiés par les correspondants suisses	frs.	188 178. 11		
Intérêts des avances sur nantissement	>	1 375 062. 95		
Intérêts du portefeuille-titres	>	2 239 965. 10		
Intérêts sur les comptes de chèques postaux ..	>	8 689. 05	>	3 811 895. 21
Commissions	frs.	414 947. 55		
Bénéfices sur lingots d'or et monnaies d'or étrangères	>	620 973. 41		
Droits de garde, location de coffres-forts	>	247 187. 94		
Divers	>	137 908. 94	>	1 421 017. 84
Rendement des immeubles			>	201 956. 78
Total	frs.			9 990 634. 57
moins: intérêts débiteurs			>	309 826. 47
			frs.	9 680 808. 10

A déduire du bénéfice total

Frais généraux et d'administration:

autorités et personnel de la Banque	frs.	3 475 769. 52		
frais de bureau, etc.	>	396 294. 51		
subsidés et divers	>	37 257. —	frs.	3 909 321. 03
Frais de confection des billets de banque			>	169 409. 10
Amortissements:				
sur fonds publics	frs.	260 249. 65		
> le mobilier	>	33 400. 75	>	293 650. 40
Total	frs.			4 372 380. 53
			frs.	5 308 427. 57

Conformément à l'art. 28, 1 ^{er} alinéa, de la loi sur la Banque, il est fait sur	
le bénéfice net de	frs. 5 308 427. 57
un prélèvement de 2% du capital effectivement versé, en faveur du	
fonds de réserve de	> 500 000. —
L'Assemblée générale des actionnaires est autorisée, suivant l'art. 28, alinéas 2	
et 3, à décider sur le solde restant de	frs. 4 808 427. 57
le paiement d'un dividende de 5% sur le capital effectivement versé,	
soit	> 1 250 000. —
Elle peut en outre, sur le 10% de ce solde de	frs. 3 558 427. 57
décider de payer un superdividende n'excédant pas 1% du capital effec-	
tivement versé, soit au maximum	> 250 000. —
L'excédent de	frs. 3 308 427. 57
est à verser à la Caisse d'Etat fédérale pour être réparti entre la Confé-	
dération et les cantons, selon l'article 28, 4 ^e et 5 ^e alinéas, de la loi sur	
la Banque.	

Résolutions.

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes :

1) L'Assemblée approuve le présent rapport ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1932, et donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

2) La somme disponible, soit frs. 4 808 427. 57, sera répartie comme suit :

frs. 1 250 000. — paiement d'un dividende ordinaire de 5 %,

» 250 000. — » » superdividende de 1 %,

» 3 308 427. 57 à verser à la Caisse d'Etat fédérale.

frs. 4 808 427. 57

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier sincèrement Monsieur le conseiller fédéral Musy, chef du Département fédéral des finances, du vif intérêt et de l'appui éclairé qu'il n'a cessé de prêter à la Banque, au cours de cette année. Nos remerciements s'adressent aussi à nos correspondants, banquiers, commerçants, industriels et agriculteurs pour leur précieuse collaboration. La conscience avec laquelle nos fonctionnaires et employés ont rempli leur devoir mérite également notre reconnaissance.

Zurich, le 16 janvier 1933.

Au nom de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse :

Le président,
G. Bachmann.

Le secrétaire général,
Schneebeli.

Le Comité de banque de la Banque Nationale Suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 25 janvier 1933, du présent rapport sur l'exercice 1932, ainsi que des annexes, et l'a approuvé. Conformément aux articles 45, al. 2, chif. 4, et 51, al. 1, de la loi sur la Banque, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes :

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter :

1. Le rapport sur l'exercice 1932, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1932, sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées dans le rapport.

Berne, le 25 janvier 1933.

Au nom du Comité de banque de la Banque Nationale Suisse :

Le président du Conseil de banque,

Alfred Sarasin.

Le secrétaire,

Mosimann.

Rapport présenté à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Banque Nationale Suisse par la Commission de contrôle.

Berne, le 11 février 1933.

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des vérifications dans toutes les succursales de la Banque et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

Ses opérations étant terminées et tout ayant été trouvé exact, votre Commission de contrôle déclare que le compte de Profits et Pertes et le Bilan au 31 décembre 1932, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque.

L'ordre règne dans tous les services de la Banque, c'est une constatation qu'il est agréable à la Commission de faire, comme de reconnaître aussi l'excellente tenue de la comptabilité générale et de celle des succursales.

Après des amortissements effectués pour frs. 293,650.40, le bénéfice net de 1932 s'élève à frs. 5,308,427.57; il est inférieur de frs. 395,494.82 à celui de l'exercice précédent.

En terminant son rapport, la Commission de contrôle se plaît à relever le fait que la Banque Nationale a su maintenir intact le crédit de notre monnaie, qui jouit de la confiance générale, tant dans le pays qu'à l'étranger.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, d'approuver:

- 1) le compte de Profits et Pertes et le Bilan au 31 décembre 1932 tels qu'ils vous sont présentés;
- 2) la répartition du bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez bien aussi nous donner décharge de notre mandat.

La Commission de contrôle:

P. Benoit, président.
J. R. Capadrutt.
J. Glarner.
H. Mauchle.
G. de Kalbermatten.

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'art. 65, 2^e al., lettre *i*, de la loi fédérale du 7 avril 1921 sur la Banque nationale suisse ;
vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'art. 53, 2^e al., de ladite loi, daté du 11 février 1933 ;
sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

arrête :

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1932 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 13 février 1933.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,
Schulthess.

Le chancelier de la Confédération,
Kaeslin.

Liste des annexes.

- N° 1. Situations hebdomadaires.
- › 2. Mouvement des effets sur la Suisse et des rescriptions.
 - › 3. Mouvement des avances sur nantissement.
 - › 4. Répartition des billets en circulation.
 - › 5. Couverture des billets en circulation.
 - › 6. Mouvement du service des virements.
 - › 7. Mouvement sur comptes des administrations fédérales.
 - › 8. Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque.
 - › 9. Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.
 - › 10. Tableaux du mouvement et des résultats de la Banque depuis 1907 :
 - I: Situation au 31 décembre.
 - II: Moyennes annuelles.
 - III: Mouvement.
 - IV: Résultats des opérations.
 - › 11. Chambres de compensation :
 - I: Mouvement mensuel.
 - II: Mouvement annuel.
 - › 12. Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et Zurich.
 - › 13. Changes à vue en Suisse (cours de la demande).
 - › 14. Planches graphiques :
 - I: Banque nationale suisse. Moyennes mensuelles.
 - II: Ecart de la parité des changes étrangers en Suisse. Moyennes mensuelles.

Paris	New-York
Amsterdam	Bruxelles
 - III: Taux d'intérêts en Suisse (taux officiel d'escompte, taux officiel des avances sur nantissement et taux hors banque).
 - IV: Couverture des billets en circulation en 1932, d'après les situations hebdomadaires.
 - V: Rendement des obligations Chemins de fer fédéraux 3½%, série A—K, en fin de mois.
 - VI: Index des bourses suisses.
 - VII: Service suisse des virements et des compensations. Mouvements mensuels.
 - VIII: Index suisse des prix.
 - IX: Circulation des principales coupures, aux dates des situations hebdomadaires.
 - X: Taux officiels d'escompte et taux hors banque.

France	New-York
Angleterre	Allemagne
Pays-Bas	
 - › 15. Rayons et établissements de la Banque.
 - › 16. Liste des places bancables et auxiliaires.
 - › 17. Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.

hebdomadaires.

Correspondants			Passif							Date
en Suisse	à l'étranger	Total	Autres postes de l'actif	Fonds propres	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Autres postes du passif	Total du bilan		
francs										
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
12 779 768	466 482	13 246 250	27 320 725	35 000 000	1 538 409 515	1 067 812 297	37 647 366	2 678 869 178	7	
15 031 770	2 627 449	17 659 219	18 872 641	35 000 000	1 489 477 115	1 106 391 400	33 291 364	2 664 159 879	15	
8 464 978	2 016 543	10 481 521	19 340 477	35 000 000	1 467 766 420	1 167 059 085	31 897 718	2 701 723 223	23	
11 085 132	1 690 957	12 776 089	20 769 768	35 000 000	1 518 512 115	1 127 993 597	30 874 890	2 712 380 602	31	
8 275 123	1 698 951	9 974 074	17 986 849	35 000 000	1 490 659 495	1 147 437 392	31 273 597	2 704 370 484	7	
10 548 902	1 472 903	12 021 805	20 275 733	35 000 000	1 455 625 210	1 209 350 778	32 017 644	2 731 993 632	15	
7 484 298	1 415 363	8 899 661	20 652 834	35 000 000	1 442 574 515	1 244 728 221	31 763 440	2 754 066 176	23	
6 694 097	1 434 257	8 128 354	21 843 063	35 000 000	1 505 457 525	1 170 486 239	31 568 469	2 742 512 233	29	
7 521 615	1 035 372	8 556 987	20 638 758	35 000 000	1 481 305 565	1 162 853 089	31 977 031	2 711 135 685	7	
12 802 097	720 129	13 522 226	27 494 998	35 500 000	1 453 999 325	1 184 609 608	28 897 659	2 703 006 592	15	
9 154 902	414 962	9 569 864	30 037 380	35 500 000	1 467 435 000	1 167 477 797	26 728 119	2 697 140 916	23	
11 410 217	651 309	12 061 526	34 296 820	35 500 000	1 517 420 525	1 122 763 681	28 631 710	2 704 315 916	31	
7 861 684	1 349 186	9 210 870	21 708 646	35 500 000	1 490 070 690	1 160 390 332	27 678 129	2 713 639 151	7	
10 971 647	1 024 761	11 996 408	25 615 971	35 500 000	1 462 280 995	1 185 673 540	29 022 961	2 712 477 496	15	
7 455 798	717 641	8 173 439	23 266 233	35 500 000	1 461 271 250	1 174 189 678	26 491 366	2 697 452 294	23	
8 316 263	885 597	9 201 860	24 411 591	35 500 000	1 529 074 655	1 131 640 995	26 092 071	2 722 307 721	30	
9 504 869	965 251	10 470 120	22 812 249	35 500 000	1 507 412 260	1 142 944 739	26 367 907	2 712 224 906	7	
9 803 017	1 523 559	11 326 576	24 538 662	35 500 000	1 484 569 445	1 193 338 088	25 309 134	2 738 716 667	15	
6 795 268	1 267 994	8 063 262	26 255 908	35 500 000	1 471 181 230	1 229 322 897	25 730 445	2 761 734 572	23	
9 075 795	1 181 308	10 257 103	25 506 020	35 500 000	1 535 187 530	1 165 977 423	30 001 939	2 766 666 892	31	
7 700 831	1 151 936	8 852 767	22 878 848	35 500 000	1 511 535 275	1 208 557 873	29 978 506	2 785 571 654	7	
10 234 826	1 274 043	11 508 869	24 275 312	35 500 000	1 487 758 975	1 240 169 980	29 317 639	2 792 746 594	15	
7 759 970	1 670 331	9 430 301	25 900 436	35 500 000	1 488 134 785	1 242 999 152	28 911 384	2 795 545 321	23	
8 376 673	1 864 053	10 240 726	24 692 571	35 500 000	1 574 217 030	1 158 497 662	31 442 632	2 799 657 324	30	
6 981 155	1 797 862	8 779 017	22 234 799	35 500 000	1 550 134 120	1 188 257 451	39 115 261	2 813 006 832	7	
9 889 759	2 876 335	12 766 094	23 725 284	35 500 000	1 528 582 230	1 215 293 628	38 164 569	2 817 540 427	15	
6 952 163	2 536 465	9 488 628	24 372 340	35 500 000	1 518 894 310	1 234 080 796	38 338 838	2 826 813 944	23	
7 653 827	2 033 330	9 687 157	26 695 283	35 500 000	1 571 287 325	1 184 503 782	38 797 002	2 830 088 109	31	
7 309 259	1 963 197	9 272 456	24 536 416	35 500 000	1 543 325 925	1 213 081 247	38 603 685	2 830 510 857	7	
6 851 021	2 575 832	9 426 853	27 434 789	35 500 000	1 518 455 345	1 242 221 669	38 106 523	2 834 283 537	15	
5 841 135	1 760 438	7 601 573	27 115 482	35 500 000	1 501 465 695	1 255 955 494	37 988 511	2 830 909 700	23	
7 901 608	1 818 539	9 720 147	26 812 737	35 500 000	1 560 910 440	1 202 391 337	38 848 020	2 837 649 797	31	
6 457 140	1 379 040	7 836 180	25 243 321	35 500 000	1 535 371 595	1 224 455 082	38 393 983	2 833 720 660	7	
8 045 011	1 300 487	9 345 498	26 836 346	35 500 000	1 511 179 190	1 248 596 372	38 079 251	2 833 354 813	15	
5 566 650	1 407 453	6 974 103	27 917 071	35 500 000	1 506 652 305	1 248 511 530	39 007 338	2 829 671 173	23	
7 930 194	1 528 748	9 458 942	31 651 950	35 500 000	1 574 958 770	1 186 885 659	38 658 682	2 836 003 111	30	
5 911 063	1 113 853	7 024 916	27 580 432	35 500 000	1 539 863 470	1 208 942 472	42 156 694	2 826 462 636	7	
9 033 026	801 608	9 834 634	27 943 147	35 500 000	1 506 900 120	1 250 549 426	41 759 484	2 834 709 030	15	
6 120 173	982 967	7 103 140	27 096 980	35 500 000	1 495 169 455	1 257 694 588	39 730 550	2 828 094 593	23	

Correspondants			Passif							Date
en Suisse	à l'étranger	Total	Autres postes de l'actif	Fonds propres	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Autres postes du passif	Total du bilan		
francs										
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
7 058 839	804 884	7 863 723	25 957 161	35 500 000	1 552 793 990	1 201 059 628	39 877 385	2 829 231 003	31	
6 003 160	625 979	6 629 139	25 370 937	35 500 000	1 525 151 030	1 223 725 902	40 066 790	2 824 443 722	7	
8 132 399	981 580	9 113 979	26 727 156	35 500 000	1 496 099 740	1 247 159 055	39 574 242	2 818 555 057	15	
5 944 398	891 952	6 836 350	26 009 066	35 500 000	1 480 587 525	1 229 227 757	39 845 234	2 785 160 516	23	
6 201 150	712 021	6 913 171	25 862 404	35 500 000	1 534 607 095	1 157 002 784	39 556 383	2 766 666 262	30	
6 973 562	863 851	7 837 413	25 164 719	35 500 000	1 515 978 450	1 142 108 987	39 679 965	2 733 267 402	7	
8 676 132	472 064	9 148 196	24 867 499	35 500 000	1 503 046 630	1 132 677 989	39 709 174	2 710 933 793	15	
5 756 555	584 371	6 340 926	24 333 360	35 500 000	1 559 659 120	1 078 609 104	39 703 161	2 713 471 385	23	
16 124 520	515 269	16 639 789	26 838 918	35 500 000	1 610 630 560	1 037 407 873	42 155 761	2 725 694 194	31	

Mouvement des effets sur la Suisse et des rescriptions.

Etablissement ¹⁾	Montant au 31 décembre 1931		Escompté du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1932			Montant au 31 décembre 1932	
	Effets	En 1000 frs.	Effets	En 1000 frs.	Moyenne des jours à courir	Effets	En 1000 frs.
1	2	3	4	5	6	7	8
Aarau	227	2 577	2 529	3 167	39	117	475
Bâle	505	3 788	3 934	9 984	49	362	2 330
Berne	906	5 982	2 628	14 744	73	522	2 715
Genève	227	1 015	1 026	8 114	54	132	1 466
Lausanne	361	2 111	1 055	4 254	59	189	813
Lucerne.....	898	3 415	6 771	17 748	63	501	1 786
Lugano	168	938	390	917	68	114	337
Neuchâtel	624	2 942	2 914	6 431	46	233	856
St-Gall.....	247	480	3 124	5 251	52	253	954
Zurich.....	586	4 481	2 254	8 770	42	327	1 054
Total	4 749	27 729	26 625	79 380	57	2 750	12 786
Rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux.....	—	—	66	61 000	34	—	—
Rescriptions des cantons et des com- munes.....	9	350	36	1 935	60	4	180
Total	4 758	28 079	26 727	142 315	47	2 754	12 966

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

Annexe N° 3.

Mouvement des avances sur nantissement.

Etablissement ¹⁾	Avances sur nantissement au 31 décembre 1931		Avances consenties	Avances remboursées	Avances sur nantissement au 31 décembre 1932	
	Nombre des comptes	En 1000 frs.	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1932		Nombre des comptes	En 1000 frs.
			En 1000 frs.			
1	2	3	4	5	6	7
Aarau.....	104	5 360	14 003	18 026	105	1 337
Bâle	136	5 139	21 745	21 114	128	5 770
Berne.....	316	14 937	63 004	65 770	294	12 171
Genève.....	83	11 013	35 699	41 232	78	5 480
Lausanne	94	2 683	20 534	21 703	88	1 514
Lucerne	323	5 664	41 544	42 754	295	4 454
Lugano.....	188	3 336	4 114	3 352	229	4 098
Neuchâtel.....	222	2 913	7 487	7 793	222	2 607
St-Gall.....	141	5 521	27 007	28 890	132	3 638
Zurich	320	8 085	47 615	48 072	315	7 628
Total	1 927	64 651	282 752	298 706	1 886	48 697

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

Couverture des billets

	Billets en circulation	Autres engage- ments à vue	C o u v e r t u r e									
			Encaisse métallique			Billets en circulation sans couverture métallique	Couver- ture or supplé- mentaire	Autres actifs servant de couverture				
			Or en Suisse	Or à l'étranger	Total			Disponi- bilités « or » à l'étran- ger	Porte- feuille suisse	Effets de la Caisse de prêts de la Con- fédéra- tion suisse	Avances sur nantisse- ment	Total (col. 9—12)
						en 1 000 francs						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Fin												
Janvier	1 518 512	1 127 994	1 526 053	920 062	2 446 115	—	927 603	110 426	29 775	—	52 487	192 688
Février	1 505 458	1 170 486	1 617 355	880 448	2 497 803	—	992 345	97 625	24 144	—	51 740	173 509
Mars	1 517 421	1 122 764	1 650 750	787 857	2 438 607	—	921 186	106 105	19 549	—	52 599	178 253
Avril	1 529 075	1 131 641	1 650 764	787 857	2 438 621	—	909 546	110 957	64 061	—	41 319	216 337
Mai	1 535 188	1 165 977	1 919 454	635 882	2 555 336	—	1 020 148	78 319	19 405	—	43 043	140 767
Juin	1 574 217	1 158 498	2 228 729	377 904	2 606 633	—	1 032 416	56 093	16 911	—	49 291	122 295
Juillet	1 571 287	1 184 504	2 228 892	408 394	2 637 286	—	1 065 999	55 733	14 761	—	44 030	114 524
Août	1 560 910	1 202 391	2 229 112	414 480	2 643 592	—	1 082 682	59 273	14 240	—	41 718	115 231
Septembre . . .	1 574 959	1 186 886	2 229 105	408 396	2 637 501	—	1 062 542	59 822	13 490	—	42 542	115 854
Octobre	1 552 794	1 201 060	2 229 109	408 396	2 637 505	—	1 084 711	46 601	13 970	3 152	43 933	107 656
Novembre . . .	1 534 607	1 157 003	2 229 128	323 611	2 552 739	—	1 018 132	73 318	15 563	2 500	40 541	131 922
Décembre	1 612 623	1 031 962	2 224 061	247 129	2 471 190	—	858 567	86 622	19 687	4 569	48 697	159 575
Moyenne annuelle												
1932	1 508 369	1 186 858	1 978 575	567 416	2 545 991	—	1 037 622	78 703	22 998	2 953 ²⁾	45 200	149 854
1931	1 141 037	514 042	863 052	301 903	1 164 955	—	23 918	338 136	40 959	—	45 220	424 315
1930	894 029	199 273	597 557	9 693	612 803 ¹⁾	281 226	—	347 164	48 401	—	42 217	437 782

1) Y compris l'argent qui a fait partie de la couverture métallique légale jusqu'au 31 mars 1930.
La moyenne annuelle de l'encaisse-argent se montait en 1930 à frs. 5 553 000.

2) Moyenne à partir de la date d'escompte du premier bordereau.

en circulation.

C o u v e r t u r e						Couverture, exprimée en pour-cent, des billets en circulation et des autres engagements à vue (col. 2 et 3) par l'or et les disponibilités «or» à l'étranger (col. 6 et 9)	Potentiel d'émission calculé sur la base de la couverture métallique minimum de 40 %	Marge d'émission (Différence entre les colonnes 2 et 21)	
Couverture totale des billets (col. 6 et 13)	Excédent de la couverture totale des billets	Couverture des billets en circulation exprimée en pour-cent							
		Métal		Or et disponibilités «or» à l'étranger (col. 6 et 9)	Total des actifs servant de couverture (col. 14)				
Or (col. 6)	Or conservé en Suisse (col. 4)	en 1 000 francs				en 1 000 francs			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
									Fin
2 638 803	1 120 291	161.08	100.49	168.35	173.77	96.60	3 815 137	2 296 625	Janvier
2 671 312	1 165 854	165.91	107.43	172.40	177.44	96.99	4 043 387	2 537 929	Février
2 616 860	1 099 439	160.70	108.78	167.70	172.45	96.39	4 126 875	2 609 454	Mars
2 654 958	1 125 883	159.48	107.95	166.73	173.63	95.87	4 126 910	2 597 835	Avril
2 696 103	1 160 915	166.45	125.03	171.55	175.62	97.50	4 798 635	3 263 447	Mai
2 728 928	1 154 711	165.58	141.57	169.14	173.35	97.43	5 571 822	3 997 605	Juin
2 751 810	1 180 523	167.84	141.85	171.38	175.13	97.72	5 572 230	4 000 943	Juillet
2 758 823	1 197 913	169.36	142.80	173.15	176.74	97.81	5 572 780	4 011 870	Août
2 753 355	1 178 396	167.46	141.53	171.26	174.82	97.66	5 572 762	3 997 803	Septembre
2 745 161	1 192 367	169.85	143.55	172.86	176.78	97.46	5 572 772	4 019 978	Octobre
2 684 661	1 150 054	166.34	145.25	171.12	174.94	97.56	5 572 820	4 038 213	Novembre
2 630 765	1 018 142	153.24	137.91	158.61	163.13	96.71	5 560 152	3 947 529	Décembre
									Moyenne annuelle
2 695 845	1 187 476	168.79	131.17	174.00	178.72	97.38	4 946 437	3 438 068	1932
1 589 270	448 233	102.09	75.63	131.73	139.28	90.81	2 157 630	1 016 593	1931
1 050 585	156 556	68.54 ³⁾	66.83	106.75	117.51	87.80	1 493 892 ³⁾	599 863	1930

³⁾ Calculé jusqu'au 31 mars 1930 sur la base de l'encaisse or et argent (col. 6). La couverture or des billets en circulation a atteint en moyenne annuelle 67.92 % en 1930.

Mouvement du service des virements ¹⁾.

	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lau- sanne	Lucerne	Lugano	Neu- châtel	St-Gall	Zurich	Total
Nombre des postes											
	Crédit										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Versements en espèces .	556	4 000	1 705	5 512	1 179	3 961	313	679	1 722	12 142	31 769
Compensations	3 867	7 914	13 160	4 724	3 614	8 008	1 555	3 447	8 661	103 922	158 872
Virements sur place	1 934	20 889	7 893	11 801	3 764	1 721	208	3 001	5 261	112 791	169 263
Virements de place à place	2 996	7 214	4 984	2 880	2 969	2 995	1 109	1 287	4 834	12 721	43 989
Total au crédit 1932	9 353	40 017	27 742	24 917	11 526	16 685	3 185	8 414	20 478	241 576	403 893
» » » 1931	8 794	40 917	27 431	25 088	12 123	17 916	3 453	8 981	18 338	161 908	324 949
	Débit										
Paiements en espèces . . .	795	3 870	3 037	2 619	1 472	2 631	388	2 152	2 368	5 141	24 473
Compensations	3 778	5 701	10 550	4 076	3 957	7 842	1 390	2 631	5 734	77 519	123 178
Virements sur place	1 934	20 889	7 893	11 801	3 764	1 721	208	3 001	5 261	112 791	169 263
Virements de place à place	1 303	4 797	4 557	3 210	2 207	2 064	878	936	2 193	11 774	33 919
Total au débit 1932	7 810	35 257	26 037	21 706	11 400	14 258	2 864	8 720	15 556	207 225	350 833
» » » 1931	7 214	36 725	27 984	20 202	10 934	15 124	2 765	8 975	15 319	158 597	303 839
Montant en 1000 francs											
	Crédit										
Versements en espèces . .	7 167	128 308	60 553	101 993	63 450	33 517	13 942	19 408	67 543	258 276	754 157
Compensations	100 200	344 676	536 382	257 138	165 938	139 463	28 118	53 780	178 500	1 830 862	3 635 057
Virements sur place	61 597	1 722 384	347 379	1 372 768	205 880	35 150	6 686	48 026	195 545	9 752 366	13 747 781
Virements de place à place	82 969	555 165	249 639	313 938	165 214	103 927	26 543	79 743	139 666	1 043 402	2 760 206
Total au crédit 1932	251 933	2 750 533	1 193 953	2 045 837	600 482	312 057	75 289	200 957	581 254	12 884 906	20 897 201
» » » 1931	283 575	4 679 101	1 522 725	2 826 700	807 468	380 894	86 452	239 649	886 671	25 658 977	37 372 212
	Débit										
Paiements en espèces . . .	71 643	261 729	254 574	199 310	98 496	82 385	25 714	60 686	152 133	623 096	1 829 766
Compensations	67 479	313 201	332 636	172 842	158 301	115 064	14 363	32 363	154 252	1 446 621	2 807 122
Virements sur place	61 597	1 722 384	347 379	1 372 768	205 880	35 150	6 686	48 026	195 545	9 752 366	13 747 781
Virements de place à place	59 813	443 839	264 761	305 173	167 935	74 395	28 156	61 332	86 186	981 797	2 473 387
Total au débit 1932	260 532	2 741 153	1 199 350	2 050 093	630 612	306 994	74 919	202 407	588 116	12 803 880	20 858 056
» » » 1931	264 025	4 546 183	1 474 507	2 757 540	767 658	375 564	86 455	236 829	867 400	25 326 116	36 702 277
Montant de l'avoir en comptes de virements, en 1000 francs											
au 31 décembre 1932 . .	12 763	185 026	51 399	82 405	18 642	12 233	2 775	3 864	16 523	536 673	922 303
au 31 décembre 1931 . .	21 362	175 646	56 796	86 661	48 772	7 170	2 405	5 314	23 385	455 647	883 158
Nombre des comptes de virements											
au 31 décembre 1932 . .	99	120	185	61	72	96	19	55	108	453	1 268
au 31 décembre 1931 . .	96	119	202	57	75	98	19	54	104	453	1 277
1) Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.											

Mouvement du service des virements.

(Suite)

1	Année	Nombre des postes					Montants				
		Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place	Vire- ments de place à place	Total	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Crédit.....	1931	9.41	26.82	51.19	12.58	100	2.37	17.40	69.33	10.90	100
	1932	7.86	39.34	41.91	10.89	100	3.61	17.39	65.79	13.21	100
Débit.....	1931	9.21	25.55	54.75	10.49	100	7.11	12.05	70.60	10.24	100
	1932	6.98	35.11	48.24	9.67	100	8.77	13.46	65.91	11.86	100
Total	1931	9.31	26.21	52.91	11.57	100	4.72	14.75	69.96	10.57	100
	1932	7.45	37.37	44.85	10.33	100	6.19	15.43	65.85	12.53	100

Annexe N° 7.

Comptes des administrations fédérales.

1	Année	Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place	Vire- ments de place à place	Total	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Crédit.....	1931	163 060	9 204	2 509	1 766	176 539	2 568 732	798 707	2 576 738	102 856	6 047 033
	1932	161 222	7 983	2 466	1 787	173 458	2 431 568	545 327	2 103 842	70 474	5 151 211
Débit.....	1931	21 588	15 985	2 509	10 491	50 573	322 670	2 640 107	2 576 738	495 471	6 034 986
	1932	22 549	15 270	2 466	9 762	50 047	352 948	2 331 525	2 103 842	352 027	5 140 342
Total	1931	184 648	25 189	5 018	12 257	227 112	2 891 402	3 438 814	5 153 476	598 327	12 082 019
	1932	183 771	23 253	4 932	11 549	223 505	2 784 516	2 876 852	4 207 684	422 501	10 291 553
Répartition en pour-cent											
Crédit.....	1931	92.37	5.21	1.42	1.00	100	42.48	13.21	42.61	1.70	100
	1932	92.95	4.60	1.42	1.03	100	47.20	10.59	40.84	1.37	100
Débit.....	1931	42.69	31.61	4.96	20.74	100	5.35	43.75	42.69	8.21	100
	1932	45.06	30.51	4.93	19.50	100	6.87	45.35	40.93	6.85	100
Total	1931	81.30	11.09	2.21	5.40	100	23.93	28.46	42.66	4.95	100
	1932	82.22	10.40	2.21	5.17	100	27.06	27.95	40.88	4.11	100

Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque¹⁾.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	
En 1000 francs												
Caisse												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1930	204 532	758 636	1 685 731	448 782	470 744	373 469	188 285	238 220	518 832	2 060 931	6 948 162	
1931	208 417	853 660	3 516 787	605 332	440 290	385 256	170 115	205 105	515 316	2 486 372	9 386 650	
1932	192 556	659 209	2 079 824	493 702	401 552	326 683	162 029	162 139	421 827	1 666 916	6 566 437	
Effets sur la Suisse, rescriptions et obligations escomptés												
1930	11 720	72 075	103 987 ²⁾	23 266	6 450	29 683	4 827	25 449	29 354	93 152	399 963	
1931	14 129	50 834	199 051 ²⁾	23 826	7 319	27 342	2 142	15 418	23 554	92 442 ²⁾	456 057	
1932	5 535	12 747	82 245 ²⁾	10 642	4 916	21 275	1 186	8 311	7 828	16 713	171 398	
Affaires en devises												
1930	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 368 971	9 368 971	
1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15 370 484	15 370 484	
1932	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 747 793	3 747 793	
Avances sur nantissement												
1930	21 752	30 021	90 321	43 608	38 371	49 469	13 098	14 185	44 529	104 226	449 580	
1931	27 757	25 009	77 353	54 927	29 194	48 719	7 076	10 091	48 810	77 734	406 670	
1932	14 003	21 745	63 004	35 699	20 534	41 544	4 114	7 487	27 007	47 615	282 752	
Virements												
1930	561 564	8 919 004	2 719 257	4 922 204	1 356 061	624 475	164 828	537 727	1 717 769	56 925 548	78 448 437	
1931	547 600	9 225 284	2 997 232	5 584 240	1 575 126	756 458	172 907	476 478	1 754 071	50 985 093	74 074 489	
1932	512 465	5 491 686	2 393 303	4 095 930	1 231 094	619 051	150 208	403 364	1 169 370	25 688 786	41 755 257	
Comptes des administrations fédérales												
1930	—	—	13 656 457	—	—	—	—	—	—	—	13 656 457	
1931	—	—	12 082 019	—	—	—	—	—	—	—	12 082 019	
1932	—	—	10 291 553	—	—	—	—	—	—	—	10 291 553	
Comptes de dépôts												
1930	2 560	12 396	228 771	19 584	5 348	11 645	1 746	3 989	3 993	1 465 094	1 755 126	
1931	2 334	18 091	142 834	48 324	10 353	12 906	5 656	5 188	12 410	789 029	1 047 125	
1932	2 558	27 802	110 100	85 173	16 658	14 188	7 926	7 755	9 909	244 729	526 798	
Comptes de correspondants suisses												
1930	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 888 052	2 888 052	
1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 706 141	2 706 141	
1932	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 456 312	2 456 312	
Effets à l'encaissement												
1930	11 464	94 763	58 767	11 894	6 445	6 324	937	3 641	28 537	326 266	549 038	
1931	2 916	101 715	55 876	17 226	5 948	6 859	856	2 944	24 669	409 623	628 632	
1932	3 283	65 477	41 862	10 089	7 145	5 539	629	2 734	9 915	437 396	584 069	
Mouvement total, addition des deux côtés (chambres de compensation exceptées)												
1930	1 589 468	13 403 557	34 817 220	7 267 402	3 747 400	2 447 745	906 667	1 533 598	4 354 079	88 592 077	158 659 213	
1931	1 533 077	14 596 926	41 432 495	8 598 926	3 776 310	2 524 299	886 511	1 307 500	4 286 781	91 123 830	170 066 655	
1932	1 489 401	9 466 191	32 466 191	6 577 997	3 466 520	2 207 055	730 871	1 174 608	3 003 705	47 597 040	108 175 029	
Chambres de compensation												
1930	—	3 890 008	211 427	4 204 737	187 996	—	—	99 013 ³⁾	206 777	3 786 018	12 585 976	
1931	—	2 995 321	187 755	3 115 136	194 351	—	—	69 169 ³⁾	198 668	3 483 394	10 243 794	
1932	—	1 429 033	146 118	1 525 344	169 768	—	—	48 247 ³⁾	105 060	1 769 712	5 193 282	

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

²⁾ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

³⁾ Y compris les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux.

Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.

Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
	%	Durée jours	%	Durée jours		%	Durée jours	%	Durée jours
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907 20 Juin	4 ¹ / ₂	56	5	56	1914 22 Janvier	4	28	4 ¹ / ₂	189
15 Août	5	84	5 ¹ / ₂	84	19 Février	3 ¹ / ₂	161	—	—
7 Novembre	5 ¹ / ₂	70	6	70	30 Juillet	4 ¹ / ₂	1	5 ¹ / ₂	1
1908 16 Janvier	5	7	5 ¹ / ₂	7	31 Juillet	5 ¹ / ₂	3	6	3
23 Janvier	4 ¹ / ₂	28	5	28	3 Août	6	38	7	38
20 Février	4	28	4 ¹ / ₂	28	10 Septembre	5	113	6	14
19 Mars	3 ¹ / ₂	322	4	441	24 Septembre	—	—	5 ¹ / ₂	99
1909 4 Février	3	252	—	—	1915 1 ^{er} Janvier	4 ¹ / ₂	1 371	5	1 280
3 Juin	—	—	3 ¹ / ₂	133	1918 4 Juillet	—	—	5 ¹ / ₂	91
14 Octobre	3 ¹ / ₂	28	4	28	3 Octobre	5 ¹ / ₂	322	6	917
11 Novembre	4	56	4 ¹ / ₂	56	1919 21 Août	5	595	—	—
1910 6 Janvier	3 ¹ / ₂	49	4	210	1921 7 Avril	4 ¹ / ₂	126	5 ¹ / ₂	126
24 Février	3	161	—	—	11 Août	4	203	5	203
4 Août	3 ¹ / ₂	49	4 ¹ / ₂	84	1922 2 Mars	3 ¹ / ₂	168	4 ¹ / ₂	168
22 Septembre	4	35	—	—	17 Août	3	331	4	331
27 Octobre	4 ¹ / ₂	70	5	70	1923 14 Juillet	4	831	5	831
1911 5 Janvier	4	42	4 ¹ / ₂	42	1925 22 Octobre	3 ¹ / ₂	1 624	4 ¹ / ₂	1 624
16 Février	3 ¹ / ₂	224	4	224	1930 3 Avril	3	98	4	98
28 Septembre	4	350	4 ¹ / ₂	350	10 Juillet	2 ¹ / ₂	196	3 ¹ / ₂	196
1912 12 Septembre	4 ¹ / ₂	77	5	77	1931 22 Janvier	2	710 ¹⁾	3	710 ¹⁾
28 Novembre	5	259	5 ¹ / ₂	259					
1913 14 Août	4 ¹ / ₂	161	5	161					

1) Jusqu'au 31 décembre 1932.

Annexe N° 10.

Tab. I.

Mouvement et résultats

Situation au 31 décembre.

Année	Encaisse métallique			Devises		Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	Avances sur nantissement
	Or	Argent ¹⁾	Total	Total ²⁾	dont disponibilités «or» ³⁾	Effets suisses	Rescriptions ⁴⁾	Obligations	Total		
en 1000 francs											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1907	75 483	5 861	81 344	27 683	—	77 870	—	—	77 870	—	2 716
1908	117 481	7 227	124 708	44 681	—	63 746	—	—	63 746	—	10 445
1909	123 944	14 413	138 357	48 187	—	111 044	—	—	111 044	—	14 702
1910	155 614	10 156	165 770	59 084	—	99 842	—	—	99 842	—	18 012
1911	160 667	9 188	169 855	24 650	—	130 439	—	6 964	137 403	—	16 829
1912	173 138	12 776	185 914	26 710	—	146 210	—	5 107	151 317	—	25 492
1913	169 955	20 836	190 791	42 318	—	99 953	—	9 417	109 370	—	28 385
1914	237 936	24 913	262 849	34 408	—	114 724	58 000	8 249	180 973	—	19 552
1915	250 132	51 238	301 370	49 591	—	63 955	75 000	3 494	142 449	—	20 954
1916	344 998	52 454	397 452	63 269	—	56 268	123 000	4 527	183 795	—	22 140
1917	357 644	51 830	409 474	47 811	—	88 434	233 000	5 940	327 374	—	45 201
1918	414 719	58 412	473 131	70 562	—	249 835	312 000	6 490	568 325	—	40 899
1919	516 992	73 649	590 641	94 759	—	184 122	301 000	2 007	487 129	—	32 669
1920	542 903	121 571	664 474	25 444	—	167 093	280 000	5 802	452 895	—	36 630
1921	549 521	108 240	657 761	58 765	—	44 783	287 000	2 947	334 730	—	76 174
1922	535 146	103 865	639 011	74 052	—	33 902	325 000	1 966	360 868	—	62 215
1923	537 143	90 741	627 884	94 356	—	102 504	155 000	4 449	261 953	—	85 261
1924	505 916	87 175	593 091	193 271	—	81 232	78 000	5 683	164 915	—	70 837
1925	467 048	89 346	556 394	222 500	—	70 252	68 500	3 195	141 947	—	72 443
1926	471 761	72 800	544 561	221 990	—	91 657	83 100	5 549	180 306	—	60 607
1927	517 023	62 854	579 877	197 864	—	128 800	71 700	6 207	206 707	—	78 470
1928	533 028	45 794	578 822	258 570	253 803	157 132	53 900	6 779	217 811	—	82 915
1929	594 987	23 550	618 537	362 289	352 872	95 140	39 100	15 127	149 367	—	75 248
1930	712 922	—	712 922	353 404	343 511	86 729	—	7 996	94 725	—	53 366
1931	2 346 893	—	2 346 893	107 039	103 032	27 729	350	6 493	34 572	—	64 651
1932	2 471 190	—	2 471 190	88 572	86 622	12 786	180	6 721	19 687	4 569	48 697

¹⁾ Jusqu'au 31 mars 1930, l'argent fait partie de l'encaisse métallique. Les écus y figurent : jusqu'au 31 mars 1921, à leur valeur nominale; du 1^{er} avril 1921 au 31 décembre 1923, à leur valeur métallique; ensuite, à la valeur nominale pour les écus suisses et à la valeur métallique pour les pièces de 5 francs des autres pays de l'Union monétaire latine.

²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

³⁾ Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1928.

de la Banque depuis 1907.

Situation au 31 décembre.

Corres-pondants suisses ⁵⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Circulation non couverte en espèces	Couver-ture métallique	Avoir des			Total du bilan	Année
					Clients des virements	Administra-tions fédérales	Déposants		
en 1000 francs				%	en 1000 francs				
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
10 520	3 811	159 220	77 876	51.09	19 508	5 701	580	243 762	1907
8 182	6 171	204 056	79 348	61.11	21 132	13 068	831	292 873	1908
28 449	10 837	261 516	123 159	52.91	29 404	39 569	1 449	386 027	1909
35 025	9 955	297 212	131 442	55.77	22 444	45 700	675	420 975	1910
18 925	16 457	314 756	144 901	53.96	24 631	23 798	924	419 338	1911
19 216	7 066	339 240	153 326	54.80	28 897	25 401	1 213	450 998	1912
16 093	6 377	313 821	123 030	60.79	27 421	30 625	967	429 858	1913
14 715	9 329	455 889	193 040	57.65	54 643	8 635	7 564	589 250	1914
28 951	8 099	465 609	164 239	64.72	61 030	14 283	7 397	608 681	1915
18 199	6 801	536 518	139 066	74.07	89 765	12 719	27 263	735 069	1916
18 048	7 295	702 303	292 829	58.30	88 952	42 618	7 139	908 666	1917
28 072	8 553	975 706	502 575	48.49	79 122	20 139	88 381	1 238 956	1918
36 149	6 638	1 036 123	445 482	57.00	120 696	18 672	41 488	1 298 171	1919
34 975	5 864	1 023 712	359 238	64.90	146 435	11 450	5 449	1 273 093	1920
27 250	6 462	1 009 264	351 503	65.17	116 475	7 715	4 444	1 224 709	1921
18 862	9 754	976 426	337 415	65.44	147 447	10 961	5 738	1 224 348	1922
29 973	8 553	981 958	354 074	63.94	80 011	12 989	10 407	1 166 446	1923
38 590	6 778	913 912	320 821	64.89	102 848	8 253	6 016	1 107 541	1924
34 362	6 584	875 790	319 396	63.53	113 229	4 677	6 254	1 075 136	1925
33 571	6 403	873 941	329 380	62.31	127 046	4 279	5 468	1 087 587	1926
34 583	9 238	917 393	337 516	63.20	123 794	18 361	9 215	1 147 509	1927
40 565	18 995	952 645	373 823	60.75	141 473	54 034	6 650	1 236 362	1928
40 175	5 439	999 185	380 648	61.90	171 698	28 527	7 071	1 288 945	1929
32 740	103 985	1 062 087	349 165	67.12	213 223	28 037	7 856	1 391 881	1930
25 605	37 863	1 609 353	737 540 ⁶⁾	145.82	883 158	40 084	44 917	2 659 522	1931
15 725	50 765	1 612 623	858 567 ⁶⁾	153.24	922 303	50 953	67 857	2 743 473	1932

⁴⁾ Jusqu'en 1930, les recriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux seulement. Y compris, de 1921 à 1929, les recriptions sans intérêts de la Confédération. Ces recriptions ont été remises à la Banque en couverture de la différence entre la valeur métallique et la valeur nominale des pièces de 5 francs en argent des autres pays de l'ancienne Union latine qui sont comptées dans l'encaisse métallique.

⁵⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue à l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

⁶⁾ Couverture or supplémentaire de la circulation des billets.

Annexe N° 10.

Tab. II.

Mouvement et résultats

Moyennes annuelles.

Année	Encaisse métallique			Devises		Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	Taux d'escompte
	Or	Argent ¹⁾	Total	Total ²⁾	dont disponibilités «or» ³⁾	Effets suisses ⁴⁾	Rescriptions ⁵⁾	Obligations	Total		
	en 1000 francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1907	52 158	6 262	58 420	19 041	—	36 721	—	—	36 721	—	4.93
1908	98 329	8 090	106 419	39 046	—	23 961	—	—	23 961	—	3.73
1909	121 492	15 209	136 701	49 620	—	41 665	—	—	41 665	—	3.22
1910	143 346	16 076	159 422	44 721	—	70 916	—	—	70 916	—	3.51
1911	158 521	14 790	173 311	56 078	—	60 482	—	5 640	66 122	—	3.70
1912	168 084	13 049	181 133	34 748	—	78 100	—	4 471	82 571	—	4.20
1913	170 457	23 155	193 612	48 677	—	57 849	—	2 334	60 183	—	4.81
1914	195 061	17 212	212 273	45 865	—	103 499	—	7 186	110 685	—	4.34
1915	241 529	47 744	289 273	35 065	—	108 612	—	3 526	112 138	—	4.50
1916	271 522	53 948	325 470	72 093	—	126 136	—	1 150	127 286	—	4.50
1917	344 648	52 689	397 337	52 706	—	170 648	—	902	171 550	—	4.50
1918	377 061	55 350	432 411	53 723	—	321 680	—	2 150	323 830	—	4.75
1919	451 532	64 811	516 343	62 139	—	418 179	—	1 559	419 738	—	5.32
1920	534 185	92 991	627 176	84 583	—	303 168	—	3 974	307 142	—	5.00
1921	544 219	122 701	666 920	26 469	—	308 452	—	1 946	310 398	—	4.44
1922	532 441	111 075	643 516	72 796	—	251 328	—	1 543	252 871	—	3.39
1923	531 545	100 004	631 549	79 269	—	254 206	—	4 350	258 556	—	3.47
1924	518 638	94 443	613 081	122 907	—	153 043	—	4 265	157 308	—	4.00
1925	485 707	89 411	575 118	211 796	—	87 305	—	1 997	89 302	—	3.90
1926	429 090	85 889	514 979	217 987	—	104 968	—	2 011	106 979	—	3.50
1927	450 484	69 271	519 755	205 080	—	131 884	—	5 068	136 952	—	3.50
1928	450 254	56 224	506 478	219 751	216 683	144 484	—	7 900	152 384	—	3.50
1929	506 572	36 980	543 552	248 569	237 763	125 641	—	8 538	134 179	—	3.50
1930	607 250	5 553	612 803	361 595	347 164	40 011	—	8 390	48 401	—	2.89
1931	1 164 955	—	1 164 955	353 746	338 136	35 300	—	5 659	40 959	—	2.03
1932	2 545 991	—	2 545 991	81 391	78 703	13 851	4 602	4 545	22 998	2 953 ⁶⁾	2.00

¹⁾ Jusqu'au 31 mars 1930, l'argent fait partie de l'encaisse métallique. Les écus y figurent: jusqu'au 31 mars 1921, à leur valeur nominale; du 1^{er} avril 1921 au 31 décembre 1923, à leur valeur métallique; ensuite, à la valeur nominale pour les écus suisses et à la valeur métallique pour les pièces de 5 francs des autres pays de l'Union monétaire latine.

²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

³⁾ Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1928.

de la Banque depuis 1907.

Moyennes annuelles.

Avances sur nantissement	Taux des avances	Correspondants suisses ⁷⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Circulation non couverte par l'encaisse métallique	Couverture métallique	Avoir des			Année
							Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants	
en 1000 frs.	%	en 1000 francs				%	en 1000 francs			
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
555	5.43	9 575	3 188	88 866	30 446	65.74	15 303	9 400	1 033	1907
2 529	4.23	8 518	9 013	145 870	39 451	72.95	13 587	10 600	1 227	1908
4 410	3.89	6 324	8 025	191 428	54 727	71.41	17 526	18 196	1 271	1909
5 933	4.30	28 829	12 205	241 422	82 000	66.03	15 072	42 988	1 836	1910
7 037	4.20	22 437	12 509	253 573	80 262	68.35	16 261	40 810	1 619	1911
12 232	4.70	10 862	11 114	269 340	88 207	67.25	16 371	25 391	1 356	1912
15 681	5.31	11 151	9 254	272 359	78 747	71.09	15 766	28 469	728	1913
20 142	5.13	10 446	11 685	335 137	122 864	63.33	34 532	19 035	3 970	1914
16 860	5.00	23 564	8 949	409 876	120 603	70.57	44 031	20 418	6 339	1915
17 741	5.00	13 598	7 772	430 305	104 835	75.63	94 885	15 838	8 054	1916
28 308	5.00	13 441	7 559	535 815	138 478	74.15	80 880	19 921	10 263	1917
36 413	5.37	17 631	9 672	733 145	300 734	58.98	71 064	14 817	33 049	1918
38 740	6.00	21 444	7 690	905 807	389 464	57.00	73 893	16 736	28 999	1919
32 296	6.00	27 589	6 583	933 832	306 656	67.16	95 980	14 492	10 449	1920
41 896	5.44	20 152	5 822	925 110	258 190	72.09	95 287	12 492	4 828	1921
49 069	4.39	21 906	8 597	817 555	174 039	78.71	181 548	15 621	6 193	1922
49 075	4.47	18 449	8 902	875 019	243 470	72.17	129 973	13 953	8 567	1923
66 596	5.00	25 490	7 140	850 514	237 433	72.08	66 879	28 291	10 025	1924
48 561	4.90	21 728	7 064	797 577	222 459	72.10	98 302	11 774	6 278	1925
45 620	4.50	19 148	6 451	769 039	254 060	66.96	81 691	13 452	7 139	1926
48 622	4.50	24 583	6 520	798 788	279 033	65.06	85 373	19 212	6 296	1927
62 769	4.50	22 339	6 254	818 330	311 852	61.89	82 438	21 262	6 925	1928
61 320	4.50	24 914	3 911	855 710	312 158	63.52	89 417	15 474	7 354	1929
42 217	3.89	20 371	59 918	894 029	281 226	68.54	167 820	31 553	6 797	1930
45 220	3.03	15 116	85 811	1 141 037	23 918 ⁸⁾	102.09	482 993	25 847	19 150	1931
45 798	3.00	9 676	40 557	1 508 369	1 037 622 ⁸⁾	168.79	1 075 091	59 142	61 801	1932

⁴⁾ Jusqu'en 1931, les réscriptions y étaient comprises.⁵⁾ Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1932.⁶⁾ Moyenne à partir de la date d'escompte du premier bordereau.⁷⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue à l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.⁸⁾ Couverture or supplémentaire de la circulation des billets.

Mouvement.

Année	Mouvement de caisse	Entrées de		Devises ¹⁾	Escompte				Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	Avances sur nantissement	Remises à l'encaissement	
		lingots d'or	monnaies et billets étrangers		Effets suisses		Rescriptions ²⁾	Obligations				Total
					Montant	Moyenne des jours à courir						
en millions de francs					Jours	en millions de francs						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1907	1 819,5	12,0	1,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	64,5
1908	2 567,9	19,1	10,6	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	131,0
1909	2 890,5	4,7	13,6	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	286,5
1910	3 265,4	21,5	9,8	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	360,9
1911	3 548,0	10,8	9,5	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	399,4
1912	3 920,1	28,7	14,8	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	454,8
1913	3 798,2	17,5	17,3	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	483,3
1914	4 434,9	31,5	56,6	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	323,5
1915	3 649,1	0,8	36,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	276,5
1916	4 250,7	4,7	108,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	254,0
1917	4 479,0	23,2	9,5	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	266,3
1918	6 219,3	26,7	70,5	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	381,2
1919	5 690,1	34,1	44,0	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	420,6
1920	6 181,3	23,9	6,6	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	477,2
1921	5 964,1	35,6	52,0	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	371,8
1922	5 997,1	98,1	12,5	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	293,9
1923	5 818,9	—	5,7	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	358,4
1924	5 684,6	—	0,5	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	459,2
1925	6 314,6	117,7	2,7	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	433,0
1926	6 520,5	24,0	5,0	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	430,4
1927	7 056,5	13,0	210,9	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	488,9
1928	6 801,1	50,3	7,4	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	593,3
1929	6 689,1	75,4	15,5	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	589,0
1930	6 948,2	128,0	2,3	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	549,0
1931	9 386,6	704,0	183,4	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	628,6
1932	6 566,4	670,9	42,7	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	584,1

¹⁾ De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes de correspondants à l'étranger est compris dans celui des comptes de correspondants suisses (col. 14).

²⁾ Jusqu'en 1930, seules les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux sont indiquées.

de la Banque depuis 1907.

Mouvement.

Comptes de correspondants suisses ³⁾	Transactions en fonds publics	Virements	Comptes des clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôts	Mandats généraux et chèques émis sur la Banque ⁴⁾	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en millions de francs									
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
1 143,2	6,4	5 019,5	—	367,0	5,5	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	37,5	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	44,0	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	40,4	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	46,5	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	16,0	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	12,4	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	15,6	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	5,6	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	8,3	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	6,8	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	4,4	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	2,9	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	6,7	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	6,5	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	7,4	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	4,5	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	4,0	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	27,3	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	7,3	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	12,8	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	72,5	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	37,5	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	309,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	449,9	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	58,8	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	169,3	108 175,0	5 193,3	1932

³⁾ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes de correspondants suisses seulement.

⁴⁾ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Résultats des opérations.

Année	Produit des affaires en devises ¹⁾	Produit du portefeuille suisse		Intérêts créanciers			Commis-sions	Divers	Intérêts débiteurs	Bénéfice brut	Frais d'adminis-tration
		Total	Dont	Total ³⁾	dont						
			effets et res-criptions		avances sur nantisse-ment	corres-pondants suisses ²⁾					
en 1000 francs											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1907/08	1 560	1 979	1 977	1 283	117	528	27	133	473	4 509	2 068
1909	1 095	1 304	1 303	805	158	180	83	115	444	2 958	1 399
1910	1 270	2 502	2 490	1 809	247	1 068	31	46	1 415	4 243	1 307
1911	1 628	2 315	2 267	1 673	302	847	43	85	1 313	4 431	1 355
1912	1 117	3 430	3 233	1 433	568	332	58	99	705	5 432	1 381
1913	1 849	2 994	2 868	1 680	830	390	67	111	841	5 860	1 426
1914	1 208	5 292	4 899	2 035	1 046	422	87	149	426	8 345	1 572
1915	÷ 478	5 458	5 278	2 342	840	532	127	210	323	7 336	1 498
1916	1 862	5 874	5 811	2 810	920	1 046	134	819	288	11 211	1 571
1917	45	8 155	8 103	3 307	1 471	1 263	162	1 163	475	12 357	1 844
1918	492	10 660	10 547	4 169	2 106	1 214	228	1 245	25	16 769	2 550
1919	999	15 887	15 790	4 598	2 402	1 603	195	743	163	22 259	3 577
1920	3 996	11 696	11 492	6 548	1 956	4 067	270	556	187	22 879	3 749
1921	1 715	11 612	11 508	3 442	2 162	740	364	1 370	333	18 170	3 715
1922	4 058	4 492	4 423	3 890	2 070	1 167	526	1 153	497	13 622	3 885
1923	1 779	5 918	5 752	3 902	2 201	870	368	1 601	473	13 095	3 825 ⁴⁾
1924	232	3 606	3 421	5 423	3 323	1 374	246	1 219	867	9 859	3 630
1925	4 075	1 841	1 750	4 406	2 403	1 301	353	914	252	11 337	3 708
1926	4 833	2 419	2 346	3 590	2 064	1 080	247	750	267	11 572	3 525
1927	4 736	3 352	3 174	4 453	2 184	1 766	311	664	390	13 126	3 597
1928	5 222	4 240	3 965	3 792	2 821	476	252	719	468	13 757	4 204 ⁵⁾
1929	6 402	4 149	3 856	3 610	2 738	529	218	627	373	14 633	4 153
1930	7 591	1 658	1 394	3 499	1 675	448	397	675	778	13 042	3 873
1931	6 677	997	862	2 531	1 384	297	510	853	328	11 240	3 913
1932	4 039	517 ²⁾	392	3 812	1 375	188	415	1 208	310	9 681	3 909

¹⁾ De 1907/08 à 1927, seul le produit des effets étrangers est indiqué.
²⁾ Y compris le produit de l'escompte sur les effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse.
³⁾ De 1907/08 à 1927, y compris les intérêts des comptes de correspondants étrangers.
⁴⁾ Y compris frs. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

de la Banque depuis 1907.

Résultats des opérations.

Impôts, y compris attribution à la provision (Impôt de guerre et droit de timbre sur les actions de la Banque)	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Frais d'importation d'or et de numéraire, provisions et pertes sur monnaies d'or	Amortissements, pertes et réserves		Versements aux institutions de prévoyance	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
			sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur affaires courantes, moins rentrées						
en 1000 francs										
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
—	225	68	91	87	30	2 575	257	1 000	1 318	1911
—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
—	454	—	6 924	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
—	2 253	—	3 793	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
2 500	1 000	—	1 379	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
—	688	—	66	869 ⁶⁾	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932

⁵⁾ Y compris frs. 635 000, provision pour risques non assurés (y compris les prélèvements effectués de 1923 à 1927; cette dernière provision s'élève à frs. 1 000 000).

⁶⁾ Y compris frs. 260 000, provision pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

Tab. 1.

Chambres de compensation.

Mouvement mensuel.

	Bâle	Berne	La Chaux-de- Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
Nombre des effets									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Janvier	13 380	4 989	1 891	18 544	6 578	850	3 114	52 808	102 154
Février	12 694	5 447	2 389	17 193	7 187	1 087	3 229	50 695	99 921
Mars	12 685	5 033	2 300	16 630	6 738	974	3 098	47 758	95 216
Avril	13 208	5 151	2 000	17 445	6 674	1 104	3 081	48 615	97 278
Mai	12 380	5 116	1 893	16 210	6 361	919	3 056	44 849	90 784
Juin	12 516	5 035	1 937	15 834	6 450	886	3 114	43 823	89 595
Juillet	12 206	4 583	2 076	15 093	6 092	794	2 917	42 482	86 243
Août	12 089	5 031	2 379	15 566	6 549	1 041	3 031	40 599	86 285
Septembre	11 503	4 639	2 002	14 463	5 977	942	2 684	36 988	79 198
Octobre	12 197	4 751	2 099	15 425	6 360	844	2 801	39 825	84 302
Novembre	11 892	4 796	1 755	14 858	6 444	885	2 890	39 178	82 698
Décembre	13 028	5 242	1 995	15 208	6 899	1 024	2 992	40 575	86 963
Total 1932	149 778	59 813	24 716	192 469	78 309	11 350	36 007	528 195	1 080 637
> 1931	199 820	68 363	33 960	229 505	89 048	12 349	48 804	744 412	1 426 261
> 1930	216 836	70 542	43 107	255 026	88 832	12 304	56 286	834 113	1 577 046
Montant en 1000 francs									
Janvier	156 608	14 928	2 279	127 593	14 758	2 347	11 750	214 156	544 419
Février	122 096	14 412	2 450	132 540	15 937	1 955	11 130	183 328	483 848
Mars	131 036	12 577	2 535	140 005	19 174	1 802	11 108	172 143	490 380
Avril	134 880	12 018	2 413	142 759	14 674	2 218	9 094	180 289	498 345
Mai	114 720	13 389	1 631	129 040	12 916	3 013	9 338	143 775	427 822
Juin	115 634	12 847	1 620	125 723	13 499	1 871	9 389	141 679	422 262
Juillet	106 473	10 603	1 445	105 889	13 077	2 026	8 395	134 291	382 199
Août	101 080	10 110	1 823	107 153	12 418	1 395	7 192	109 966	351 137
Septembre	114 745	9 886	1 632	119 778	12 598	1 554	6 738	119 761	386 692
Octobre	117 996	10 713	1 697	147 199	12 329	1 241	6 816	130 347	428 338
Novembre	105 259	11 606	1 438	117 619	13 181	1 944	6 806	119 780	377 633
Décembre	108 506	13 029	2 241	130 046	15 207	3 677	7 304	120 197	400 207
Total 1932	1 429 033	146 118	23 204	1 525 344	169 768	25 043	105 060	1 769 712	5 193 282
> 1931	2 995 321	187 755	40 394	3 115 136	194 351	28 775	198 668	3 483 394	10 243 794
> 1930	3 890 008	211 427	67 349	4 204 737	187 996	31 664	206 777	3 786 018	12 585 976

Chambres de compensation.

Mouvement annuel.

	Année	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	
Nombre des membres au 31 décembre											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	1930	22	15	6	18	9	5	11	10	96	
	1931	21	14	6	17	9	5	11	10	93	
	1932	21	14	6	17	9	5	11	10	93	
Mouvement total											
en 1000 frs.	1930	3 890 008	211 427	67 349	4 204 737	187 996	31 664	206 777	3 786 018	12 585 976	
	1931	2 995 321	187 755	40 394	3 115 136	194 351	28 775	198 668	3 483 394	10 243 794	
	1932	1 429 033	146 118	23 204	1 525 344	169 768	25 043	105 060	1 769 712	5 193 282	
Du mouvement total, ont été réglés par compensation proprement dite											
en 1000 frs.	1930	2 932 685	117 273	44 820	3 562 903	124 295	16 421	111 574	2 797 523	9 707 494	
	1931	2 110 359	108 234	25 440	2 394 790	125 327	14 059	91 192	2 452 246	7 321 647	
	1932	940 898	86 448	13 890	1 012 534	105 100	10 780	51 945	1 206 850	3 428 445	
en pour-cent du mouvement total	1930	75.39	55.47	66.55	84.74	66.12	51.86	53.96	73.89	77.13	
	1931	70.46	57.65	62.98	76.88	64.49	48.86	45.90	70.40	71.47	
	1932	65.84	59.16	59.86	66.38	61.91	43.05	49.44	68.19	66.02	
Du mouvement total, ont été réglés par comptes de virements											
en 1000 frs.	1930	957 323	94 154	22 529	641 834	63 701	15 243	95 203	988 495	2 878 482	
	1931	884 962	79 521	14 954	720 346	69 024	14 716	107 476	1 031 148	2 922 147	
	1932	488 135	59 670	9 314	512 810	64 668	14 263	53 115	562 862	1 764 837	
en pour-cent du mouvement total	1930	24.61	44.53	33.45	15.26	33.88	48.14	46.04	26.11	22.87	
	1931	29.54	42.35	37.02	23.12	35.51	51.14	54.10	29.60	28.53	
	1932	34.16	40.84	40.14	33.62	38.09	56.95	50.56	31.81	33.98	
Moyenne du mouvement journalier											
en 1000 frs.	1930	12 796	691	222	13 831	619	105	680	12 413	41 357	
	1931	9 853	618	133	10 214	639	95	653	11 421	33 626	
	1932	4 655	476	76	5 018	557	82	344	5 765	16 973	
Montant moyen des effets											
en francs	1930	17 940	2 997	1 562	16 487	2 116	2 573	3 674	4 539	7 981	
	1931	14 990	3 641	1 189	13 573	2 182	2 330	4 071	4 679	7 182	
	1932	9 541	2 443	939	7 925	2 168	2 206	2 915	3 350	4 806	

Annexe N° 12.

Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et Zurich.

Ouverture du clearing des titres:															
à Bâle, le 1 ^{er} octobre 1931,															
à Zurich, le 15 décembre 1930.															
Nombre de maisons affiliées au clearing des titres au 31 décembre 1932:															
à Bâle 23 maisons															
à Zurich 31															
Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total		
Montant des titres présentés (en 1000 francs)															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21 652	15 338	12 762	49 752
	1932	12 527	13 107	14 845	14 672	10 339	12 111	12 840	10 861	17 507	10 907	12 835	10 967	153 518	
Zurich	1931	78 263	78 546	87 287	69 871	63 376	98 596	102 489	78 041	89 992	107 514	73 495	65 017	992 487	
	1932	62 701	58 080	64 553	66 019	56 633	62 592	61 882	55 118	67 768	47 285	52 491	50 204	705 326	
Du montant des titres présentés ont été compensés (en 1000 francs)															
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14 006	10 233	7 235	31 474
	1932	8 384	8 374	9 264	9 437	6 144	7 389	8 345	6 807	10 712	6 397	7 245	6 822	95 320	
Zurich	1931	55 479	57 803	65 307	51 429	45 396	68 947	72 543	56 516	66 882	81 857	55 069	47 994	725 222	
	1932	45 858	43 671	49 020	48 597	40 749	45 253	46 979	41 032	50 316	34 786	37 560	36 843	520 664	
Du montant des titres présentés ont été passés au compte de virements (en 1000 francs)															
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 646	5 105	5 527	18 278
	1932	4 143	4 733	5 581	5 235	4 195	4 722	4 495	4 054	6 795	4 510	5 590	4 145	58 198	
Zurich	1931	22 784	20 743	21 980	18 442	17 980	29 649	29 946	21 525	23 110	25 657	18 426	17 023	267 265	
	1932	16 843	14 409	15 533	17 422	15 884	17 339	14 903	14 086	17 452	12 499	14 931	13 361	184 662	
Du montant des titres présentés ont été compensés (en pour-cent)															
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64.69	66.71	56.69	63.26
	1932	66.92	63.89	62.40	64.33	59.43	61.01	64.99	62.67	61.19	58.65	56.45	62.20	62.09	
Zurich	1931	70.89	73.59	74.82	73.61	71.63	69.93	70.78	72.42	74.32	76.14	74.93	73.82	73.07	
	1932	73.14	75.19	75.94	73.61	71.95	72.30	75.92	74.44	74.25	73.57	71.56	73.39	73.82	
Du montant des titres présentés ont été passés au compte de virements (en pour-cent)															
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35.31	33.29	43.31	36.74
	1932	33.08	36.11	37.60	35.67	40.57	38.99	35.01	37.33	38.81	41.35	43.55	37.80	37.91	
Zurich	1931	29.11	26.41	25.18	26.39	28.37	30.07	29.22	27.58	25.68	23.86	25.07	26.18	26.93	
	1932	26.86	24.81	24.06	26.39	28.05	27.70	24.08	25.56	25.75	26.43	28.44	26.61	26.18	

Changes à vue en Suisse (cours de la demande).

Année et mois	Paris	Londres	New-York	Berlin	Milan	Bruxelles	Vienne	Amsterdam	Madrid	Stock-holm
	pour frs. 100.—	pour £ 1.—	pour \$ 1.—	pour RM 100.—	pour L. 100.—	pour Belgas 100.—	pour S 100.—	pour Fl. 100.—	pour Pes. 100.—	pour Kr. 100.—
	Parité en francs suisses									
	20.305 ¹⁾	25.22154 ²⁾	5.18262	123.457	27.277 ⁴⁾	72.062	72.926	208.32	100.—	138.889 ⁶⁾
Moyennes mensuelles										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1932							⁵⁾			
Janvier	20.14	17.555	5.126	121.07	25.82	71.29	—	205.92	42.85	98.00
Février	20.20	17.720	5.127	121.68	26.50	71.46	—	206.90	39.78	98.84
Mars	20.33	18.692	5.168	122.86	26.75	72.02	—	208.17	39.19	102.00
Avril	20.28	19.290	5.141	122.03	26.45	72.01	—	208.24	39.39	98.23
Mai	20.18	18.786	5.111	121.61	26.30	71.68	58.11	207.31	41.42	95.28
Juin	20.17	18.692	5.121	121.33	26.20	71.38	56.94	207.24	42.20	95.66
Juillet	20.14	18.240	5.133	121.75	26.18	71.23	60.71	206.86	41.34	93.43
Août	20.14	17.904	5.138	122.20	26.28	71.30	61.26	206.86	41.36	91.67
Septembre	20.30	17.978	5.179	123.15	26.56	71.78	61.93	208.07	41.93	92.11
Octobre	20.34	17.604	5.178	123.05	26.51	71.94	61.87	208.35	42.35	90.64
Novembre	20.36	17.018	5.193	123.36	26.56	72.05	61.64	208.71	42.42	90.30
Décembre	20.29	17.017	5.197	123.64	26.54	71.96	61.28	208.81	42.35	92.81
Cours le plus haut et le plus bas et cours en fin d'année										
1932										
Cours le plus haut	20.37 ^{3/4} 4—7 nov.	19.65 1 ^{er} avril	5.19 ^{15/16} 23, 29 et 30 novembre 1—8 déc.	123.75 15, 28 et 29 décembre	26.82 ^{1/2} 7 mars	72.22 ^{1/2} 19 et 21 mars	62.50 28—29 juillet et 19—21 septembre	209.— 26, 29 et 30 nov., 1—3 et 15 décembre	43.10 15 et 16 janv.	105.50 9 mars
Cours le plus bas	20.10 2 et 8 janvier 9 août	16.44 30 nov.	5.10 26 mai	120.30 1 ^{er} juin	25.60 1 ^{er} février	71.15 2—5 janvier et 21—23 juillet	53.50 2 juin	205.20 4 janvier	38.60 4—7 avril	88.— 27 octobre
Cours au 31 décembre..	20.29	17.22	5.19 ^{15/16}	123.72 ^{1/2}	26.61	72.—	60.75	208.90	42.37 ^{1/2}	94.—
Moyennes annuelles										
1927	20.37	25.237	5.191	123.36	26.75	72.23	73.11	208.20	88.50	139.19
1928	20.36	25.265	5.192	123.88	27.29	72.32	73.10	208.83	86.14	139.13
1929	20.31	25.190	5.186	123.49	27.14	72.17	72.91	208.30	76.11	138.90
1930	20.25	25.084	5.159	123.06	27.02	71.98	72.73	207.51	59.97	138.53
1931	20.20	23.346	5.153	121.84 ⁸⁾	26.80	71.76	— ⁶⁾	207.30	48.94	129.96
1932	20.24	18.035	5.151	122.32	26.39	71.67	60.50 ⁷⁾	207.62	41.40	94.81

¹⁾ Dès le 25 juin 1928, auparavant frs. 100.— pour 100 francs français.

²⁾ L'étalon-or a été suspendu en Angleterre le 21 septembre 1931.

³⁾ Le Reichsmark n'a pas été noté à l'étranger jusqu'à fin août par suite de la fermeture des banques du 14 au 15 juillet 1931 et des mesures restrictives décrétées dès lors par le Gouvernement allemand.

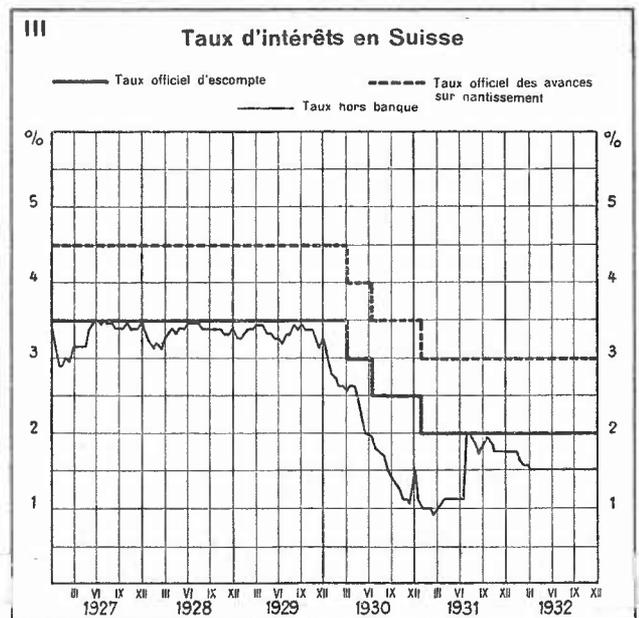
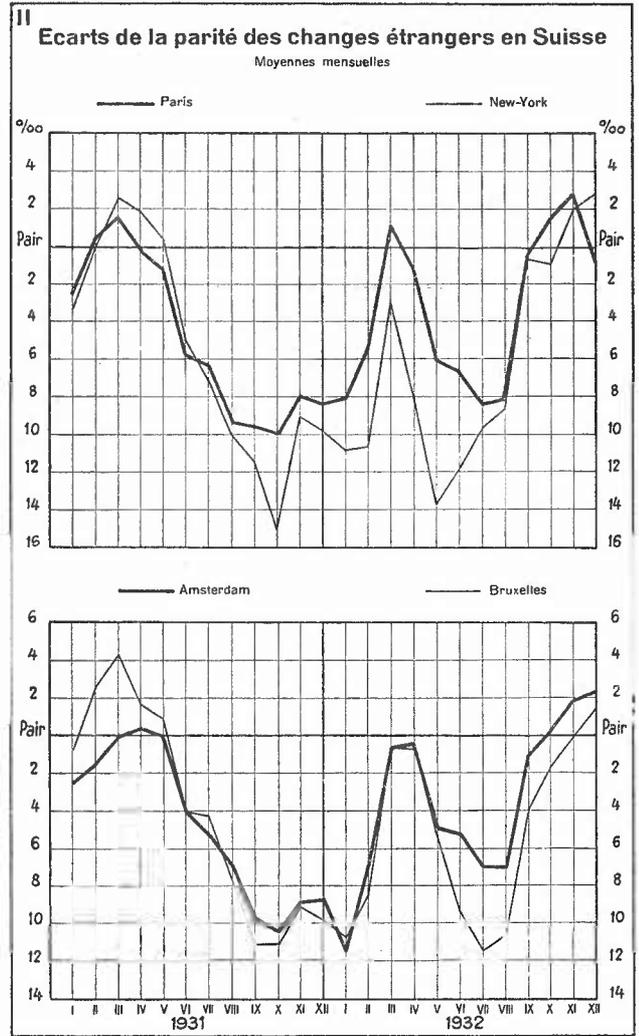
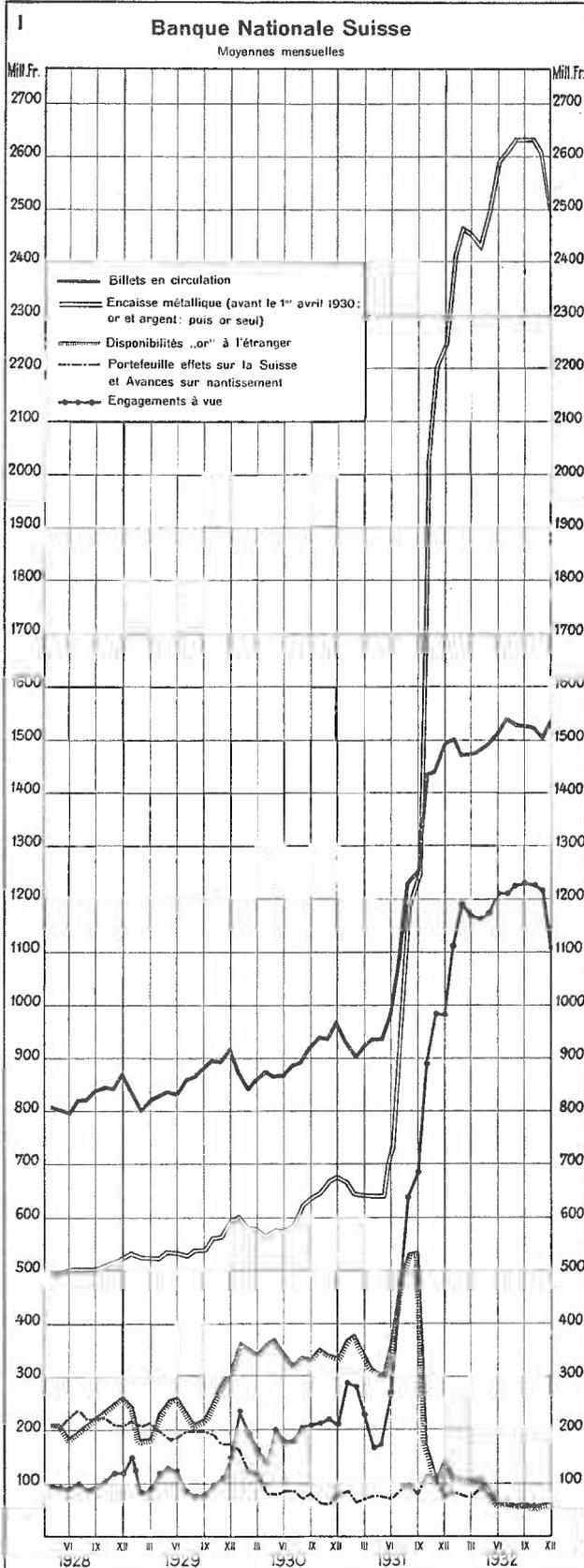
⁴⁾ Dès le 22 décembre 1927, auparavant frs. 100.— pour 100 liras.

⁵⁾ Dès mai 1932, cours pour les billets.

⁶⁾ Les dispositions promulguées en Autriche sur le commerce des devises, au début d'octobre 1931, l'ont rendu pratiquement impossible; c'est pourquoi il n'a pu être calculé de moyenne annuelle pour 1931.

⁷⁾ Moyenne de mai à décembre 1932.

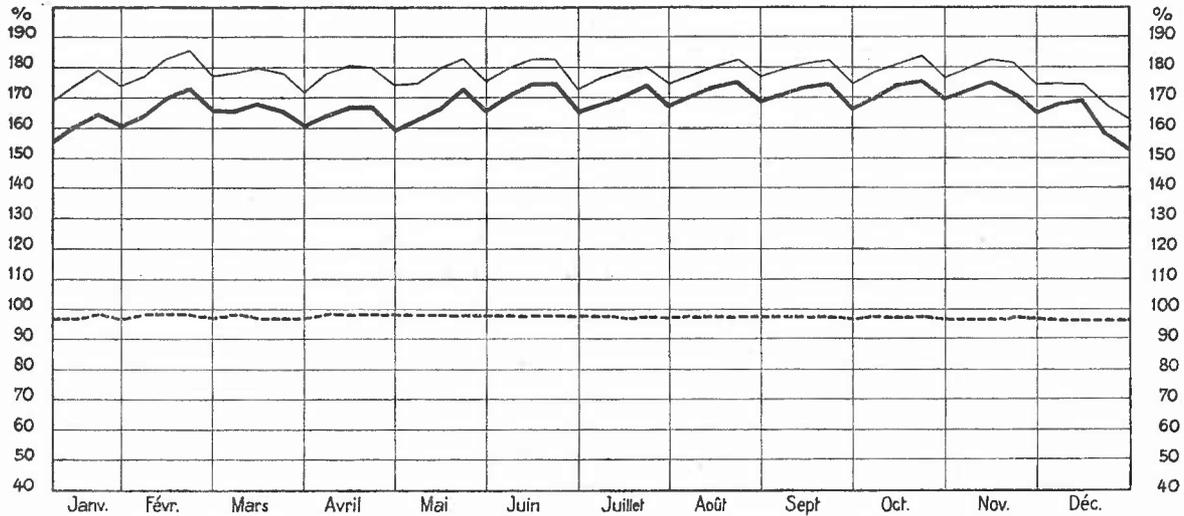
⁸⁾ L'étalon-or a été suspendu en Suède le 27 septembre 1931.



IV

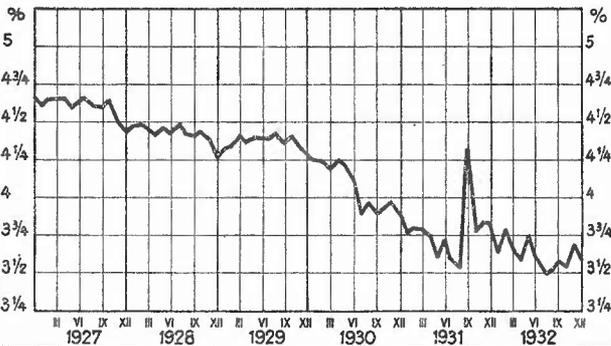
Couverture des billets en circulation en 1932, d'après les situations hebdomadaires

— Couverture des billets par l'encaisse-or
 — Couverture des billets par l'encaisse-or, le portefeuille
 effets sur la Suisse et les avances sur nantissement
 - - - - Couverture des billets et des engagements à vue par
 l'encaisse-or et les devises-or



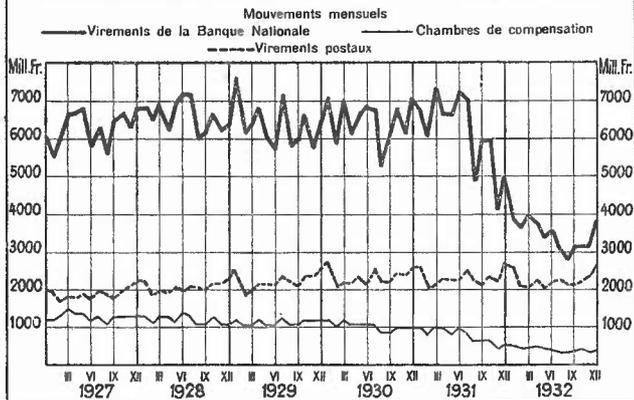
V

**Rendement des obligations Chemins de fer fédéraux
 3 1/2 0/0, série A-K, en fin de mois**



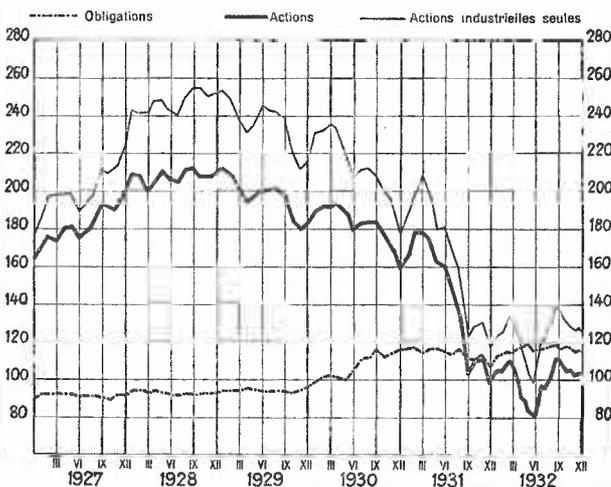
VII

Service suisse des virements et des compensations



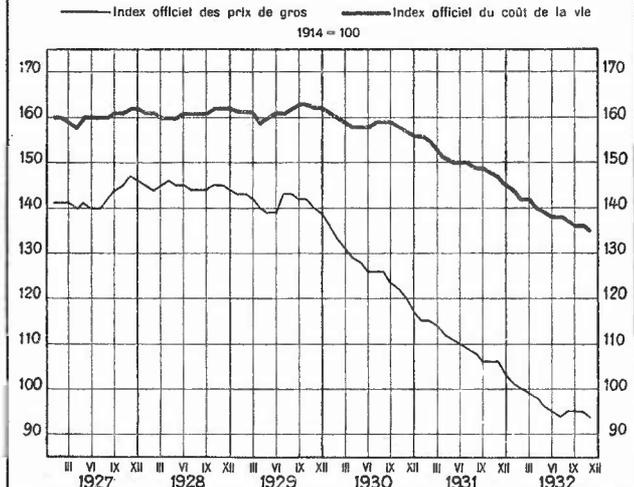
VI

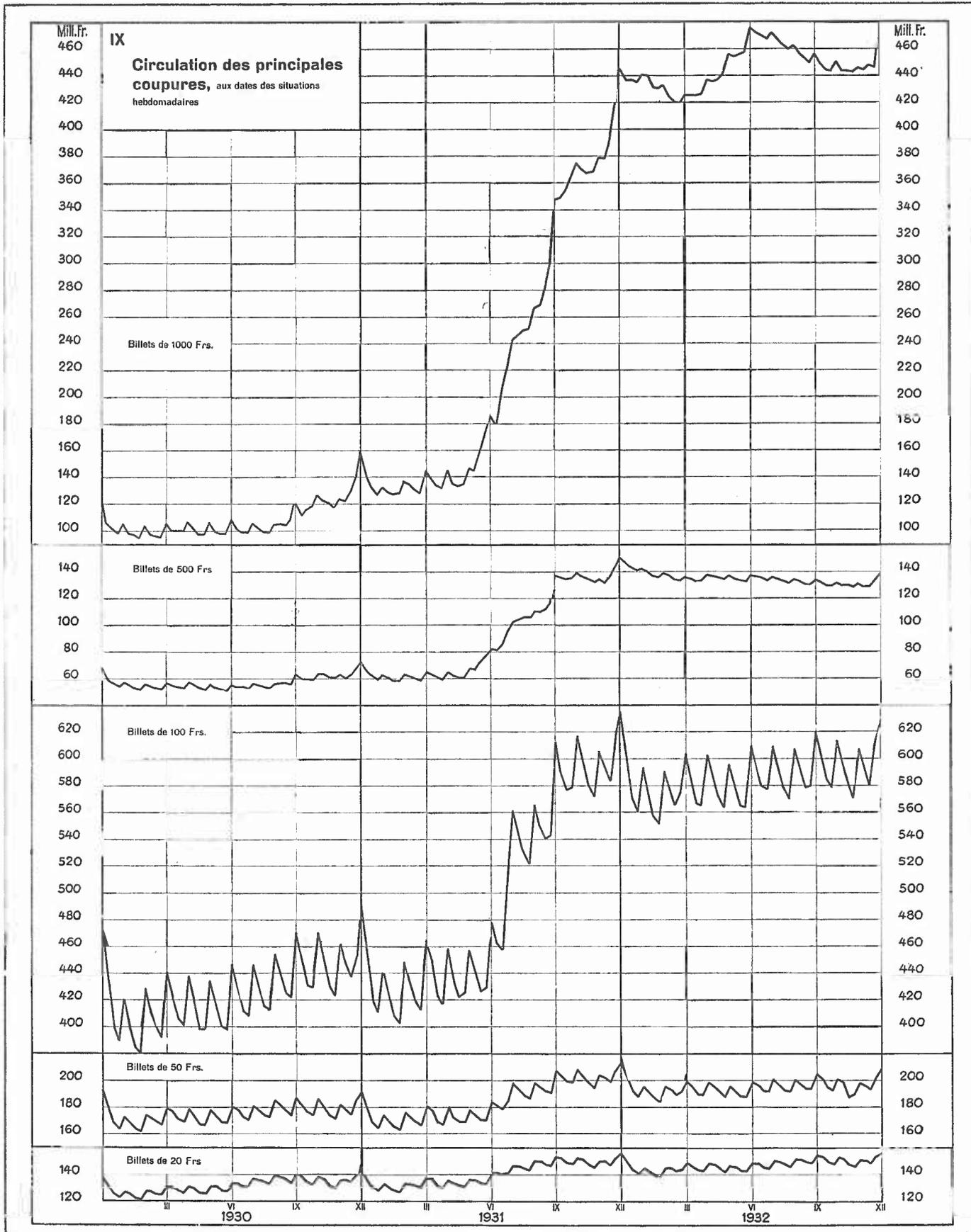
Index des bourses suisses



VIII

Index suisse des prix

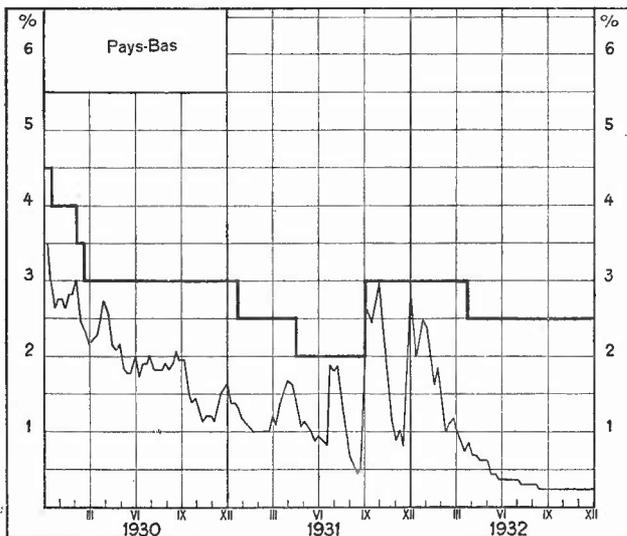
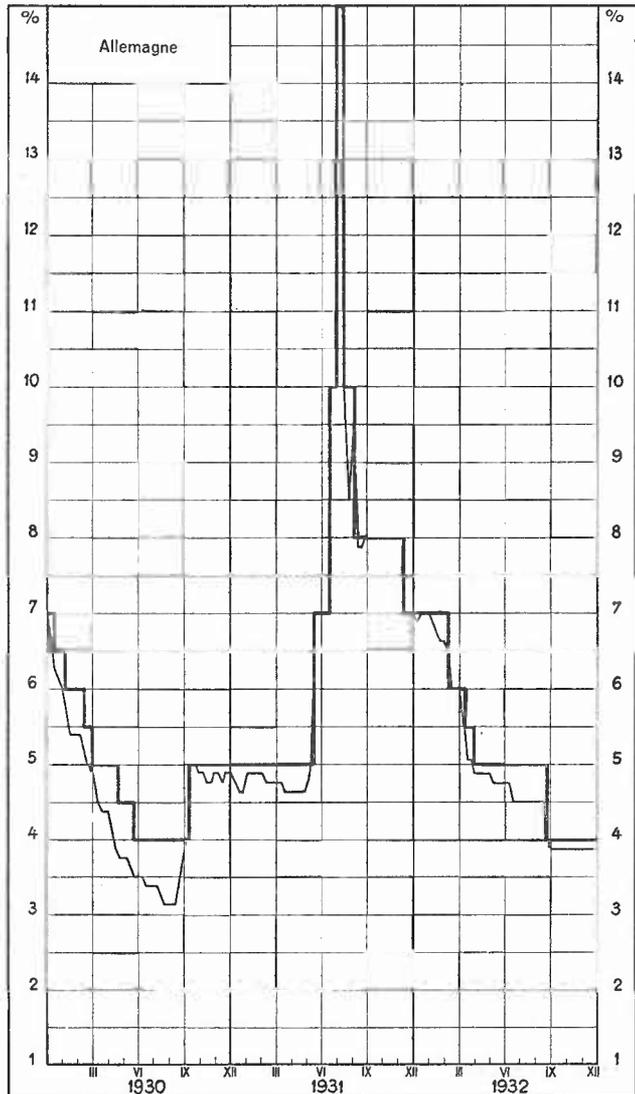
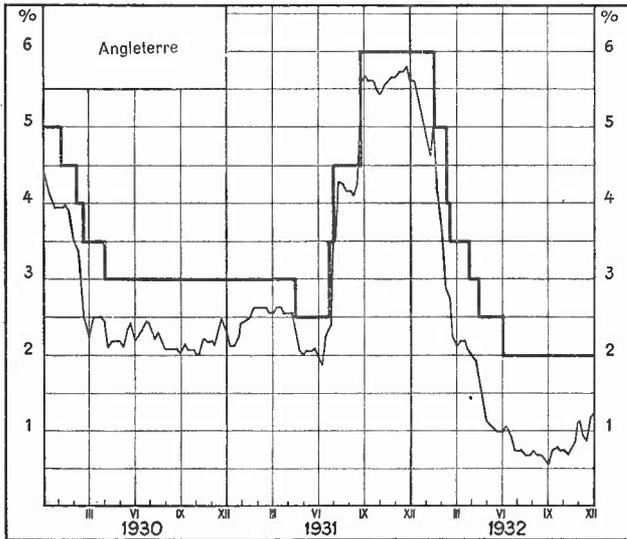
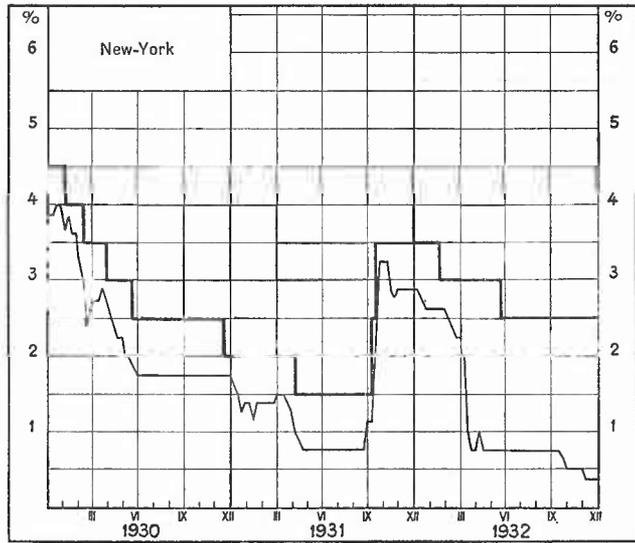
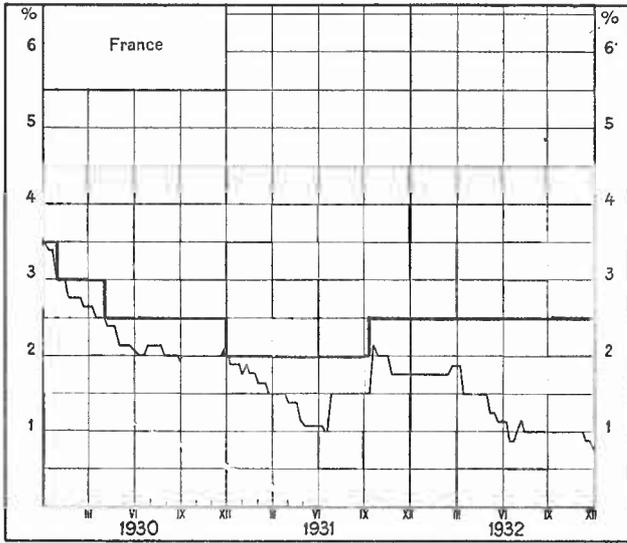




Taux officiels d'escompte et taux hors banque

— Taux officiel d'escompte

— Taux hors banque



Rayons et établissements de la Banque nationale suisse.

Rayon		Etablissement	
Aarau	Le canton d'Argovie, les districts de Goesgen et d'Olten dans le canton de Soleure.	Aarau	Succursale
Bâle	Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne; les districts de Dorneck et de Thierstein dans le canton de Soleure; le district de Laufon dans le canton de Berne.	Bâle Liestal	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale de Bâle-Campagne
Berne	Le canton de Berne, à l'exception des districts de Laufon et des Franches-Montagnes; le canton de Fribourg; le canton de Soleure, à l'exception des districts de Dorneck, de Goesgen, d'Olten et de Thierstein; le district d'Avenches dans le canton de Vaud.	Berne	Siège de Berne (II ^e Département de la Direction générale)
		Bienne Fribourg	Propre agence Agence, gérée par la Banque de l'Etat de Fribourg
		Soleure	Agence, gérée par la Banque cantonale de Soleure
Genève	Le canton de Genève.	Genève	Succursale
Lausanne	Le canton de Vaud, à l'exception du district d'Avenches; le canton du Valais.	Lausanne Sion	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale du Valais
Lugano	Le canton du Tessin et le district de la Moësa dans le canton des Grisons.	Lugano Bellinzone	Succursale Agence, gérée par la Banca dello Stato del Cantone Ticino
Lucerne	Les cantons de Lucerne et d'Uri; le canton de Schwyz, à l'exception des districts de Höfe, de March et d'Einsiedeln; le canton d'Unterwald (Unterwald-le-haut et Unterwald-le-bas).	Lucerne Altdorf	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale d'Uri
		Schwyz	Agence, gérée par la Banque cantonale de Schwyz
Neuchâtel	Le canton de Neuchâtel; le district des Franches-Montagnes dans le canton de Berne.	Neuchâtel La Chaux-de-Fonds	Succursale Propre agence
St-Gall	Les cantons de St-Gall, de Thurgovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures.	St-Gall Weinfelden	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale de Thurgovie
Zurich	Les cantons de Zurich, de Schaffhouse, de Glaris et de Zoug; les districts de Höfe, de March et d'Einsiedeln dans le canton de Schwyz; le canton des Grisons, à l'exception du district de la Moësa.	Hérisau	Agence, gérée par la Banque cantonale d'Appenzell Rh.-E.
		Zurich	Siège de Zurich (I ^{er} et III ^e Départements de la Direction générale)
		Winterthour Coire	Propre agence Agence, gérée par la Banque cantonale des Grisons
		Schaffhouse Zoug	Agence, gérée par la Banque cantonale de Schaffhouse Agence, gérée par la Banque cantonale de Zoug

Liste des places bancables et auxiliaires.

Les PLACES BANCABLES sont les localités dans lesquelles la Banque nationale est représentée soit par un établissement géré par son personnel (noms imprimés en caractères gras, par exemple Aarau, Bâle), soit par une agence gérée par une autre banque (noms imprimés en caractères italiques, par exemple *Altdorf*, *Bellinzone*), ou enfin par d'autres banques en qualité de correspondants (noms imprimés en caractères ordinaires, par exemple Aadorf, Aarberg).

Les PLACES AUXILIAIRES (précédées d'un *) sont les localités dans lesquelles la Banque nationale n'est pas représentée, mais où l'encaissement des effets et des chèques est effectué pour son compte par ses correspondants.

Selon ses «Conditions», la Banque nationale accepte, à l'escompte ou à l'encaissement, les effets et les chèques payables sur les places bancables et sur les places auxiliaires. Sur les places bancables, elle effectue en outre gratuitement les virements, versements et paiements (voir les conditions spéciales relatives au service des virements et aux opérations de versements et paiements).

Aadorf	<i>Bellinzone</i>	*Chaindon	Egnach
Aarau	*Berg près Wittenbach	Cham	Einsiedeln
Aarberg	Berne [(St-Gall)]	*Champéry	Elgg
Aarbourg	Berneck (St-Gall)	*Chardonne	Emmenbrücke
Adelboden (Oberland bernois)	*Bernhardzell	Château-d'Oex	Engelberg (Obwald)
Affoltern am Albis	Berthoud	Châtel-St-Denis	*Ennetbaden
Aigle	*Bettlach	Chaux-de-Fonds, La	Entlebuch
Airolo	Bevaix	Chaux-du-Milieu, La	Ermatingen
*Alchenflüh	Bex	*Chexbres	Eschenbach (Lucerne)
Allschwil	Biasca	Chézard	*Eschenbach (St-Gall)
*Alpnach	Bienne	*Chez-le-Bart	Escholzmatt
<i>Altdorf</i>	Binningen	Chiasso	Estavayer
*Altishofen	Birsfelden	Chiètres	Fahrwangen
Altstätten (St-Gall)	Bischofszell	*Chillon	*Faido
Altstetten (Zurich)	*Blonay	*Clarens s/Montreux	*Farnern
Amriswil	Boswil	<i>Coire</i>	Fehraltorf
Andelfingen	Boudevilliers	Colombier (Neuchâtel)	*Fenin
Anet	Boudry	*Corcelles (Neuchâtel)	Feuerthalen
Appenzell	*Boveresse	*Cormondèche	Flawil
Arbon	Bremgarten (Argovie)	*Corseaux	Fleurier
Arlesheim	Brenets, Les	*Corsier s/Vevey	Flums
Arosa	*Brent	Cossonay	Fontainemelon
Arth	Breuleux, Les	Côte-aux-Fées, La	Fontaines (Neuchâtel)
*Aeschi (Berne)	Brévine, La	*Cousset	Fraubrunnen
*Attiswil	Brienz (Berne)	Couvet	Frauenfeld
Au (St-Gall)	Brigue	Cressier (Neuchâtel)	<i>Fribourg</i>
*Au (Zurich)	*Brissago	Cully	Frick
Aubonne	Brougg (Argovie)	*Dagmersellen	Frutigen
Auvernier	Brunnen (Schwyz)	Davos	Gais
Avenches	Buchs (St-Gall)	Degersheim	Gams
Azmoos	Bülach	Delémont	Gelterkinden
Baar (Zoug)	Bulle	Dielsdorf	Genève
Baden	Bünzen	*Diepoldsau	Geneveyss/Coffrane, Les
Bâle	*Büren zum Hof	Diessenhofen	*Gerliswil
Balgach	Bütschwil (St-Gall)	Dietikon (Zurich)	Gersau
Balsthal	Buttes	Disentis	*Giubiasco
Bassecour	*Buttisholz	Dombresson	Glaris
*Bätterkinden	*Capolago	*Dongio	*Glion
Bauma	*Castagnola	*Dornach	*Goldach
Bayards, Les	Cerlier	Döttingen	Goldbach (Lützelflüh)
*Bazenheid	Cerneux-Péquignot	Dübendorf	Goldau
Beinwil am See	Cernier	Ebnat	*Gorgier
	*Chailly s/Clarens	Echallens	Gossau (St-Gall)

- Grabs
 *Grafenried, près Frau-Grandson [brunnen
 Granges (Soleure)
 Grosshöchstetten
 Grosswangen
 Gstaad
 *Hägenschwil
 Hauts-Geneveys, Les
 Heerbrugg
 Heiden (Appenzell)
 *Henau (Rh.-Ext.)
Hérisau
 Herzogenbuchsee
 Hinwil
 *Hirzel
 Hochdorf
 Horgen
 *Horn (Thurgovie)
 *Hütten près Wädenswil
 Huttwil
 Ilanz
 Interlaken
 *Jegenstorf
 *Jona
 *Jongny
 Kalchhofen (Hasle)
 Kaltbrunn
 Kappel (St-Gall)
 *Kerns (Obwald)
 Kirchberg (Berne)
 Kirchberg (St-Gall)
 Klingnau
 Kloten
 *Konolfingen
 Koppigen
 Kreuzlingen
 Kriegstetten
 Kriens
 *Kronbühl, près St-Gall
 Küsnacht (Zurich)
 Küssnacht (Schwyz)
 Lachen (Schwyz)
 Landeron, Le
 Langenthal
 Langnau (Berne)
 *Langnau (Lucerne)
 *Läufelfingen
 Laufenbourg
 Laufon
 Lausanne
 *Lausen
 *Lauterbrunnen
 *Lenk i./S.
 Lenzbourg
 Leysin
 Lichtensteig
Liestal
 Lignières (Neuchâtel)
 Locarno
- Locle, Le
 *Longeau
 *Loveresse
 Lucerne
 Lugano
 *Lungern
 Lutry
 Lützelflüh
 Lyss
 *Magadino
 Maienfeld
 Malleray
 Malters
 Männedorf
 *Marbach (St-Gall)
 Martigny
 *Massagno
 *Matten, près Interlaken
 Meilen
 Meiringen
 Meisterschwanden
 Mels
 Mendrisio
 Menziken
 Menzingen
 *Mézières (Vaud)
 *Minusio
 Möhlin
 Montana-Vermala
 Monthey
 Montreux
 Morat
 Morges
 Morschach
 Môtiers
 Moudon
 Moutier
 *Münchringen
 Münsingen
 Münster (Lucerne)
 *Muolen
 *Muralto
 Murgenthal (Argovie)
 Muri (Argovie)
 Muttenz
 Nebikon
 Nesslau
 Neuchâtel
 Neuenkirch
 Neuhausen
 Neukirch (Egnach)
 Neu St. Johann
 Neuveville
 *Nidau
 *Niederbipp
 *Niederdorf (Bâle-Camp.)
 *Niedergösgen
 Niederuzwil
 Noiraigue
 Noirmont, Le
- Nyon
 *Oberägeri
 *Oberbipp
 Oberbourg (Berne)
 *Oberbüren (St-Gall)
 *Oberdiessbach
 Oberriet (St-Gall)
 *Oberuzwil
 Oberwil (Bâle-Camp.)
 Olten
 Orbe
 Oerlikon
 Oron
 *Paradiso
 Payerne
 Peseux
 Pfäffikon (Schwyz)
 Pfäffikon (Zurich)
 *Pfaffnau
 *Pontenet
 Pontresina
 Ponts-de-Martel, Les
 Porrentruy
 Pratteln
 Ragaz
 Rapperswil (St-Gall)
 Rebstein
 *Reconvilier
 Reichenbourg
 Reiden
 Reinach (Argovie)
 Renens
 *Reute (Appenzell)
 Rheineck
 Rheinfelden
 Richterswil
 Riehen
 *Rivaz
 *Roggwil (Thurgovie)
 Rolle
 Romanshorn
 Romont (Fribourg)
 Rorschach
 Rothkreuz
 Rüegsauschachen
 *Rumisberg
 Ruswil
 Rüti (Zurich)
 Sagne, La (Neuchâtel)
 *Saicourt
 Saignelégier
 St-Aubin (Neuchâtel)
 St-Blaise
 Ste-Croix
 St-Gall
 St-Imier
 *St-Légier
 St-Maurice (Valais)
 *St-Saphorin (Lavaux)
 St-Sulpice (Neuchâtel)
- Salvan
 Samaden
 St. Margrethen (St-Gall)
 St. Moritz
 *Sargans
 Sarnen
 *Sauls (Jura bernois)
 Savagnier
Schaffhouse
 *Schalunen
 Schlieren
 Schmerikon
 *Schmitter
 Schöftland
 *Schönenberg (Zurich)
 Schönenwerd (Soleure)
 Schuls
 *Schüpfen
 Schüpfheim (Lucerne)
Schwyz
 Sempach
 Sempach-Station
 Sentier, Le
 *Sevelen
 Siebnen
 Sierre
 Signau
 *Sins
Sion
 Sirnach
 Sissach
 *Solduno
Soleure
 Sonceboz
 Spiez
 Stäfa
 Stans
 Steckborn
 Steffisbourg
 Stein am Rhein
 Steinen (Schwyz)
 Sumiswald
 Sursee
 *Tarasp
 Tavannes
 *Tavel (Fribourg)
 *Territet
 *Tesserete
 Teufen (Appenzell)
 Thal (St-Gall)
 Thalwil
 Thoune
 Thusis
 *Tour-de-Peilz, La
 Tramelan
 Travers
 Triengen
 *Trübbach
 Turbenthal
 Unterägeri

*Unterseen	*Vulpera	<i>Weinfeld</i>	*Wolfisberg
Uster	Wädenswil	Wengen	Wolhusen
Uznach	Wald (Zurich)	Wetzikon (Zurich)	Wollerau
Uzwil	Waldenburg	*Widnau	*Worb
Vallorbe	Waldkirch	Wiedlisbach	Yverdon
Verrières, Les	Wallenstadt	*Wikon	*Zuggenried
Vevey	Wallisellen	Wil (St-Gall)	Zofingue
Viège	*Walzenhausen	Willisau	<i>Zoug</i>
*Viganello	Wangen s/A.	Wimmis	Zurich
*Vilars	*Wartau	Winterthur	Zurzach
Villars-sur-Ollon	Wattwil (St-Gall)	Wittenbach (St-Gall)	Zweisimmen
Vorderthal	Weesen	Wohlen (Argovie)	

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 31 décembre 1932.

I. Présidence de l'Assemblée générale.

Monsieur le D^r A. Sarasin, Bâle, président.

Monsieur le Conseiller aux Etats A. Messmer, St-Gall, vice-président.

II. Commission de contrôle.

MEMBRES.

- Monsieur P. Benoit, ancien directeur de la Caisse cantonale d'assurance populaire, Neuchâtel, président.
- » J. R. Capadrutt, directeur de la Banque des Grisons, Coire.
 - » J. Glarner-Egger, secrétaire de la Chambre de commerce de Glaris, Glaris.

SUPPLÉANTS.

- Monsieur W. Amstalden, conseiller aux Etats, président de la Banque cantonale d'Obwald, Sarnen.
- » G. de Kalbermatten, banquier, Sion.
 - » H. Mauchle, directeur du Crédit Saint-Gallois, St-Gall.

III. Conseil de banque.

Les 15 membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

Monsieur le D^r A. Sarasin, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle, président.

- » A. Messmer, conseiller aux Etats, St-Gall, vice-président.
- » *le D^r J. Baumann, conseiller aux Etats, président de la Banque cantonale d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Hérिसau.
- » H. Bersier, directeur de la Banque cantonale Vaudoise, Lausanne.
- » Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève.
- » *A. Clottu, conseiller d'Etat, Neuchâtel.
- » *L. Daguet, délégué du conseil d'administration de la Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg, président de la Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg.
- » M. Dettling, président de la Banque cantonale de Schwyz, Schwyz.
- » *A. Dubuis, ancien conseiller d'Etat, Lausanne.
- » J. H. Frey, commerçant, Zurich.
- » E. L. Gaudard, avocat, Vevey.
- » A. Gianella, directeur de l'Union de Banques Suisses, Locarno.
- » G. Gnägi, conseiller national, agriculteur, Schwadernau (Berne).
- » R. de Haller, délégué du conseil d'administration de la Banque Commerciale de Bâle, Genève.
- » *E. Homberger, président et délégué du conseil d'administration de la Société anonyme des Acéries ci-devant Georges Fischer, Schaffhouse.
- » J. Huber, conseiller national, avocat, St-Gall.
- » *L. Hunger, commerçant, vice-président du Conseil de banque de la Banque cantonale des Grisons, Coire.
- » E. Hürlimann, délégué du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Zurich.
- » C. Kœchlin-Vischer, président de la Chambre de commerce bâloise, Bâle.
- » *le D^r H. Kurz, membre du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich.

Monsieur le Prof. D^r E. Laur, directeur de l'Union suisse des paysans, Brougg.

- » O. Leibundgut, de la maison Leibundgut & C^{ie}, Berne.
- » le D^r R. Lorétan, conseiller d'Etat, Sion.
- » le D^r E. Mäder, conseiller d'Etat, St-Gall.
- » le D^r J. Nosedà, avocat, membre du conseil d'administration de la Banca dello Stato del Cantone Ticino, Vacallo.
- » *H. Obrecht, président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Soleure, Soleure.
- » H. Pfyffer, président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Lucerne.
- » A. Picot, conseiller d'Etat, Genève.
- » *W. Preiswerk-Imhoff, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S-A., Bâle.
- » M. Savoye, président du conseil d'administration de la Fabrique des Longines, Francillon & C^o S. A., St-Imier.
- » le D^r G. Schaller, avocat, Lucerne.
- » le D^r P. Scherrer, avocat, président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Bâle, Bâle.
- » *A. Stauffer, conseiller d'Etat, Berne.
- » R. Stehli-Zweifel, de la maison Stehli & C^o, Zurich.
- » *Ed. von Steiger, avocat, Berne.
- » *le D^r A. von Streng, conseiller national, président de la Banque cantonale de Thurgovie, Emmishofen.
- » *le D^r H. Sulzer, délégué du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société Anonyme, Winterthur.
- » le Dr. H. Tschumi, conseiller national, président d'honneur de la Société suisse des arts et métiers, Berne.
- » *Ch. Tzaut, ingénieur, administrateur de la Société anonyme Perrot, Duval & C^{ie}, Genève.
- » *F. Wilhelm, ancien banquier, La Chaux-de-Fonds.

IV. Comité de banque.

MEMBRES.

- Monsieur le D^r A. Sarasin, Bâle, président de par ses fonctions.
- » A. Messmer, St-Gall, vice-président de par ses fonctions.
 - » Ed. Bordier, Genève.
 - » E. Hürlimann, Zurich.
 - » le D^r G. Schaller, Lucerne.
 - » Ed. von Steiger, Berne.
 - » F. Wilhelm, La Chaux-de-Fonds.

SUPLÉANTS.

- Monsieur le D^r J. Baumann, Hérissau.
- » H. Bersier, Lausanne.
 - » H. Obrecht, Soleure.

V. Comités locaux.

AARAU.

- Monsieur J. Meyer-Märky, directeur des Entrepôts de la Suisse centrale, Aarau, président.
- » A. Oehler-Wassmer, président du conseil d'administration des Usines métallurgiques Oehler & C^o, Société anonyme, Aarau, vice-président.
 - » H. von Arx-Gresly, Olten.

BALE.

- Monsieur le D^r A. Sarasin, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle, président.
- » F. Lindenmeyer-Seiler, industriel, Bâle, vice-président.
 - » W. Preiswerk-Imhoff, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., Bâle.

BERNE.

- Monsieur O. Leibundgut, de la maison Leibundgut & C^{ie}, Berne, président.
- » J. Knuchel, commerçant, vice-président, Berne.
 - » P.-E. Brandt, administrateur-délégué de la Société anonyme Louis Brandt et frère, Omega Watch C^o, Bienne.

GENÈVE.

- Monsieur Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^o, Genève, président.
- » Jean Lombard, de la maison Lombard, Odier & C^{ie}, Genève, vice-président.
 - » L. Desbaillets, directeur de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, Genève.

LAUSANNE.

- Monsieur G. Bovon, directeur du Crédit du Léman, Vevey, président.
- » H. Bersier, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, vice-président.
 - » A. Dommer, ingénieur, professeur à l'Université de Lausanne, administrateur-délégué des Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey S. A., Lausanne.

LUGANO.

- Monsieur G. Greco, commerçant, Lugano, président.
- » le D^r J. Nosedà, avocat, Vacallo, vice-président.
 - » W. Simona, industriel, Locarno.

LUCERNE.

- Monsieur le D^r G. Schaller, Lucerne, président.
- » K. E. von Vivis, de la maison von Vivis & C^{ie}, Lucerne, vice-président.
 - » J. Willmann, commerçant, Lucerne.

NEUCHÂTEL.

- Monsieur F. Wilhelm, ancien banquier, La Chaux-de-Fonds, président.
- » E. Borel, fabricant d'horlogerie, Neuchâtel, vice-président.
 - » H. Haefliger, de la maison Haefliger & Kaeser S. A., Neuchâtel.
 - » A. Mosimann, fabricant d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

ST-GALL.

- Monsieur A. Messmer, commerçant, St-Gall, président.
- » O. Diethelm-Ruth, de la maison Schuster & C^o, St-Gall, vice-président.
 - » H. Mettler-Weber, de la maison Mettler & C^o, St-Gall.

ZURICH.

- Monsieur A. Streuli-Keller, de la maison A. Streuli & C^{ie}, Zurich, président.
- » A. Ammann, directeur de la Société par actions Danzas & C^{ie}, Zurich, vice-président.
 - » E. Isler, directeur de la maison Gessner & C^o Société anonyme, Zurich.
 - » G. Reinhart, de la maison Volkart frères, Winterthur.

VI. Direction générale.

Président: Monsieur le D^r G. Bachmann, Zurich.

Vice-président: Monsieur Chs. Schnyder de Wartensee, Berne.

Membre de la Direction générale: Monsieur E. Weber, Zurich.

Secrétaire général: Monsieur H. Schneebeli, Zurich.

Suppléant du secrétaire général: Monsieur E. Mosimann, Berne.

Départements de la Direction générale.

I^{er} ET III^e DEPARTEMENTS A ZURICH.

Chef du I^{er} département: Monsieur le D^r G. Bachmann, président de la Direction générale.

Suppléants du chef du département: Messieurs M. Schwab et C. Steiger, directeurs.

Chef du III^e département: Monsieur E. Weber, membre de la Direction générale.

Suppléant du chef du département: Monsieur F. Schnorf, directeur.

Fondés de pouvoirs: Messieurs le D^r E. Ackermann, A. Bachmann, Chs. Bertschinger, W. Breitenmoser, F. Enz, A. Henny, E. Mürner, H. Obrist, R. Unkauf, A. Weilenmann, A. Weinmann, H. Werder et M. Zangger.

Mandataires commerciaux: Messieurs P. Bachmann, W. Beuttner, P. Bollmann, W. de Boor, W. Burger, P. Gairing, G. Hasler, E. Maag, F. Merkli, H. Räber, le D^r W. Schwegler et W. Suter.

AGENCE DE WINTERTHOUR.

Fondés de pouvoirs: Messieurs H. Graf et M. Triner.

Mandataire commercial: Monsieur H. Bucher.

II^e DEPARTEMENT A BERNE.

Chef du département: Monsieur Chs. Schnyder de Wartensee, vice-président de la Direction générale.

Suppléant du chef du département: Monsieur P. Rossy, directeur.

Fondés de pouvoirs: Messieurs E. Blumer, K. Bornhauser, J. Brühlmann, J. Brunner, A. Ehm, A. Fuchs, Chs. Grosjean, H. Lanz, E. Mosimann, E. Oser, E. Probst, J. Rich, K. Röthlisberger et F. Wenger.

Mandataires commerciaux: Messieurs A. Frischknecht et O. Gerber.

AGENCE DE BIENNE:

Fondés de pouvoirs: Messieurs W. Kobelt et E. Keller.

Mandataire commercial: Monsieur A. Thévenon.

VII. Directions locales.

SUCCURSALE D'AARAU.

Direction locale: Monsieur E. Trachsler, directeur.

Fondés de pouvoirs: Messieurs A. Küng et E. Vøegeli.

Mandataire commercial: Monsieur A. Steinmann.

SUCCURSALE DE BALE.

Direction locale: Monsieur F. Scheuner, directeur.

Fondés de pouvoirs: Messieurs F. Feuerbacher, B. Fisch et E. Widmer.

Mandataires commerciaux: Messieurs U. Burry, R. Meyer, A. Probst et E. Wüthrich.

SUCCURSALE DE GENÈVE.

Direction locale: Monsieur M. Compagnon, directeur.

Fondés de pouvoirs: Messieurs Chs. Beaujon, E. Le Coultre, J. Hess, G. Pfister et F. Privat.

Mandataires commerciaux: Messieurs Chs. Mazour et Chs. Vuichoud.

SUCCURSALE DE LAUSANNE.

Direction locale: Monsieur Ed. Grillet, directeur.

Fondés de pouvoirs: Messieurs Ph. Béguin, R. Béroud et J. Payer.

Mandataire commercial: Monsieur A. Michod.

SUCCURSALE DE LUGANO.

Direction locale: Monsieur le D^r Raim. Rossi, directeur.

Fondé de pouvoirs: Monsieur H. Weiss.

Mandataires commerciaux: Messieurs A. Canonica et G. Steiger.

SUCCURSALE DE LUCERNE.

Direction locale: Monsieur J. J. Kiener, directeur.

Fondés de pouvoirs: Messieurs W. Güdel, K. Reimann, A. Ruf et H. Sigris.

Mandataire commercial: Monsieur A. Pajarola.

SUCCURSALE DE NEUCHÂTEL.

(ET AGENCE A LA CHAUX-DE-FONDS).

Direction locale: Messieurs G. Benoit, directeur, E. Kraft, sous-directeur (à La Chaux-de-Fonds).

Fondés de pouvoirs: Messieurs A. Berger, Chs. Jequier et M. Matthey.

Mandataires commerciaux: Messieurs A. Pittet et E. Thomet.

AGENCE DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Fondés de pouvoirs: Messieurs E. Strittmatter et R. Brandt.

SUCCURSALE DE ST-GALL.

Direction locale: Monsieur W. Walser, directeur.

Fondés de pouvoirs: Messieurs E. Enz, M. Keller, E. Meier et E. Zellweger.

Mandataires commerciaux: Messieurs E. Lüscher et R. Schlegel.